



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 168 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 15 avril 2002

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 avril 2002

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1100)

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.) propose: Que le projet de loi C-429, Loi modifiant le Code criminel (destruction du drapeau national), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, alors que nous entreprenons ce débat, je voudrais profiter de l'occasion pour préciser à tout le monde et à notre auditoire également ce sur quoi le projet de loi porte et l'objectif qu'il vise. Par l'entremise de cette initiative, j'essaie de modifier l'article 56 du Code criminel qui se lirait dorénavant comme suit:

56.1(1) Quiconque, volontairement et sans excuse légitime, endommage ou détruit de quelque façon, brûle, défigure, souille, mutilé, piétine ou profane de quelque autre manière le drapeau national est coupable d'une infraction et passible, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire...

C'est vraiment ce sur quoi nous allons nous pencher aujourd'hui. À l'intérieur de cette nouvelle disposition, il y a deux alinéas, l'un pour une première infraction et l'autre pour les cas de récidive. Je n'élaborerai pas là-dessus, mais je vais vous préciser l'exception qui est prévue dans cette disposition. Le paragraphe en question dit ceci:

56.1(2) Nul ne peut être déclaré coupable de l'infraction prévue au paragraphe (1) s'il se défait du drapeau national décrit au paragraphe (3) parce qu'il est usé, sali ou endommagé.

C'est l'exception.

Je me sens également obligé de parler de la définition du drapeau national comme on me l'a demandé durant mon exposé devant le sous-comité relativement à ce que prévoit ou ne prévoit pas ce projet de loi. Je voudrais clarifier cela maintenant. Le projet de loi dit ceci:

56.1(3) Dans le présent article, «drapeau national» s'entend du drapeau national du Canada, du drapeau officiel d'une province ou d'un territoire du Canada et du drapeau national d'un autre pays.

Comme les députés le savent, ce n'est pas la première fois que la Chambre est saisie de cette question. Il n'y a pas très longtemps, notre collègue de Haldimand—Norfolk—Brant a débattu la même question à la Chambre. Nous avons parlé des avantages à présenter une telle mesure à la Chambre. Je sais également qu'un autre collègue, allianciste celui-là, le député de Souris—Moose Mountain, a saisi la Chambre d'un projet de loi semblable. Pourquoi vous préciser cela? Seulement pour prouver à nos collègues et à la nation dans son ensemble que c'est une question dont nous-mêmes et nos

électeurs parlons. Ce n'est pas une question partisane. Elle ne concerne pas simplement les libéraux, les conservateurs, les alliancistes ou les néo-démocrates, mais elle nous touche tous, que nous soyons citoyens canadiens ou non.

J'ajouterai, surtout pour le bénéfice de mes collègues du Bloc qui ont posé certaines questions sur la définition, que c'est parfois un mois ou un an après coup que l'on se rend compte que l'on aurait dû s'efforcer de mettre au point, de peaufiner une mesure. Je me suis assuré que cette initiative soit plus précise que les antérieures et qu'elle vise tous les drapeaux, soit d'abord celui du Canada, puis le drapeau de chacune des provinces et de chacun des territoires. Cela satisfait bien sûr tous les Canadiens, où qu'ils vivent.

Il semble tellement opportun que la Chambre soit saisie de mon projet de loi justement aujourd'hui, soit deux jours à peine avant le 20^e anniversaire de la charte et du rapatriement de la Constitution. Je ne peux m'empêcher de lier le présent débat aux raisons pour lesquelles nous avons la charte.

Au cours de débats antérieurs, je suis allé jusqu'à dire que nous faisons des lois pour protéger diverses parties de notre environnement, pour nous protéger nous-mêmes en tant qu'individus. Nous faisons des lois pour protéger la nature, pour protéger les espèces menacées, pour protéger nos eaux et pour protéger nos enfants. En outre, je sais que tous les députés de la Chambre s'efforcent maintenant d'obtenir que le Code criminel soit resserré pour ce qui est de la pornographie juvénile, en rapport avec l'affaire Sharpe, en Colombie-Britannique. La situation ne nous plaît pas, à juste titre d'ailleurs; alors, que faisons-nous? Nous prenons une disposition du Code criminel et nous la renforçons, dans l'espoir de régler le problème. Que sommes-nous en train de faire? Nous essayons de combler une lacune.

• (1105)

Puisque nous nous apprêtons à célébrer l'existence de la charte, je profite de l'occasion pour demander à mes collègues et aux Canadiens d'un océan à l'autre quels avantages nous procure ce document. La charte vise à protéger les gens contre les interventions trop zélées du gouvernement et contre les lois oppressives. La charte nous assure que certains droits fondamentaux seront protégés, y compris la liberté d'expression, de croyance religieuse et d'association, le droit à l'équité devant la loi, à la protection de la langue des minorités et à l'égalité, le droit à la protection contre toute peine cruelle ou inusitée et le droit à la sécurité de la personne. J'insiste sur le mot personne. Pourquoi? Parce que nous promulguons des lois dans le but de nous protéger. Qui protège donc notre symbole national qui ne peut parler en son propre nom?

Il est acceptable de brandir notre symbole national lors des Jeux olympiques. Nous l'avons porté durant les guerres. Nos casques bleus le portent fièrement. Il est reconnu à travers le monde. Cependant, il est aussi acceptable, semble-t-il, de brûler le drapeau. Je ne suis pas d'accord avec cela.

Initiatives parlementaires

Que faisons-nous en notre qualité de peuple? La charte existe pour protéger les personnes. Si tel est le cas, si les lois sont faites pour protéger les personnes, celles-ci sont alors tenues de promulguer des lois pour protéger leurs symboles nationaux, les espèces en voie de disparition, l'environnement et ainsi de suite. À mesure que le débat se déroulera aujourd'hui, j'invite tous les gens à y participer activement.

Ce projet de loi fera peut-être long feu et nous le savons, mais nous avons au moins le mérite de lancer le débat. J'espère que d'autres députés exprimeront aussi ce point de vue, comme M. Alexandre Cyr l'a fait dans une lettre qu'il m'a adressée il n'y a pas très longtemps.

M. Cyr a été député libéral de Gaspé entre 1963 et 1984. Il me dit dans sa lettre: «Continuez dans la même veine. Bon travail.» Il m'a aussi envoyé une copie du salut au drapeau canadien, qui se lit comme ceci:

À mon drapeau et au pays qu'il représente, je promets RESPECT et FIDÉLITÉ.

D'une mer à l'autre, flotte avec fierté et dans tes plis garde-nous toujours UNIS.

Sois, pour nous tous, un symbole de l'AMOUR, de la LIBERTÉ et de la JUSTICE.

Que Dieu garde notre DRAPEAU.

Que Dieu protège notre CANADA.

Si Dieu protège notre drapeau, nous avons le devoir de faire en sorte que des mesures législatives prévoient des moyens de protéger ce symbole, qui ne peut s'exprimer de lui-même.

Certains députés et gouvernements ne souhaitent peut-être pas entendre parler, mais l'avènement de la charte, il y a 20 ans, a suscité pas mal de critiques. L'autre jour, j'ai lu dans les journaux que l'appui à notre charte se raffermissait soudainement. Cet appui, de plus de 92 p. 100, n'a jamais été aussi fort. Les jeunes Canadiens pensent que la charte est une bonne chose. Si nous avons posé la même question il y a 20 ans, je suis prêt à parier que d'aucuns auraient dit qu'elle était trop ceci ou pas assez cela.

En amorçant ce dialogue par l'entremise de mon projet de loi, le projet de loi C-429, j'espère que le débat s'étendra aux quatre coins du pays et que ceux et celles qui ont vraiment la question à coeur écriront au ministre des lettres qui nous toucheront.

J'ai souvent entendu dire qu'il y avait un projet de ce genre aux États-Unis, mais qu'il était contesté. Combien d'autres lois font aujourd'hui l'objet de contestation ou de modification? Est-ce que cela signifie que nous ne devrions pas essayer? Si Marconi, Edison ou certains inventeurs n'avaient pas tenté leur chance, certaines technologies n'existeraient peut-être pas aujourd'hui.

Je ne prétends pas que ce projet de loi est parfait. Il est possible qu'il faille en modifier le libellé dans l'avenir, mais je suis prêt à parier que si un ministre de la Justice de n'importe quel gouvernement va de l'avant plus tard, à un moment donné, nous trouverons bien le moyen.

• (1110)

Certaines manifestations me blessent. Je crois dans le droit des citoyens de manifester, mais je ne pense pas qu'ils ont le droit de détruire la propriété privée lors de manifestations, comme une vitrine ou une voiture. Les citoyens désireux de manifester doivent préparer des pancartes et descendre manifester. Le drapeau est notre symbole national; les citoyens ne doivent pas manifester en faveur ou contre celui-ci.

Ce ne sont pas uniquement les événements qui ont fait suite au 11 septembre qui font que nous sommes davantage préoccupés. Certes, ils ont suscité des inquiétudes supplémentaires, mais il y a eu des manifestations avant le 11 septembre. Nous avons vu les

affrontements à Seattle. Nous avons été témoins de ce qui s'est passé au sommet de Québec et ailleurs dans le monde. On brûlait des drapeaux. À mon avis, et je suis convaincu d'exprimer l'opinion de la majorité des Canadiens, cela soulève la polémique et l'animosité et divise les gens plutôt que de les rapprocher en vue d'une négociation et d'un dialogue pour trouver une solution.

Monsieur le Président, vous vous rappelez sans doute très bien lorsque le très honorable premier ministre John Diefenbaker a présenté la Déclaration des droits en 1961. C'était une bonne idée qui venait au bon moment. Nous vivions dans un monde différent et nous avons des opinions différentes. Le village planétaire dans lequel nous vivons n'existait pas. Il n'y avait pas d'Organisation mondiale du commerce ni de G-7 ni de G-8. Nous n'avions pas toutes ces tribunes. Nous n'avions pas non plus l'hostilité que nous connaissons depuis quelques années sur terre.

Je félicite M. Diefenbaker d'avoir introduit la Déclaration des droits à cette époque, mais elle ne faisait pas partie de la Constitution. Elle n'avait donc pas la loi suprême du pays pour l'appuyer. C'était une bonne chose. Cela a lancé un mouvement et c'est peut-être pour cela que nous sommes ici aujourd'hui. En nous dotant de la charte, nous avons soudainement porté la chose un cran plus haut: plus de protection, plus de droits.

Je félicite l'ancien premier ministre Diefenbaker et tous mes collègues qui ont parlé dans le passé du projet de loi présenté par mon collègue le député de Haldimand—Norfolk—Brant. Je sais qu'il y a un autre projet de loi qui nous vient de l'Alliance canadienne, et je félicite ce parti de présenter ce genre de mesure d'initiative parlementaire à la Chambre.

J'espère que chacun des députés à la Chambre, de même que ceux qui se trouvent en comité ou dans d'autres bureaux liront le hansard demain ou après-demain pour prendre connaissance de mes observations et de celles que d'autres exprimeront au cours des minutes qui suivront.

J'espère que l'appareil qui est là trouvera le moyen de proposer une mesure législative quelconque qui fera comprendre à ceux qui désirent manifester qu'ils peuvent certes le faire mais que, ce faisant, ils doivent protéger honorablement la dignité de notre premier symbole, c'est-à-dire le drapeau du Canada, et chacun des drapeaux qui symbolisent nos provinces et nos territoires car ils représentent eux aussi les citoyens canadiens qui vivent dans différentes parties du pays. Ils méritent eux aussi autant de respect que notre drapeau canadien.

• (1115)

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi d'initiative parlementaire par lequel on demande que soit protégé sur le plan juridique notre drapeau national, qui est, tant au Canada qu'à l'étranger, le symbole national des libertés et des convictions canadiennes.

Le drapeau du Canada appartient à tous les gens d'autres pays qui ont fait du Canada leur pays et adopté ses convictions et ses aspirations. C'est pourquoi on peut dire que le Canada est une véritable mosaïque.

Initiatives parlementaires

Au mois de mars 2000, j'ai pris la parole à la Chambre pour appuyer un projet de loi présenté par mon collègue, le député de Prince George—Bulkley Valley, et qui visait à protéger notre drapeau. Je conviens avec le député d'en face que plusieurs projets de loi ont déjà été présentés à cet égard. J'incite la Chambre à adopter un de ces projets de loi maintenant parce qu'il est de la plus haute importance pour les Canadiens que l'on accorde à notre drapeau national cette protection qui se fait attendre depuis fort longtemps.

En mars 2000, j'ai fait une déclaration à la Chambre aux termes de l'article 31 du Règlement. Je voudrais la répéter aujourd'hui parce que le moment est des plus opportuns. J'ai dit alors:

La fierté et l'amour-propre d'un pays se mesurent par l'idée qu'il se fait de lui-même. La perception que les autres pays ont de ce pays est la réflexion de ses réalisations collectives. Et c'est par son symbole national qu'un pays projette son image. Notre pays est connu dans le monde entier pour ce qu'il a fait en temps de guerre comme en temps de paix. Le symbole du Canada est son drapeau qui flotte majestueusement au-dessus de l'immeuble dans lequel nous nous trouvons. Notre drapeau est l'incarnation du cœur et de l'âme de notre pays. Il doit être interdit de profaner le drapeau du Canada. La profanation du symbole de notre pays doit entraîner de sérieuses conséquences. La Chambre se prononcera bientôt sur l'importance de notre drapeau. Le député de Prince George—Bulkley Valley souhaite que l'on se serve du caractère solennel de la loi pour protéger notre drapeau. Je demande à tous les députés de l'appuyer.

Aujourd'hui, je demande que l'on appuie le projet de loi du député d'en face parce qu'il revêt la même importance.

Je voudrais faire un court historique de la création de notre drapeau à titre d'information pour les députés.

L'unifolié est le drapeau le plus récent de ce qui est devenu le Canada. Au XV^e siècle, Jean Cabot a fait flotter à Terre-Neuve la croix de Saint-Georges, le drapeau anglais de l'époque. Trente-sept ans plus tard et plusieurs centaines de kilomètres plus à l'ouest, Jacques Cartier a hissé le fleur de lis royal et déclaré que le territoire appartenait au roi de France. Les aléas de la guerre ont fait passer la Nouvelle-France aux mains de l'Angleterre et, après 1859, le drapeau de l'Union royale et les croix de Saint-Georges et de Saint-André ont fait leur apparition. Après l'Acte d'Union, en 1801, la croix de Saint-Patrick s'est ajoutée, et le drapeau de l'Union royale est devenu l'Union Jack.

Ce n'est qu'en 1924 que la feuille d'érable a officiellement commencé à orner un drapeau symbolisant le Canada. Les armoiries du Canada, comprenant les lions d'Angleterre, le lion d'Écosse, la harpe d'Irlande, les trois lis de l'ancien régime français et un rameau de trois feuilles d'érable, ont été ajoutées au Red Ensign, pavillon créé au départ pour la marine marchande britannique en 1707. Une version non officielle du Red Ensign canadien a été utilisée pendant la Première Guerre mondiale. Le pavillon a ensuite été arboré officiellement par les troupes canadiennes pendant la Seconde Guerre mondiale. En 1965, le drapeau actuel a été substitué au Red Ensign canadien et l'Union Jack.

La recherche d'un drapeau canadien distinctif a débuté en 1925. En 1946, un comité parlementaire a lancé un appel de propositions. Il y en a eu plus de 2 600, mais le Parlement n'a jamais été invité à se prononcer sur l'une d'elles à l'époque.

En 1964, le premier ministre Pearson a relancé le processus en mettant sur pied un comité spécial qui a tenu 46 séances et recueilli le témoignage d'héraldistes, d'historiens et de simples citoyens.

Le gouvernement de l'Alberta reconnaît toujours officiellement l'Union Jack, et ce drapeau flotte à l'Assemblée législative de la province.

Le comité a opté pour l'unifolié, et la Chambre des communes l'a approuvé le 15 décembre 1964. Deux jours plus tard, le Sénat le faisait également. Le drapeau national du Canada a été proclamé par

la reine Elizabeth II le 28 janvier 1965 et inauguré le 15 février de la même année.

● (1120)

La feuille d'érable est un symbole durable dont les origines remontent au début de l'histoire canadienne. Les peuples autochtones de l'Est du Canada connaissaient les vertus nutritives de la sève d'érable, qu'ils récoltaient tous les printemps. Les colons européens les ont rapidement imités.

Dès 1700, la feuille d'érable était reconnue comme un symbole. En 1834, la première Société Saint-Jean-Baptiste a adopté la feuille d'érable pour emblème. Quatorze ans plus tard, en 1848, *The Maple Leaf*, une revue littéraire annuelle de Toronto, désignait la feuille d'érable emblème du Canada. Le 100th Regiment Royal Canadians a aussi reconnu le symbolisme de la feuille d'érable en l'intégrant à son insigne.

Pour célébrer la Confédération, Alexander Muir a composé le chant patriotique *The Maple Leaf Forever*. Les nouvelles provinces de l'Ontario et du Québec ont arboré la feuille d'érable sur leurs nouvelles armoiries. Pendant les Jeux olympiques de 1904, tous les athlètes canadiens arboraient la feuille d'érable sur fond blanc.

C'est pendant les guerres que la feuille d'érable a acquis le plus d'importance. Durant la Première Guerre mondiale, les Canadiens ont combattu à la fois sous le Union Jack et, à titre officieux, sous le Red Ensign. La feuille d'érable figurait également sur les insignes du Corps expéditionnaire canadien.

L'histoire a une fois de plus joué un rôle déterminant dans le choix des couleurs du drapeau national. La combinaison de bandes verticales rouges, blanches et rouges a été utilisée officiellement pour la première fois sur le premier insigne de décoration des anciens combattants du Canada, décerné par la reine Victoria aux anciens combattants canadiens qui avaient repoussé les Fenians et participé à l'expédition de la rivière Rouge en 1870. En 1921, le Roi Georges V a proclamé le rouge et le blanc couleurs officielles du Canada.

Le drapeau du Canada, où qu'il flotte, est la représentation permanente de la dualité linguistique anglaise et française de ce grand pays. Habité à l'origine par les autochtones, ce territoire qui allait devenir l'union canadienne s'est enrichi dès ses débuts de la présence d'une culture mondiale. Aujourd'hui, j'invite mes collègues à appuyer le projet de loi à l'étude. Je suis conscient de l'importance de protéger légalement notre drapeau, qui représente notre pays sur la scène mondiale et est le fruit du labeur de tant d'homme et de femmes.

Deux millions de personnes ont servi dans l'uniforme canadien depuis la Confédération et 110 000 d'entre elles sont mortes en servant le drapeau canadien, la Couronne et notre pays. Le drapeau du Canada doit être protégé par notre pays en souvenir des efforts de nos ancêtres et pour nos concitoyens.

J'accorde mon appui au projet de loi qu'avait présenté le député de Prince George—Bulkley Valley, de même que le projet de loi présenté aujourd'hui par le député d'en face. Il est grand temps que notre pays défende son drapeau et adopte un projet de loi à cette fin.

● (1125)

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la chance de participer au débat sur cette question très importante qui touche à la liberté d'expression et à la dignité. Ce débat porte sur l'un de nos importants symboles nationaux, c'est-à-dire les valeurs.

Initiatives parlementaires

C'est une question qui touche tous les Canadiens. Comme plusieurs l'ont souligné aujourd'hui, le drapeau canadien symbolise la démocratie, la liberté et l'unité canadienne. Le drapeau canadien et tout ce qu'il représente sont une source de fierté pour tous les Canadiens.

Pour mieux comprendre la question dont nous sommes saisis, il est utile de retourner un peu en arrière. On a souvent discuté de l'importance de notre drapeau national. C'est l'honorable Maurice Bourget, alors président du Sénat, qui a le mieux décrit notre drapeau en février 1965 au cours de la cérémonie d'inauguration qui a eu lieu sur la Colline du Parlement devant les parlementaires et des milliers de Canadiens. Loin de savoir ce qui nous porterait un jour à se pencher sur la question, il a dit:

Le drapeau est le symbole de l'unité de la nation, car il représente sans l'ombre d'un doute tous les citoyens du Canada, sans distinction de race, de langue, de croyance ou d'opinion.

C'est sur ce dernier point que j'aimerais attirer l'attention de la Chambre. Les Canadiens sont fiers d'être reconnus comme un peuple tolérant et respectable. Nous chérissons notre culture, notre religion et nos croyances. Nous avons incorporé les principes fondamentaux de ce merveilleux pays dans notre constitution.

L'un de ces principes, dérivé de la tolérance, est la liberté d'expression. Il est bien compris que les actes devant être interdits par le projet de loi C-429, correspondent à l'expression d'une opinion politique par des actes ou des gestes. Aussi troublant que cela puisse paraître pour certains ou même pour la plupart d'entre nous, il y a d'autres valeurs fondamentales représentées par notre drapeau qui doivent aussi être protégées.

Ce qui nous dérange vraiment à mon avis, c'est le message que transmet ce projet de loi. En fait, ce message, opposé à la politique gouvernementale, est troublant, mais aussi troublant puisse-t-il être, on ne peut accepter sans sourciller qu'on restreigne l'expression d'une opinion politique.

Nous ne pouvons justifier la criminalisation d'un acte simplement parce que nous n'aimons pas le message véhiculé par ce geste. En principe, dans une société libre et démocratique comme le Canada, le droit criminel ne vise que les méfaits qui menacent sérieusement les valeurs fondamentales de la société. La liberté d'exprimer nos désaccords est l'une de ces valeurs fondamentales que le projet de loi C-429 tend à restreindre.

Ces actes n'appellent tout simplement pas des sanctions criminelles. Ce n'est pas parce que la majorité trouve déplaisante la façon dont certains expriment leur mécontentement qu'il faut restreindre la liberté d'expression dans une société libre et démocratique.

D'autres pays ont refusé de criminaliser la destruction de leur drapeau. C'est le cas notamment de l'Irlande et du Royaume-Uni. Par le passé, les États-Unis ont bien tenté de criminaliser ce geste, mais la loi adoptée en ce sens a été jugée inconstitutionnelle. Il est plus que probable que les modifications au Code criminel proposées dans le projet de loi C-429 ne survivraient pas à une contestation judiciaire au Canada. La liberté d'expression est protégée par l'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés et le fait de brûler le drapeau est reconnu comme une façon de manifester ses opinions politiques.

Bref, le projet de loi C-429 va à l'encontre des valeurs fondamentales qu'illustre notre drapeau, lui qui représente tous les Canadiens, peu importe leurs croyances et leurs opinions.

●(1130)

À l'instar de la vaste majorité des Canadiens, je crois que la profanation de notre drapeau national est un geste injurieux. Les auteurs d'un tel geste sont loin de faire avancer leur cause. Par contre, tout en étant répréhensible, comme il vise à exprimer des opinions politiques, cet acte est protégé par la charte et ne peut donc pas être criminalisé.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de prendre part au présent débat. Je félicite le député de Scarborough-Centre d'avoir saisi la Chambre des communes de cette question.

Cette question, qui mérite qu'on s'y attarde, a une portée émotive pour beaucoup de députés et de Canadiens. Elle trouve son origine dans nos valeurs et dans notre désir de protéger et de préserver les symboles de l'unité nationale et les symboles de ce qui est important pour tous les Canadiens.

L'esprit, l'objet du projet de loi est de forcer les Canadiens et les parlementaires à faire un peu d'introspection et à parler de la vision qu'ils ont de la protection de notre pays et des symboles qui représentent ce dernier. Le projet de loi a pour objet de souligner l'importance du sens croissant du patriotisme que nous avons dans ce nouveau pays qui est le nôtre.

Nous hésitons parfois à donner libre cours à notre patriotisme et à poser des gestes célébrant les réalisations de notre pays et la place qu'il occupe dans le monde. Il arrive que nous nous identifions au drapeau et que, dans un élan rassembleur, nous nous rangions derrière ce symbole pour le plus grand bien de tous.

Le Parti progressiste-conservateur appuie sans réserve l'objet du projet de loi, qui est de donner plus d'importance au drapeau en tant que symbole de l'unité nationale, et de protéger ce dernier. Nous appuyons les efforts en vue de dissuader ceux qui pourraient vouloir profaner, détruire et dénigrer ce grand symbole.

Je me trouve dans la position quelque peu inconfortable de devoir avouer que j'approuve certains des arguments avancés par le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice. En criminalisant de tels actes, nous franchirions une étape qui nous forcerait à nous interroger sur la proportionnalité de la réaction. Oui, nous réprouvons tous les actes de ce genre et nous voulons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger ce symbole de la fierté et de l'unité canadiennes. Toutefois, en ayant recours au Code criminel, on utiliserait un instrument grossier pour faire prendre conscience de ce qu'est la profanation du drapeau.

À mon avis, ce type de réaction ne se justifie pas. Imposer une sanction criminelle serait, à mon avis, disproportionné. Cela empêcherait les gens de profiter des possibilités qui existent au Canada, ce qui irait à l'encontre de l'essence même de ce que recherche le député en voulant préserver le caractère sacré du drapeau.

L'argument présenté à la Chambre concernant la liberté d'expression n'entre pas en ligne de compte ici. Malheureusement, certains choisissent de profaner le drapeau pour faire une déclaration politique. Évidemment, aucun membre de notre parti ou d'un autre parti représenté à la Chambre n'approuverait de tels actes.

Initiatives parlementaires

La réalité est que, pour certains, c'est parfois un exutoire qui leur permet de manifester leur agressivité, leur mépris ou leur opposition envers la politique gouvernementale ou envers d'autres pays. D'aucuns diraient qu'il est nettement préférable de manifester son agressivité en s'en prenant à un symbole plutôt qu'à une personne ou à des biens qui ont une valeur monétaire beaucoup plus grande, soit une maison ou une automobile.

Des manifestations politiques au cours desquelles un drapeau est détruit servent très souvent à envoyer un message. De telles manifestations déplaisent aux anciens combattants ou aux athlètes qui ont défendu les couleurs de leur pays et qui se sentent alors humiliés. Il s'agit d'une forme de protestation qui existe depuis un certain temps.

Le secrétaire parlementaire a parlé des Américains. Il y en a probablement un grand nombre qui, comme moi d'ailleurs, soulignent que les Américains sont les plus fervents patriotes au monde. Et pourtant, ils tolèrent cet acte d'agression envers leur drapeau. De tels actes ont fait l'objet de poursuites devant les tribunaux qui, tout en déplorant ces actes, ont conclu qu'ils n'outrepassaient pas leurs limites constitutionnelles.

• (1135)

Il est important de souligner que l'article 430 du Code criminel, traitant des méfaits à l'égard d'un bien, autorise dans certaines circonstances la police à porter des accusations contre une personne ayant profané et détruit un drapeau, particulièrement si ce dernier appartient à une autre personne, à une ambassade, à un particulier ou à un organisme. Toutefois, cet article n'interdit pas à une personne d'acheter un drapeau ou d'en posséder un et de le détruire.

Nous savons également qu'il arrive qu'un drapeau soit détruit parce qu'il est trop pâle ou effiloché, destruction tenant du respect plutôt que de son contraire.

Il est quelque peu difficile de trancher cette question en criminalisant la destruction d'un drapeau quelle que soit la circonstance. Je constate que le libellé de la motion, en ajoutant le paragraphe 56(1) au code et en rendant coupable d'une infraction quiconque endommage ou détruit le drapeau, englobe aussi les drapeaux provinciaux, territoriaux ou nationaux. Je suis ravi de constater que le député a inclus cette précision car, comme nous le savons, il y a souvent eu des gestes de manque de respect, et de la provocation entre les provinces. Je pense en particulier au fleur de lys et aux cas où l'on a cherché à monter des provinces les unes contre les autres et à faire ressortir les pires aspects de ces sentiments en manquant de respect à l'égard du symbole d'une province ou d'un autre pays.

Il serait tout à fait ironique qu'une personne puisse être accusée au Canada d'avoir détruit un drapeau américain ou le drapeau d'un autre pays alors qu'elle est autorisée à agir de la sorte dans son propre pays. Il serait incongru de notre part de criminaliser ce geste dans notre pays.

On a mentionné qu'en Irlande et en Grande-Bretagne les drapeaux sont protégés par de semblables sanctions pénales. Dans le contexte des perturbations marquant les rapports des populations de l'Irlande du Nord et de la République d'Irlande, ainsi que des gestes d'agression survenus historiquement dans ces pays, j'estime que nous savons que c'était nécessaire dans ces circonstances. Nous devons peut-être même insister davantage sur l'intolérance et le symbolisme résultant de toute dégradation du drapeau national de l'Irlande ou du drapeau de la Grande-Bretagne, l'Union Jack. À mon avis, c'est dans ce contexte historique qu'a été adoptée une mesure plutôt extrême consistant à criminaliser ce geste.

En vertu de l'article 430, notre code permet de porter des accusations criminelles dans le cas de méfaits à l'égard de biens, terme qui correspond certes à un drapeau, et permet d'appliquer des sanctions ayant pour objet d'aboutir à un effet dissuasif général et particulier dans le cas de ceux qui se livrent à ce genre de geste.

Rendre les biens dangereux, inutiles, hors d'usage ou inefficaces correspond certes à cette définition lorsqu'il est question de la destruction d'un drapeau. Le Code criminel prévoirait également d'imposer des sanctions à une personne qui nuirait à l'utilisation légitime, à la jouissance ou à l'efficacité des biens. Saisir le drapeau d'une personne sur sa propriété permettrait d'imposer des sanctions pénales par la suite. Faire obstruction à l'utilisation ou à la jouissance des biens, y nuire ou l'entraver correspond encore une fois à cette définition.

Lorsque j'examine l'effet général du projet de loi par rapport à son objet en général, je dirais que nous faisons erreur lorsque nous ne criminalisons pas des actes d'agression contre le drapeau. Tenir ce débat et attirer l'attention sur ce dernier permet d'élever les valeurs, la conscience, le respect et la profonde estime que devraient nous inspirer nos symboles, notamment notre drapeau, surtout lorsque nous parlons, comme l'intervenant précédent l'a fait, de la longue histoire du Canada qui demeure ancrée dans l'esprit de nos anciens combattants et de nos athlètes aux Jeux olympiques.

Aujourd'hui, nous aurons l'honneur d'accueillir à la Chambre des communes nos athlètes des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques, qui ont si fièrement arboré ce drapeau. Pourtant, il s'est produit un incident très déplorable; les membres de l'équipe de hockey féminin des États-Unis ont piétiné le drapeau canadien. Dans ce cas en particulier, il aurait été exagéré de porter des accusations contre ces personnes.

• (1140)

Cet incident va à l'encontre du modèle olympique. Il va à l'encontre de tout ce qui représente une concurrence équitable et de tout ce que nous visons à invoquer dans les sports, mais des accusations au criminel seraient exagérées.

Je suis d'accord sur l'objet du projet de loi du député, mais je regrette que, étant donné certaines restrictions juridiques, nous ne puissions pas lui donner cet effet.

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.): Monsieur le Président, alors que nous mettons un terme à ce débat, permettez-moi de profiter de l'occasion pour remercier les députés qui ont parlé du projet de loi C-429. Je vais conclure en me reportant à certaines des paroles de mon bon ami conservateur. Il a déclaré qu'on avait créé un dialogue. C'est vraiment l'objectif visé dans le cas présent.

Notre collègue allianciste qui est intervenu plus tôt a déclaré qu'il y avait déjà eu une initiative à cet égard venant de l'Alliance canadienne et qu'il y en aura une autre. De plus, il y a eu celle de mon collègue d'Haldimand—Norfolk—Brant ainsi que la mienne. J'apprécie aussi les paroles du secrétaire parlementaire.

Initiatives ministérielles

Lorsque des députés parlent de la loi en vigueur aux États-Unis, je suis d'accord. Les Américains ont présenté une loi qui a été contestée. Si on revient en arrière, à l'époque, certain défigurait, détruisaient ou brûlaient des drapeaux américains. Les Américains ont présenté une mesure législative même si la loi avait été contestée et jugée inconstitutionnelle. De nos jours ou depuis quelques années, je ne pense pas qu'on constate ce type d'activités aux États-Unis.

Devrions-nous avoir une loi en place ou apporter des modifications au Code criminel? La nouvelle disposition pourrait être contestée et jugée inconstitutionnelle, mais entre-temps, on enverrait un message voulant que des activités de ce genre ne soient pas permises. Si la nouvelle mesure législative était contestée, nous pourrions alors nous pencher là-dessus à ce moment-là.

La chose la plus importante pour moi, et je sais que je parle au nom de nombreux députés à la Chambre et de nombreux Canadiens, c'est que le dialogue a commencé et la question a été soulevée. Vous pouvez être assurés que la question continuera de se poser régulièrement. Je vais être le premier à reconnaître que mon projet de loi d'initiative parlementaire n'est pas parfait, mais c'est un début, un point de départ à partir duquel on peut progresser.

Je voudrais remercier tous les députés. Je n'utiliserai pas la tactique consistant à demander le consentement unanime. Je refuse de faire cela. J'ai proposé le projet de loi C-429 en sachant que cela ouvrirait un dialogue entre tous les partis, afin que la voix de mes électeurs et celle de tous les Canadiens puissent être entendues dans cette enceinte. Les députés ont également pu à juste titre faire part des avantages et des désavantages d'une initiative de ce genre et j'apprécie pleinement cela. Je pense que nous avons tous appris quelque chose aujourd'hui. D'autres députés interviendront dans ce débat à l'avenir, et je suis persuadé que nous en apprendrons davantage.

Je remercie tous mes collègues qui ont participé au débat.

• (1145)

Le président suppléant (M. Bélair): La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expirée. Étant donné que la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'article est rayé du *Feuilleton*.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Bélair): Étant donné que la période réservée aux initiatives parlementaires a été courte, je suspends les travaux de la Chambre jusqu'à midi.

(La séance est suspendue à 11 h 45.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à midi.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1200)

[Traduction]

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 9 avril, de la motion: Que le projet de loi C-53, Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Karen Kraft Sloan (York-Nord, Lib.): Monsieur le Président, lorsque j'ai commencé mon intervention sur ce très important sujet, j'ai rappelé aux députés de la Chambre et à tous les Canadiens qui se trouvaient peut-être à l'écoute que la Loi sur les produits antiparasitaires était 30 ans en retard.

La nouvelle Loi sur les mesures antiparasitaires qui remplacera la loi actuelle est une mesure très importante qui se fait attendre depuis longtemps. La science a certainement évolué depuis 30 ans, tout comme notre compréhension de la nécessité de mettre en place un régime de réglementation adéquat. Nous sommes très heureux que le ministre ait présenté ce projet de loi.

J'ai également mentionné un certain nombre d'éléments que j'appuie dans le projet de loi C-53. J'aimerais faire une remarque supplémentaire à cet égard, soit qu'il y aura un examen spécial obligatoire de tout pesticide qui a été interdit ou volontairement retiré par un pays de l'OCDE, comme nous l'avons vu récemment aux États-Unis. J'ai signalé un certain nombre de points positifs dans la loi mais, afin qu'on ne m'accuse pas d'être trop enthousiaste, je rappellerai aux députés et aux gens qu'il y a, à mon avis, certaines failles dans le projet de loi C-53, des cas où l'on n'a pas tenu compte des recommandations du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Je suis actuellement la vice-présidente du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, qui a entrepris une étude d'un an sur les pesticides et le régime de réglementation s'y rapportant. J'ai confiance que le Comité permanent de la santé pourra corriger certaines des failles dans le projet de loi. J'aimerais me concentrer maintenant sur quelques-unes de celles-ci.

Par exemple, le comité a insisté pour que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire se voie conférer par la loi un mandat clair et sans équivoque. Bien qu'elle ne soit pas un organisme indépendant, l'ARLA en a toutes les caractéristiques. Nous estimions donc que l'identification claire et précise du décideur de facto constituerait une étape importante en vue de rendre le processus de réglementation plus ouvert et plus transparent. Cela n'a pas été fait dans le projet de loi C-53, où l'agence n'est même pas mentionnée.

Le comité a aussi réclamé une définition claire de ce qu'on appelle communément le principe de substitution, lequel figure dans le code environnemental suédois, et l'application de ce principe. Cela exigerait le remplacement des anciens pesticides par de nouveaux produits moins toxiques et non chimiques qui apparaîtraient sur le marché. On n'a pas donné suite à cette requête.

Pendant que je traite de principes, un thème populaire ces jours-ci, permettez-moi de parler du principe de précaution. Le comité a recommandé l'inclusion de ce principe dans le préambule du projet de loi, comme il apparaît dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, et cela n'a pas été fait.

Le comité a demandé que le principe de prudence soit inclus dans la disposition administrative du projet de loi, comme il l'est dans la LCPE, mais cela n'a pas été fait. Le comité a aussi demandé que ce principe soit inclus dans les dispositions d'application. Aux termes du projet de loi, la ministre pourrait faire valoir le principe de prudence dans le cadre d'une réévaluation ou d'un examen spécial. Malheureusement, cela n'est pas mentionné. À tout le moins, par souci d'uniformité entre les lois, le projet de loi C-53 devrait être identique à la LCPE à ce chapitre. Il s'ensuit une faible reconnaissance du principe de prudence.

Initiatives ministérielles

Enfin, le comité a recommandé que le nouveau projet de loi comporte des dispositions qui permettraient la plus vaste divulgation possible de l'information au public, comme l'exigent les articles 51 à 53 de la LCPE. Cependant, les articles 42 à 44 du projet de loi, qui expliquent l'accès proposé à l'information, n'équivalent pas aux dispositions de la LCPE. Encore une fois, par souci d'uniformité entre les lois, il faudrait régler ce problème.

• (1205)

Le comité a recommandé que les renseignements commerciaux dits confidentiels soient définis rigoureusement dans le nouveau projet de loi, de manière à n'inclure que les renseignements qui seraient réellement préjudiciables pour les intérêts financiers ou concurrentiels de la personne détenant ces renseignements. Malheureusement, le projet de loi C-53 utilise une définition trop vaste. J'espère que ce problème sera réglé lorsque le projet de loi sera renvoyé au Comité permanent de la santé.

En terminant, j'ajoute que je suis impatiente d'examiner ce projet de loi avec mes collègues du Comité permanent de la santé dans les semaines qui viennent. Pendant l'étude que le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a faite du système de produits antiparasitaires, j'ai constaté de première main à quel point cette question suscite des réactions passionnées chez les Canadiens. J'ai bon espoir qu'au bout du compte, la ministre et le gouvernement pourront proposer une Loi sur les produits antiparasitaires qui protégera la santé de tous les Canadiens, notamment des enfants et des autres groupes vulnérables.

M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en ma qualité de deuxième vice-président du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, je suis ravi de prendre la parole au sujet du projet de loi.

Comme nous l'a dit la députée d'en face, je ne faisais pas partie du Comité permanent de l'environnement et du développement durable quand le projet de loi C-53 y a été étudié, et je ne suis donc pas au courant de tout le travail qui y a été consacré pendant cette année-là. Je me permettrai cependant de faire quelques observations susceptibles d'aider le Comité permanent de la santé quand ce dernier se penchera sur cette mesure.

Je m'intéresse de près aux questions environnementales depuis que j'ai lu l'ouvrage *Le printemps silencieux* de la biologiste Rachel Carson, qui avait fait passer au premier plan de nos préoccupations l'utilisation des pesticides, insecticides, herbicides, fongicides, et le reste, et leur effet sur l'environnement. On a fait des tas d'erreurs à l'époque. De nombreux produits chimiques efficaces ont été élaborés, mais personne n'a songé à en vérifier les effets futurs sur l'eau et la faune. Personne n'a pensé à en étudier les éventuels effets cumulatifs sur la santé des générations futures.

Je me félicite de la révision de ce projet de loi. Comme l'a expliqué la députée d'en face, il n'avait pas été revu depuis 1969. L'univers de la chimie a énormément évolué pour ce qui est de savoir quels produits sont efficaces et lesquels ne le sont pas, et pour ce qui concerne tous les problèmes dont j'ai parlé.

Je suis conscient des pressions dont font l'objet des agriculteurs qui doivent gagner leur vie en dépit du faible cours des denrées, de la hausse du coût des intrants, et des préoccupations environnementales si nombreuses. Ils sont également très préoccupés par une autre initiative dont la Chambre est saisie, le projet de loi C-15B, notamment en ce qui a trait à la définition du concept de l'animal et aux droits que l'on devrait lui reconnaître. Nous sommes tous contre la cruauté envers les animaux. Mais, en poussant la question à l'extrême, nous pourrions multiplier les pressions dont la commu-

nauté agricole fait déjà l'objet. Le projet de loi C-5, sur les espèces en péril, pourrait ajouter encore plus aux pressions subies par les agriculteurs lorsqu'il reviendra à la Chambre cette semaine.

Nous parlons maintenant des pesticides. Bien des agriculteurs craignent que le gouvernement ne s'en prenne à eux et à ce qui constitue leur moyen de subsistance et leur source de revenus. Nous voulons nous assurer que les gens du milieu agricole comprennent bien que le projet de loi C-53 ne les cible pas spécifiquement. Il ne fait que moderniser un texte législatif inchangé depuis 1969. Je connais bien des agriculteurs qui n'aiment pas avoir recours aux produits chimiques et qui préféreraient s'en passer. Cependant, employer des fongicides, des herbicides et des pesticides est une question de survie pour eux.

Le projet de loi C-53 stipule que le gouvernement n'interviendrait pas dans l'usage des pesticides en milieu urbain. Il laisserait le choix aux municipalités. C'est là une judicieuse décision. Chaque ville pourra écouter ses habitants et prendre ses propres décisions. La tâche la plus importante du Comité permanent de la santé sera d'étudier l'effet des pesticides sur les enfants, les animaux et les gens des collectivités.

Les nouvelles méthodes agricoles dépendent passablement de l'utilisation de nouveaux herbicides et pesticides. L'ensemencement direct est très courant dans la majeure partie de l'Ouest canadien. Il est très important d'économiser le carburant, de réduire les émissions de CO₂ et de prévenir l'érosion dans le contexte des nouvelles techniques agricoles. L'inconvénient, c'est que les agriculteurs dépendent dans une large mesure des herbicides et des pesticides pour lutter contre les mauvaises herbes, les insectes et les autres infestations du genre.

• (1210)

Il y a la question de l'écoulement de ces produits chimiques dans les fosses-réservoirs, les cours d'eau et les lacs, outre les effets qui y sont liés. Il faut réaliser une étude complète de l'eau et des conséquences des pesticides et des herbicides sur nos ressources en eau. Le gouvernement a fait état de la question, mais n'a proposé que peu de mesures à cet égard.

Dorénavant, nous devons mieux connaître nos formations aquifères ainsi que les répercussions environnementales sur une plus vaste échelle. Ces questions relèvent du champ d'intérêt fédéral. Le gouvernement fédéral doit montrer aux provinces qu'il est disposé à collaborer pour établir un inventaire des ressources en eau, comprenant notamment les écoulements de produits chimiques dans nos sources d'approvisionnement en eau. Nous avons attendu bien trop longtemps avant de réaliser les études qui s'imposent pour savoir ce qui en est.

Comme je l'ai mentionné, la technologie s'est améliorée. Dans le cadre de la recherche et du développement, on se penche notamment sur la modernisation des produits chimiques et l'utilisation de produits plus sécuritaires. Les fabricants de produits chimiques comprennent qu'ils doivent offrir des produits sécuritaires. Or, comme la législation canadienne était tellement désuète, le Canada a fait preuve d'un laxisme considérable à l'égard de l'utilisation de nouveaux produits. Le projet de loi C-53 nous permet d'aller de l'avant.

Comme je l'ai indiqué précédemment, si un pays membre de l'OCDE affirme qu'un produit chimique est suspect parce qu'il n'agit pas comme il le doit et a d'autres effets, le Canada se penchera alors sur la question. C'est un pas dans la bonne direction. Il faut homologuer ces produits chimiques. Il faut en connaître les effets. Voilà des aspects positifs du projet de loi C-53.

Initiatives ministérielles

Néanmoins, je tiens fortement, à l'instar des porte-parole en matière d'agriculture et de santé, à ce qu'un comité examine cette mesure législative pour que nous puissions entre autres la modifier. Je suis un peu contrarié et insatisfait parce que c'est exactement ce qui est arrivé au projet de loi C-5. Les députés du gouvernement et de l'opposition ainsi que les environnementalistes et d'autres intervenants ont tous trouvé que cette mesure législative présentait des lacunes. Nous avons consacré neuf mois à son amélioration. Les députés fédéraux ont collaboré à cette mesure législative et y ont consenti énormément d'efforts.

Lorsque le gouvernement a reçu le projet de loi du comité, il a décidé de faire annuler la plupart des amendements que nous avions réussi à obtenir au comité. Si c'est là le genre de chose qui doit se produire dans le cas du projet de loi C-53, je mettrai en doute le travail du comité ou me demanderai s'il perd son temps à essayer d'y faire apporter des amendements. Je m'en remettrai. Cependant, quand j'ai de grands espoirs que le comité amende une mesure qui lui est renvoyée, j'espère que le gouvernement écouterait le comité. Les comités entendent des centaines de témoins avant de formuler des recommandations pour améliorer les mesures législatives.

À propos des produits antiparasitaires, nous devrions parler également d'étiquetage. Nous avons tous connu des difficultés avec l'étiquetage. Que nous pulvérisions un produit chimique sur notre pelouse ou sur un insecte que nous ne voulons pas voir infester nos rosiers, nous avons parfois du mal à lire l'étiquette. J'ai toujours pensé que cela nécessitait beaucoup d'amélioration.

L'étiquette parle parfois de mélange de quantités, mais parle d'en pulvériser le résultat sur un rosier seulement. Cela ne veut pas dire grand-chose à l'utilisateur qui n'a peut-être pas à traiter seulement un rosier. Ce qu'il faut faire pour utiliser sans danger un produit chimique n'est parfois pas très clair. Les agriculteurs ont le même problème quand ils mélangent des lots de produits antiparasitaires. Un étiquetage clair s'impose. Tout ce que le comité pourra faire pour améliorer l'étiquetage sera utile.

●(1215)

Nous devons accélérer le processus d'homologation tant pour les médicaments que pour les produits antiparasitaires. Nous devons tirer des leçons de ce qui se passe ailleurs. Nous devons regarder ce qui se fait dans les pays de l'UE ou aux États-Unis, par exemple. Il faut se demander pourquoi ils interdisent certains produits chimiques et en présentent de nouveaux. Bon nombre des nouveaux produits chimiques sont moins coûteux, quoique plus efficaces et satisfaisants. Nous devons accélérer le processus. Encore une fois, j'espère que le comité se penchera sur la question de l'homologation.

Comme je l'ai mentionné, l'examen obligatoire de tout produit chimique qui est interdit par un pays de l'OCDE est excellent, parce que cela signifie que la cinquantaine de pays membres font des travaux de recherche. S'ils trouvent une raison d'interdire un produit chimique, il est bon d'évaluer le dossier. Mais notre évaluation doit être fondée sur de solides données scientifiques et non sur des caprices ou sur le lobby des fabricants de produits chimiques et des groupes d'agriculteurs. Voilà un aspect du projet de loi C-53 que le comité pourrait amender et améliorer.

Quand on présente un projet de loi comme celui-ci, il faut reconnaître que les agriculteurs livrent concurrence à leurs collègues des pays de l'Union européenne et des États-Unis, et que cette concurrence est réelle. Nous pouvons faire énormément. Dans la mesure où le comité sera libre de convoquer les témoins qu'il veut entendre et de faire les recommandations qu'il veut faire, et où le

gouvernement s'engage à écouter, nous pourrions vraiment améliorer le projet de loi.

Comme les porte-parole de mon parti en matière d'agriculture et de santé l'ont dit, nous allons nous prononcer en faveur de cette mesure législative. Nous allons la renvoyer au comité. Nous avons hâte que des amendements soient apportés concernant l'étiquetage, l'utilisation et l'évaluation, entre autres. Pourvu que tout tombe en place, nous serons heureux d'appuyer le projet de loi quand viendra l'étape du rapport et celle de la troisième lecture.

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, mon collègue, le député de Red Deer, a fort bien résumé la question. J'ai cependant une question à lui poser.

Je suis agriculteur. Notre exploitation agricole appartient à ma famille depuis 1911. Les pesticides et les insecticides comptent parmi les produits que nous utilisons pour gérer notre exploitation. Si nos concurrents ont un produit que nous n'avons pas, pourquoi le Canada ne peut-il pas se montrer un peu plus progressiste et chercher à d'harmoniser nos produits avec ceux des États-Unis, nos voisins immédiats et un de nos plus grands concurrents dans le secteur agricole? Si les États-Unis procèdent à des examens, pourquoi le Canada devrait-il effectuer les mêmes examens, ce qui risque de retarder pendant jusqu'à cinq ans l'accessibilité des produits chimiques pour les agriculteurs canadiens?

N'existe-t-il pas une méthode permettant d'harmoniser les examens nécessaires pour évaluer les nouveaux produits chimiques, de sorte que, lorsqu'ils seront homologués pour les agriculteurs américains, ils le soient également pour les agriculteurs canadiens?

●(1220)

M. Bob Mills: Monsieur le Président, mon collègue a évoqué la guerre de territoire que se livrent quelques-uns des ministères fédéraux. Ils estiment devoir effectuer les mêmes travaux de recherche encore et encore, pour nul autre motif que de protéger des emplois. Il est temps de mettre le problème au jour.

Il y a suffisamment de travail pour tout le monde, bien que les tâches puissent être différentes les unes des autres. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi 300 millions de personnes peuvent se permettre d'effectuer beaucoup plus de travaux de recherche et de développement que 30 millions de personnes. Dans l'Union européenne, quelque 700 millions de personnes disposent des ressources financières voulues pour effectuer beaucoup plus de travaux de recherche que 30 millions de Canadiens. Nous devons prendre à coeur notre bien à tous, au lieu de protéger les nombreux paliers de la bureaucratie que nous devons parfois affronter.

Rien ne s'oppose à ce que nous tirions parti des travaux de recherche et de développement qui sont effectués à l'étranger. Nous pouvons être des leaders dans certains secteurs. Dans nos forces armées, nous avons tellement dispersé nos efforts que nous n'excellons plus en rien. Il en va de même pour les travaux de recherche et de développement que nous effectuons en ce qui concerne les pesticides et les médicaments, entre autres. Concentrons nos efforts sur ce que nous faisons de mieux. N'essayons pas de tout faire. Ne cherchons pas à reproduire tous les travaux de recherche qui se font dans le monde.

Initiatives ministérielles

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, pour faire suite à la question soulevée par mon collègue de Red Deer, la question des échanges de renseignements sur les pesticides est importante du fait que nous partageons une longue frontière avec nos cousins américains. Les pesticides utilisés au Canada peuvent fort bien avoir un impact sur les réseaux hydrographiques aux États-Unis. Je me demande quel genre de collaboration il peut y avoir à cet égard. Il me semble que le Canada aurait avantage à travailler en étroite collaboration avec les Américains dans ce dossier non seulement du point de vue financier, mais aussi du point de vue pratique compte tenu de la frontière que nous partageons.

La deuxième chose sur laquelle j'aimerais qu'il nous fasse part de son avis est le fait que le projet de loi exige, dans le cadre du processus d'approbation, que les fabricants prouvent que leurs produits chimiques sont efficaces. Cela semble être une dépense dont nous pourrions nous passer.

M. Bob Mills: Monsieur le Président, je crois que l'harmonisation est un point important. En examinant bon nombre de questions environnementales, j'ai été surpris de voir le peu de collaboration qui existe entre les États-Unis et le Canada même si nous partageons des cours d'eau, des aquifères et une frontière. Je crois que tout ce que nous pouvons faire dans ce sens sera avantageux, comme le député l'a signalé.

Pour ce qui est des effets des produits chimiques, je ne suis pas tout à fait d'accord avec le député en ce sens que, habituellement, la publicité que fait une compagnie porte sur l'effet du produit. Encore une fois, le comité doit examiner cet aspect pour voir si cela entraîne des coûts additionnels, mais les compagnies devraient être capables de prouver que leur produit aura l'effet annoncé.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, en 2001, la Cour suprême a rendu un jugement dans le cas de la ville de Hudson, au Québec. Depuis 1991, celle-ci avait adopté un règlement pour interdire ou contraindre l'utilisation des pesticides dits esthétiques.

Mon collègue ne trouve-t-il pas que le gouvernement se doit de considérer les répercussions que cela peut avoir dans le milieu municipal?

• (1225)

[Traduction]

M. Bob Mills: Monsieur le Président, concernant toute la question de l'utilisation de pesticides à des fins esthétiques, je crois que nos porte-parole en matière d'agriculture et de santé ont dit qu'il valait mieux laisser cela aux municipalités. Elles sont plus près des gens et ce sont elles qui devraient s'occuper de cela. Je vais leur laisser le soin de faire ce qu'elles jugent bon de faire à cet égard. Le comité invitera certainement des experts à témoigner lorsqu'il examinera cette question.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, mercredi dernier, à la Chambre, j'ai fait une observation qui, à bien y réfléchir, ne convenait pas et que je regrette d'avoir faite.

Je voudrais offrir mes sincères excuses aux personnes que mes propos ont pu blesser.

* * *

[Français]

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-53, Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de pouvoir participer à ce débat sur le projet de loi C-53.

Plusieurs députés de la Chambre savent qu'à deux reprises, j'ai déposé un projet de loi. La première fois, c'était le projet de loi C-388 et ensuite le même projet de loi qui portait le numéro C-267. Ce projet de loi interdisait l'utilisation des pesticides à des fins non essentielles.

Mon projet de loi d'initiative parlementaire, que je ne peux plus parrainer parce que je suis secrétaire parlementaire depuis septembre 2001, avait pour objectif d'imposer un moratoire sur l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques dans les maisons, les jardins et les lieux récréatifs, jusqu'à ce qu'une preuve de leur innocuité ait été présentée au Parlement et approuvée par un comité parlementaire.

Rappelons qu'en mai 2000, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a déposé un rapport sur la loi existante qui touchait l'homologation des pesticides. Une des recommandations du comité était que le gouvernement devrait modifier cette loi de façon majeure et sérieuse. On en voit le résultat aujourd'hui sous la forme du projet de loi C-53.

Le projet de loi C-53 est la nouvelle loi sur les produits antiparasitaires que les Canadiens et Canadiennes attendent depuis longtemps. Plusieurs d'entre eux diraient même trop longtemps. L'objectif de ce projet de loi est la modification d'une loi qui date déjà d'environ 30 ans. Le temps était vraiment arrivé.

La Chambre, par l'entremise du Comité permanent de l'environnement et du développement durable relevant de la Chambre, a étudié la question de l'utilisation des pesticides pour enrayer les parasites. Comme je l'ai déjà mentionné, il a déposé à la Chambre, en mai 2000, son rapport intitulé «Pesticides: un choix judicieux s'impose pour protéger la santé et l'environnement». Il est le fruit d'une longue étude et des témoignages de nombreuses personnes et experts à l'effet que la loi actuelle était dépassée.

Le comité a donc proposé un certain nombre de recommandations dont la première était que le ministre de la Santé devait présenter une nouvelle mesure législative sur les pesticides par l'entremise d'un projet de loi prioritaire.

Je suis donc très heureuse que notre gouvernement, par l'entremise du ministre de la Santé, ait écouté la recommandation première du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, et ait effectivement déposé un projet de loi.

Initiatives ministérielles

Cependant, j'ai analysé le projet de loi comme d'ailleurs plusieurs de mes collègues. Lorsqu'on analyse le projet de loi C-53, on constate que l'objet principal est d'éviter que les populations et l'environnement soient soumis à des risques inacceptables découlant de l'utilisation de produits de lutte antiparasitaire. Cette question primordiale de l'évaluation du risque se fonde sur l'analyse de la santé des enfants, des femmes enceintes, des aînés et, dans certains cas, du risque particulier associé à une marge de sécurité dix fois plus grande que celle qui serait par ailleurs prévue.

On trouve de bons éléments dans ce projet de loi, tel l'établissement d'un registre public. Ceci va garantir l'accès public à l'information sur la santé. Cela est un pas en avant. Ainsi dans ce projet de loi, on retrouve une protection des dénonciateurs comme on retrouve le partage d'informations entre ministères relativement aux pesticides.

● (1230)

Un autre grand pas en avant est le fait qu'il y a une prévision à l'effet que le fardeau de la preuve pour la sûreté et la valeur d'un produit donné incombe clairement au demandeur. C'est également un pas en avant. C'est un aspect très positif de ce projet de loi.

Toutefois, on retrouve dans le projet de loi C-53 plusieurs lacunes que je qualifierais être de nature sérieuse. Par exemple, le principe de précaution et son application sont très limités dans le cadre de cette loi. Le préambule n'en fait même aucune mention. Si notre gouvernement, dont je fais partie, est sérieux dans l'atteinte de l'objectif principal du projet de loi C-53, qui est d'éviter que les populations et l'environnement soient soumis à des risques inacceptables découlant de l'utilisation de produits de lutte antiparasitaire, il devient essentiel que le principe de précaution se retrouve dans tous les aspects du processus décisionnel.

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a recommandé ceci, et je cite:

Le principe de la prudence implique que des mesures appropriées doivent être prises quand il y a lieu de croire qu'un produit antiparasitaire peut causer des dommages, même s'il n'existe pas de preuves concluantes d'une relation causale entre le produit antiparasitaire et ses effets.

Or, il n'y a même pas de définition de risque inacceptable ou de risque acceptable dans le projet de loi. J'espère que lorsque le Comité permanent de l'environnement et du développement durable sera saisi de ce projet de loi, ce comité et tous les députés examineront de façon sérieuse ces quelques lacunes que j'ai mentionnées.

La mise en oeuvre du projet de loi dépendra de l'interprétation subjective de cette notion qui n'est pas définie, comme je l'ai mentionné. Le principe de prudence n'est appliqué dans le projet de loi proposé qu'à la réévaluation et à des examens spéciaux. Au niveau opérationnel, le principe de prudence doit être utilisé dans toutes les décisions touchant les produits antiparasitaires.

Il y a une autre lacune. Il n'y a pas de critères de toxicité inhérents fondés en science, comme des limites de perturbation du système endocrinien, de neurotoxicité ou de carcinogénèse d'un pesticide relativement aux tests sur les produits. Il n'est pas nécessaire d'homologuer à nouveau ou d'évaluer les pesticides devant être utilisés sur les OGM, soit les organismes génétiquement modifiés. C'est un problème.

Le comité a recommandé que l'Agence de réglementation soit expressément mandatée, par le nouveau projet de loi ou un nouveau projet de loi, d'informer et d'éduquer la population quant aux risques associés à l'usage des pesticides et quant à l'existence d'autres produits moins nocifs. Il faut changer les attitudes concernant l'usage

des pesticides au moyen de programmes agressifs d'éducation publique.

L'agence réglementaire ne devrait pas avoir la responsabilité exclusive de cette tâche puisque de nombreux ministères fédéraux apportent une contribution essentielle à la sensibilisation du public. Cette responsabilité devrait être partagée dans tout le système. L'éducation publique devrait constituer un élément essentiel de ce projet de loi.

Ce projet de loi doit aussi adhérer fermement au principe de prévention de la pollution. Il ne fait aucunement état d'un principe de substitution, c'est-à-dire d'une obligation de révoquer l'homologation d'anciens pesticides une fois que de nouveaux pesticides plus sûrs sont homologués.

● (1235)

Je pense que c'est une lacune du projet de loi qui pourrait être corrigée lorsque le comité se penchera sur la question.

Toute nouvelle loi et tout nouveau processus de réglementation qu'un gouvernement mettra sur pied devraient comporter de la transparence. Au troisième millénaire, c'est quelque chose que les citoyens et les citoyennes du Canada demandent. Ils demandent un gouvernement qui est imputable, un gouvernement qui agit de façon transparente. Je crois que, dans le projet de loi, on doit considérer la question de la transparence. Or, le projet de loi ne prévoit pas l'obligation d'établir une base de données relatives aux ventes.

Comme le comité permanent l'avait demandé, il n'existe dans ce projet de loi aucun mécanisme précis pour la présentation de constatations scientifiques indépendantes. C'était aussi une demande du comité permanent. Rien n'oblige l'établissement d'une base de données sur les répercussions négatives rapportées.

On ne mentionne pas précisément le Comité consultatif sur la lutte antiparasitaire, et rien n'exige l'harmonisation entre la protection de la santé et l'environnement, en vue de ne pas affaiblir les normes canadiennes.

Je pense que le projet de loi C-53 est une nette amélioration par rapport à ce que l'on vit actuellement. Un de mes collègues de l'autre côté de la Chambre a mentionné que la Cour suprême du Canada a rendu un jugement concernant la ville de Hudson, au Québec. Je crois que d'autres villes étaient également impliquées dans ce dossier. Ces villes de la province de Québec avaient réglementé l'utilisation des pesticides à l'intérieur de leur territoire et, dans certains cas, avaient interdit l'utilisation des pesticides et de produits chimiques à des fins esthétiques. Les compagnies ont poursuivi les municipalités en disant que ces dernières n'avaient pas ce genre de pouvoirs.

Or, la Cour suprême du Canada, dans son jugement rendu en juin 2001, a dit très clairement que le gouvernement fédéral a juridiction sur ces questions. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont juridiction sur ces questions. Il y a également une juridiction au niveau des municipalités, en autant que le champ n'est pas déjà occupé entièrement par le fédéral et les provinces.

La Cour suprême du Canada est même allée jusqu'à dire que dans la réalité d'aujourd'hui, où l'on a beaucoup plus d'informations sur la façon dont des produits chimiques peuvent déranger et être très nocifs pour la santé de notre environnement et la santé de nos citoyens et citoyennes, les gouvernements locaux sont souvent mieux placés pour déterminer les besoins de la population et les moyens les plus efficaces pour garantir sa protection et garantir ou améliorer l'environnement dans lequel vit la population de ces municipalités.

Initiatives ministérielles

Je fus très heureuse de ce jugement. J'ai déjà rencontré plusieurs maires et conseillers municipaux à ce sujet pour les encourager à étudier la question et à adopter des règlements sur l'utilisation des pesticides dans leurs municipalités. Je dois également féliciter le gouvernement du Québec, qui est mon gouvernement puisque je suis québécoise, au sujet des déclarations faites par le ministre André Boisclair à l'effet que le gouvernement du Québec a l'intention d'agir sur cette question. Je suis très heureuse d'entendre cela et je suis prête à collaborer avec mon gouvernement provincial parce que je trouve que c'est un sujet primordial.

• (1240)

Si on veut avoir un pays sain d'ici cent ans, on doit commencer dès aujourd'hui à s'occuper de l'environnement et de la santé de la population. Une façon très concrète de le faire, c'est d'adopter une loi qui réglemente l'utilisation des pesticides et des antiparasitaires, surtout ceux qui sont fabriqués avec des produits chimiques, en se basant sur le principe de précaution.

Je ne vais pas prendre plus de temps. Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a fait un bon travail. Le résultat en a été le dépôt de son rapport en mai 2000. La ministre de la Santé a également fait un bon travail. C'est un excellent début, mais je m'attends à ce que le comité permanent, une fois saisi de ce projet de loi, écoute de façon très sérieuse les commentaires, recommandations et suggestions qui ont été faits des deux côtés de la Chambre, pour l'améliorer et pour s'assurer que son objectif, qui est la protection de la santé et de l'environnement, soit atteint par l'entremise des mécanismes que l'on retrouve ou qu'on inclura dans le projet de loi.

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, je veux tout d'abord remercier ma collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, d'avoir si bien félicité le gouvernement du Parti québécois et son ministre, M. André Boisclair, surtout dans un dossier aussi important que celui des pesticides et de l'environnement.

Il faut comprendre que le milieu municipal a tout à fait juridiction —la députée a raison—quand le fédéral et le provincial ne s'immiscent pas ou n'ont pas de réglementation en ce sens. Les municipalités ont très bien réussi à protéger leur environnement, surtout en matière de pesticides dits à des fins esthétiques.

Il reste quand même que j'aimerais entendre la députée à propos du projet de loi C-53 qui ne parle pas de processus amélioré d'homologation pour les pesticides moins nocifs. Il faut comprendre qu'une fois que le gouvernement s'immisce dans une réglementation, on va empêcher de cette façon les provinces et les municipalités de réglementer. Il y a donc une certaine lacune.

Je voudrais entendre les commentaires de la députée au sujet du processus d'homologation qui, quant à moi, devrait être clairement un processus, une phase rapide pour les pesticides moins nocifs. J'aimerais également entendre ses commentaires sur les incitatifs que pourrait contenir un tel projet de loi pour encourager, entre autres, les agriculteurs qui utilisent des pesticides à des fins industrielles.

Quant à moi, c'est une lacune que l'on n'ait pas inclus une méthode pour encourager économiquement, au moyen de certains crédits, l'industrie et ceux qui utilisent les pesticides industriels afin de trouver plus rapidement des moyens pour être en mesure de contrer les pesticides utilisés industriellement.

• (1245)

Mme Marlene Jennings: Monsieur le Président, je désire remercier mon collègue de ses commentaires, de ses suggestions et de sa question. Quant à la question du processus d'homologation, je

suis d'accord avec le fait que ce projet de loi comporte des lacunes à ce sujet. Je donne un simple exemple.

Il existe déjà sur le marché des produits qui ne sont pas du tout nocifs et qui ne sont pas à base de produits chimiques. Au Québec, des compagnies et des scientifiques travaillent à l'élaboration de produits biologiques. Parfois, ils veulent commercialiser ici un produit qui est déjà sur le marché en Europe, par exemple, ou aux États-Unis. À ce moment-là, le système d'homologation actuel peut prendre jusqu'à 24 et 36 mois. Cela n'a aucun sens.

Je crois, effectivement, que le comité devrait regarder de près le système d'homologation que l'on retrouve dans ce projet de loi. Il devrait y avoir un système qu'on appelle «fast-track», et un processus normal. On devrait retrouver des dispositions qui permettraient à l'agence, lorsqu'un produit a déjà été homologué par d'autres pays et qu'on a déjà fait un travail au préalable, de s'assurer que leur processus d'homologation est comparable au nôtre, un peu comme on le fait avec les diplômes.

Lorsque quelqu'un a obtenu sa licence en droit de la Faculté de droit de la Sorbonne ou a obtenu un diplôme d'études supérieures de l'Université de la Sorbonne, on a déjà en place ici, au Canada, par l'entremise de nos corporations professionnelles, un système d'homologation. C'est déjà fait. La personne n'a simplement qu'à envoyer ses crédits, ses diplômes et ainsi de suite, et elle recevra un certificat disant que c'est l'équivalent d'une maîtrise dans une université canadienne, par exemple.

Je ne vois alors pas pourquoi on ne peut pas faire la même chose quant à l'homologation des produits existant déjà sur d'autres marchés, comme le marché international. C'est la première chose.

La deuxième partie de la question était la suivante. Lorsqu'un nouveau produit est homologué et que la science démontre qu'il est beaucoup plus efficace et beaucoup moins nocif qu'un produit existant, pourquoi n'existe-t-il pas un processus de déshomologation de l'ancien produit? C'est une notion très intéressante et j'aimerais que le comité étudie aussi cette question.

Effectivement, dans d'autres domaines, comme le domaine pharmaceutique, il y a des produits qui existent toujours, mais dont l'utilisation est maintenant prescrite à un champ beaucoup moins grand qu'il ne l'était auparavant. Cela se fait parce qu'on a d'autres produits et d'autres médicaments qui sont beaucoup plus efficaces et qui comportent beaucoup moins d'effets secondaires. Ce deuxième point soulevé par le député est excellent. J'invite le comité permanent qui sera saisi de ce projet de loi à se pencher également sur cette question.

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, j'apprécie les commentaires de la députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine qui a pris la parole pour les libéraux. Je suis d'accord quand elle dit que ce projet de loi peut améliorer une situation très grave.

La députée sait peut-être que ce projet de loi n'est pas parfait, qu'il reste des problèmes et qu'il peut être amélioré. J'ai beaucoup de questions. Cependant, je voudrais surtout savoir si la députée peut répondre aux préoccupations de tous les députés de l'opposition.

Si le Comité permanent de la santé propose des amendements à ce projet de loi et recommande des choses constructives concernant ces préoccupations, est-ce que la députée pourra faire quelque chose pour s'assurer que le gouvernement ne mettra pas un frein à ces amendements et considérera très sérieusement les propositions ou les recommandations du Comité permanent de la santé?

Initiatives ministérielles

● (1250)

Mme Marlene Jennings: Monsieur le Président, je veux tout d'abord féliciter ma collègue pour la qualité de son français. J'apprécie beaucoup le fait qu'elle m'ait parlé en français.

La question de ma collègue était à savoir si le Comité permanent de la santé, une fois qu'il aura été saisi de ce projet de loi, propose des amendements au projet de loi, si en tant que secrétaire parlementaire et députée libérale, je vais m'assurer que le gouvernement ne met pas ces amendements à la poubelle. Tout d'abord, en tant qu'avocate, je ne préjuge rien.

J'ai moi-même soulevé quelques lacunes—pas toutes—que j'avais constatées lors de ma lecture de ce projet de loi. D'autres de mes collègues, qu'ils soient du gouvernement ou de l'opposition, ont soulevé les mêmes lacunes, ainsi que d'autres que je n'avais pas mentionnées.

Je souhaitais que le Comité permanent de la santé, une fois saisi de la question, prenne en considération le débat à la Chambre et tous les commentaires, suggestions et recommandations faits de part et d'autre au cours de ce débat. Une fois que le projet de loi reviendra devant la Chambre après le dépôt du rapport du comité, s'il existe des amendements à ce projet de loi, je vais certainement les scruter à la loupe.

On n'est pas sans savoir que la Loi sur la justice pénale pour les jeunes, par exemple, était le fruit de plusieurs projets de loi. J'étais une des députés libéraux qui ont travaillé très fort pendant plusieurs années pour, finalement, voir bouger le gouvernement un pouce à la fois, jusqu'à ce qu'on en arrive à un projet de loi que moi, en tant qu'avocate, en tant que...

Le président suppléant (M. Bélair): Je regrette d'interrompre la députée, mais son temps de parole est expiré. Je voudrais également lui rappeler qu'elle doit adresser ses remarques à la présidence. J'aurais pu le lui signaler à ce moment-là.

[Traduction]

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir sur le projet de loi C-53. Cette mesure remplacerait la Loi sur les produits antiparasitaires de 1969. Point n'est besoin de faire de savants calculs pour se rendre compte que cette loi n'a pas été réexaminée et refondue depuis 33 ans.

Nous convenons tous que le monde a radicalement changé depuis 1969. Dans bien des milieux, on pense que le temps est maintenant venu de réexaminer cette loi.

Je tiens à rappeler, à cet égard, que le gouvernement libéral a promis de présenter une nouvelle loi au cours de la campagne électorale de 1993. C'est l'ex-ministre de la Santé qui avait promis qu'une loi serait adoptée au plus tard en 2001. Certains députés d'en face considèrent cela comme la réalisation d'une promesse électorale, même si elle date de 1993.

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a fait une étude pour aider le ministre de la Santé à recommander quel type de loi serait nécessaire pour la gestion et l'utilisation des pesticides. Cette étude comprenait un examen de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, l'ARLA.

Nous constatons que l'objectif premier du projet de loi C-53 est constitué par la protection de la santé humaine et de l'environnement ainsi que par la recherche d'un équilibre entre les deux.

Nous reconnaissons certes que le projet de loi C-53 est bien plus rigoureux que la loi en vigueur. Nous nous en réjouissons. Nous

estimons qu'un certain équilibre a été établi entre les intérêts de la santé, les préoccupations écologiques et les préoccupations légitimes de l'industrie, dont un bon nombre ont été soulevées à la Chambre durant le présent débat.

Le projet de loi C-53 ferait la promotion du recours à des pratiques modernes d'évaluation des risques, c'est-à-dire qu'il mettrait l'accent sur un examen plus poussé des populations plus vulnérables comme les enfants et sur l'effet cumulatif de l'exposition aux produits sur les enfants. La présidence a toujours pensé, et nous en convenons tous, que les enfants sont particulièrement vulnérables à la prolifération des produits chimiques et à l'utilisation des pesticides dans nos villes, même dans des secteurs industriels surexposés, et dans les exploitations agricoles.

Ce n'est que tout récemment que nous avons compris la gravité de la situation. Je vous donne un exemple tiré de mon expérience personnelle. Cela rappellera peut-être des souvenirs au député de Winnipeg-Sud. À une époque, à Winnipeg, des camions pulvérisaient du DDT dans les rues des secteurs résidentiels et dans les parcs tard en soirée. Que faisaient les enfants? Le député s'en rappelle sûrement. Nous suivions de très près les camions, complètement aveuglés par la dense nuée de DDT mêlée aux émanations de carburant diesel qui ne faisaient qu'accentuer l'effet. Voilà comment nous nous amusions l'après-midi; nous suivions des camions qui répandaient du poison.

C'est le genre de choses que font les enfants. Ils jouent dans l'herbe. Ils portent plein de choses à leur bouche. Ils ramassent des débris par terre et les mettent dans leur bouche. De plus en plus, il faut penser avant tout aux intérêts des enfants lorsque nous étudions des mesures législatives comme celle-ci.

Cela fait peu de temps également que nous nous sommes aperçus que nous n'avions pas à ingérer ces produits chimiques pour qu'ils nous soient nocifs. La peau agit comme une éponge et les absorbe. C'est ce que j'ai appris à l'époque où je m'intéressais aux questions de santé et de sécurité au travail pour un mouvement syndical. L'exposition à des produits chimiques et toxiques n'est pas nécessairement orale. Ces produits peuvent être absorbés par la peau. Ils s'insinuent dans le corps et vont se loger, en état de latence, dans des organes comme le foie, les reins et le pancréas. Ils peuvent y rester pendant de nombreuses années. Nous commençons à peine à reconnaître et à comprendre l'effet global de l'accumulation de ces produits chimiques dans notre organisme.

● (1255)

Un autre phénomène se produit. Non seulement ce produit chimique est-il absorbé par la peau et se retrouve-t-il dans les organes, mais d'autres éléments chimiques peuvent l'y joindre. Un élément chimique *A* peut se retrouver dans les reins ou dans le foie. Or, si un élément chimique *B* se retrouve également dans les reins ou dans le foie, il se produit une réaction chimique qui engendre l'élément chimique *C*. La combinaison de deux éléments chimiques, inoffensifs au départ, peut engendrer une substance très toxique. On commence à se rendre compte de ce risque pour les travailleurs et les enfants.

Je tiens également à signaler qu'il y a, en milieu de travail, ce qu'on appelle des blessés ambulants. Beaucoup de personnes intoxiquées continuent de travailler tout en transportant, dans leurs organes, une véritable bombe à retardement qui peut, tôt ou tard, engendrer des complications.

Initiatives ministérielles

En tant que père de famille dont les enfants ont joué au hockey, j'ai remarqué quelque chose au sujet des enfants qui est en rapport avec le projet de loi. Mes deux enfants ont joué au hockey jusqu'à ce qu'ils soient à l'école secondaire. Or, j'ai constaté, lorsque mon fils aîné jouait, que de nombreux enfants utilisaient des pompes pour le traitement de l'asthme et que certains membres de l'équipe de mon fils devaient les utiliser pendant la partie de hockey.

Six ans plus tard, lorsque le plus jeune de mes fils a joué à son tour au hockey, j'ai constaté que des enfants de 8 et 9 ans avaient leur inhalateur à portée de main pendant qu'ils étaient assis sur le banc, en attendant de retourner au jeu. Quelque 7 jeunes sur 15 avaient des inhalateurs, tous étiquetés et prêts à être utilisés. Lorsque ces joueurs revenaient au banc après avoir joué, ils devaient se servir de leurs pompes. Au risque de paraître alarmiste, je ne puis m'empêcher de penser qu'il y a un problème fondamental quand on voit que 7 athlètes sur 15, qui autrement seraient en santé, sont tellement atteints par l'asthme qu'ils doivent utiliser des inhalateurs pour pouvoir terminer une partie de hockey qui dure une heure.

Je cite ces faits en exemple pour faire comprendre que je ne saurais me contenter de rien de moins que la protection, en toute priorité, des meilleurs intérêts de nos enfants. Je crois que notre façon d'aborder cette question a évolué. Il n'y a probablement pas un seul député à la Chambre aujourd'hui qui ne reconnaîtrait pas que l'une des choses les plus importantes à faire est de protéger les groupes vulnérables de notre population, comme les enfants, contre les effets globaux et cumulatifs résultant de l'exposition inutile à des pesticides toxiques.

L'autre chose que fait ressortir le projet de loi est l'importance des fiches signalétiques de sécurité des produits. Le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail a désormais force de loi dans tous les lieux de travail du Canada. Ce qui est absolument essentiel dans le SIMDUT, c'est le droit de savoir et le droit de refuser. Les travailleurs ont le droit de savoir quels produits chimiques ils manipulent et ils ont le droit de refuser des les manipuler s'ils les croient dangereux pour leur santé et leur bien-être.

Le projet de loi C-53 reconnaît cela. Il élargit et étend ce droit humain fondamental de telle sorte qu'on ne soit pas obligé de toucher des choses que l'on sait néfastes pour la santé. Il ne règle pas le problème que j'ai essayé d'exposer, toutefois, et qui survient lorsqu'on a un produit chimique parfaitement inoffensif d'un côté et un deuxième produit chimique parfaitement inoffensif de l'autre, mais que la combinaison des deux dans la boîte de Pétri qu'est le corps humain, donne un troisième produit chimique qui peut et qui est parfois dangereux.

Je me suis efforcé d'être objectif et de trouver des avantages au projet de loi C-53. Ce qui préoccupe notamment mon parti dans ce projet de loi, c'est qu'il est extrêmement vague. C'est devenu une constante des projets de loi que j'ai étudiés depuis le peu de temps que je suis député. Les mesures législatives ont de moins en moins de mordant et beaucoup de détails ne sont précisés que dans le Règlement d'accompagnement. Autrement dit, les précisions sont dans un règlement qui ne sera pas nécessairement débattu par la Chambre des communes, mais qui interprétera plus tard la loi que nous adoptons ici.

Parmi les questions qui devront être réglées dans le règlement sont les détails et le calendrier du processus de réévaluation. Il y a aussi les critères à utiliser dans l'évaluation des risques. Ce sont là des points cruciaux qui devraient être débattus à la Chambre des communes. Ils ne le seront pas. Ils seront réglementaires et non législatifs.

● (1300)

Autre préoccupation, le principe de précaution ne figure pas vraiment parmi les principes fondamentaux du projet de loi, pas même dans le préambule, pas même dans les formules édulcorées qu'on retrouve dans ces préambules. Selon nous, tout projet de loi en matière environnementale adopté de nos jours, ou en tout cas tout projet de loi concernant la santé, doit compter parmi ses éléments fondamentaux le principe de précaution. Tout ce que nous faisons doit respecter ce principe ou en découler. Or, il est visiblement absent du projet de loi.

Le projet de loi C-53 n'interdit pas l'utilisation des produits antiparasitaires à des fins esthétiques. Nous pensions que le débat sur l'utilisation de ces produits avait suffisamment progressé pour que nous puissions régler ce problème. De plus en plus, dans notre pays, des municipalités franchissent ce pas. Il y a peut-être des usages industriels justifiés, ou encore des motifs d'ordre sanitaire qui rendent ces produits nécessaires. Mais nous n'en avons certainement pas besoin pour rendre les gazons plus verts.

Quand on se promène dans les rues de banlieue et qu'on admire de grandes et magnifiques pelouses vertes, il n'y a rien de plus incongru que ces panneaux qui disent: «Danger, ne pas jouer sur le gazon. Substances toxiques.» Autant afficher une tête de mort sur ces beaux gazons, si on y a appliqué tellement de poison qu'il est dangereux pour un enfant ou pour un chien d'aller s'y promener.

Le gouvernement aurait pu faire preuve d'audace et de courage en interdisant par le projet de loi l'usage de pesticides à des fins esthétiques. Nous sommes déçus que le projet de loi C-53 n'aille pas jusque-là. Nous espérons certainement que notre représentant au Comité permanent de la santé, le député de Winnipeg-Centre-Nord, pourra proposer des amendements qui seront accueillis favorablement et nous donneront satisfaction sur des points pressants.

Nous reprochons aussi au projet de loi C-53 l'absence de processus d'homologation rapide pour les produits présentant de faibles risques. Il pourrait y avoir une échelle des risques permettant d'homologuer rapidement les produits peu dangereux. L'idée a été avancée dans des débats et consultations antérieurs sur le projet de loi, mais elle n'a pas été retenue.

Il n'y a vraiment rien dans le projet de loi C-53 qui pourrait permettre de réduire le nombre de pesticides utilisés. Nous aurions cru que ce projet de loi pourrait être accompagné d'une préface soulignant que le gouvernement a l'intention de réduire graduellement le nombre de pesticides utilisés. Cela aurait été un bon départ. Cela ne semble toutefois pas avoir été l'un des objectifs visés par le projet de loi C-53. Nous aurions pensé que la plupart des Canadiens en auraient été heureux.

Il n'y a rien dans le projet de loi C-53 qui satisfasse ceux qui cherchent à réduire le nombre de pesticides. On parle de nouvelles réglementations. On parle de façons de protéger les Canadiens contre l'exposition à des produits nocifs et autres choses du genre. Toutefois, on ne parle pas du tout de la réduction de l'usage des pesticides en général et on ne fait rien pour empêcher que les Canadiens soient exposés aux plus dangereux des pesticides.

Initiatives ministérielles

Je vais équilibrer ma pensée un peu parce que je ne voudrais pas que mon discours soit totalement négatif. Toutefois, j'aimerais faire savoir à la Chambre que certaines de nos préoccupations viennent du fait que le projet de loi C-53 n'exige pas l'étiquetage de toutes les formules toxiques ainsi que des contaminants et microcontaminants. Nous le soulevons à titre de critique également.

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a examiné la constitution de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Comme je l'ai souligné plus tôt dans mon intervention, cela s'est fait en mai 2000. Toutefois, le projet de loi C-53 ne définit pas le mandat de cette agence. Nous sommes très déçus que le projet de loi ne contienne pas cette reconnaissance fondamentale. Si nous voulons pouvoir nous fier à l'ARLA pour obtenir des conseils, des avis et des directives, il est essentiel que son mandat soit précisé dans le projet de loi.

● (1305)

Le projet de loi C-53 ne prévoit pas d'argent pour la recherche sur les effets à long terme des pesticides. Si notre souci principal est l'intérêt des enfants, il faut que nous ayons une meilleure connaissance de ce que contient la soupe toxique dont j'ai parlé. Il faut que nous comprenions mieux les effets à long terme du stockage dans le foie de dieu sait combien de produits chimiques différents qui, une fois mélangés, donnent d'autres produits chimiques, voir même des composés chimiques entièrement nouveaux. On ne connaît pas vraiment les effets à long terme des pesticides.

Je frissonne à l'idée des dangers auxquels le député de Winnipeg-Sud et moi-même étions exposés quand nous suivions en vélo le camion qui répandait une brume de DDT et de 2,4-D. Nous semblons avoir survécu jusqu'à présent, mais je ne voudrais pas voir à quoi ressemblent nos organes vus au fluoroscope. Notre foie pourrait bien avoir l'air d'un gruyère.

M. Reg Alcock: Certains d'entre nous ne sont pas encore sortis de la brume.

M. Pat Martin: Le député dit que certains d'entre nous ne sont pas encore sortis de la brume. Beaucoup de ceux qui ont inhalé cette brume se retrouvent aujourd'hui au gouvernement.

Le fait que le projet de loi C-53 ne prévoit pas d'argent pour la recherche sur les effets à long terme des pesticides, spécialement chez les enfants, ainsi que pour l'éducation publique concernant les dangers des pesticides et pour la promotion de solutions de rechange, est un défaut important de ce dernier. Les compagnies de produits chimiques ne cessent de faire de la publicité à la télévision vantant tel ou tel produit. Vous voulez vous débarrasser de certains parasites? Aspergez-les de ceci ou de cela. Les médias sont le véhicule d'une campagne de promotion de l'emploi accru de pesticides dans notre société. Notre parti estime que le gouvernement aurait dû présenter une mesure compensatoire pour contrer cette influence en racontant le reste de l'histoire. Autrement dit, utilisons un produit donné s'il le faut, mais soyons conscients des dangers.

Le porte-parole néo-démocrate recommande que nous nous opposions au projet de loi C-53. Nous n'appuyons pas le projet C-53 sous sa forme actuelle. Bien qu'il représente une amélioration par rapport à la Loi de 1969 sur les produits antiparasitaires, le projet de loi laisse encore à désirer et il ne protège toujours pas les Canadiens. Il n'est ni hardi ni courageux. Il est ni novateur ni visionnaire. Le projet de loi est prétentieux et plutôt mou quant à son ton et à sa teneur.

Le projet de loi C-53 rapproche peut-être un tantinet nos normes des normes américaines, mais celles-ci restent néanmoins loin derrière les normes européennes. C'est un cliché de le dire, mais il ne

permet pas de réaliser les meilleures pratiques internationales. Examinons les meilleures pratiques sur la scène internationale et imitons-les. Cela est la chose sensée à faire. Nous avons décidé d'ignorer les meilleures pratiques internationales pour nous aligner sur des pratiques de deuxième, troisième ou quatrième ordre telles que celles du système de réglementation américain.

Je répugne à le reconnaître, mais la mesure législative constitue quand même une amélioration par rapport à ce que nous avons. Cependant, elle n'est pas du tout audacieuse comme elle aurait pu l'être si nous avions vraiment souhaité établir certaines normes et montrer au monde que la question nous tient à coeur.

L'harmonisation avec la réglementation américaine pourrait avoir des effets dangereux à long terme, car nous éprouverons plus de difficulté à nous aligner ultimement sur les normes plus élevées du modèle européen. Compte tenu des preuves scientifiques, cette mesure législative devrait avoir été beaucoup plus ferme dans ses efforts de protéger la santé humaine et l'environnement.

Je tiens à reconnaître l'apport de la députée de Winnipeg-Centre-Nord au Comité permanent de la santé relativement à ce projet de loi. Elle signale que ce comité examine enfin une mesure législative en matière de santé, ce qui a été extrêmement rare au cours des cinq dernières années où j'ai été député. La Chambre des communes se penche enfin sur la question de la médecine préventive. Nous appuyons et nous encourageons cette initiative.

Nous, les députés du NPD, sommes critiques au sujet du projet de loi. Nous présenterons des modifications. Nous espérons être en mesure de convaincre les députés ministériels de retenir nombre de questions que nous avons soulevées.

● (1310)

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je trouve les observations du député fascinantes et très intéressantes.

Un aspect dont il n'a pas parlé, et je me demande s'il n'y a pas une mine de renseignements qui pourraient être utiles à l'appui des arguments qu'il a présentés, c'est l'idée selon laquelle il y a des recherches et des données dignes de foi qui ont été accumulées dans d'autres secteurs de compétence et qui pourraient être utiles au gouvernement du Canada au moment de déterminer quels produits antiparasitaires il devrait autoriser. Je me demande si le député voit dans cela un avantage.

Le deuxième point concerne le fait que nous partageons une longue frontière avec les États-Unis. Ne devrions-nous pas travailler plus étroitement avec nos voisins du Sud dans le choix de produits antiparasitaires qui peuvent être utilisés dans notre pays, étant donné que l'eau de certains cours d'eau traverse les frontières de nombreux secteurs de compétence, de sorte que nos deux pays éprouvent les effets de la vaporisation de tout produit chimique sur les récoltes ou même les pelouses?

Le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense de ces deux questions?

● (1315)

M. Pat Martin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de m'avoir donné l'occasion de traiter de ces deux points très valables.

Initiatives ministérielles

Pour ce qui a trait au premier point, je pense que nous n'agissons pas comme une communauté internationale, comme ce devrait être le cas. S'il y a effectivement des recherches qui sont effectuées ailleurs et qui pourraient nous ouvrir certains horizons ou nous guider, nous serions idiots de ne pas nous fonder sur ces recherches au lieu de gaspiller nos ressources en tentant de réinventer la roue et de refaire le même travail. Nous pouvons apprendre d'une recherche valable effectuée par d'autres scientifiques dans d'autres pays. Je ne peux pas croire qu'une telle mise en commun des ressources ne soit pas automatique ni plus répandue. Dans l'intérêt de notre bien-être collectif, ces ressources devraient être partagées librement, et je crois qu'elles le sont. Je pense avoir abordé cette question en parlant de l'accélération du processus de réglementation. Nous estimons que ce pourrait être un moyen d'accélérer le processus d'homologation, en ce sens qu'il n'est pas toujours nécessaire que le Canada fasse des recherches originales si des recherches semblables ont été effectuées récemment dans d'autres pays par des scientifiques en qui on a confiance. Cela aiderait probablement à accélérer le processus de réglementation.

Pour ce qui est de l'harmonisation avec les États-Unis, c'est absolument nécessaire. Je pense que je comprends ce à quoi le député veut en venir. Comme nous partageons des bassins hydrologiques et certaines pratiques communes de part et d'autre de la frontière, nous devrions au moins présenter une certaine compatibilité. Je pense que c'est le terme que je cherchais. Je n'ai pas voulu critiquer le fait qu'on cherche à harmoniser nos processus avec ceux des États-Unis. Le problème que je soulignais est que cela pourrait ralentir nos efforts d'harmonisation par rapport à une norme encore plus élevée qui existe dans des pays européens. En nous attachant aux systèmes de réglementation et de délivrance de permis en vigueur aux États-Unis, nous pourrions être moins tentés de regarder ce qui se fait dans les autres pays qui établissent des normes encore plus élevées, et cela risque de nuire plus que d'aider à nos efforts en vue d'élever nos propres normes.

Le député a raison de dire que, dans mon coin de pays du moins, le bassin hydrographique prend naissance aux États-Unis et traverse le Canada, pour se jeter finalement dans la baie d'Hudson. Les produits utilisés aux États-Unis nous intéressent et nous préoccupent vivement. Ce n'est qu'en collaborant avec ce pays, pour éviter toute violation de l'atmosphère et de l'environnement du pays voisin, que l'on trouvera un peu de satisfaction et de tranquillité d'esprit.

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais interroger le député au sujet de ses observations concernant les enfants asthmatiques, que les pesticides pourraient avoir affectés en augmentant l'incidence de cette maladie. Il a parlé entre autres d'enfants qui, lors des matchs locaux de hockey, devaient utiliser des inhalateurs. Je suis moi-même asthmatique et ce, depuis un très jeune âge.

Si le député a tout à fait raison de dire que, depuis quelque temps, les cas d'asthme augmentent au Canada et ailleurs, rien ne prouve que les pesticides soient nécessairement à l'origine du problème. J'ai entendu dire par exemple que les nombreux vaccins administrés aux enfants dès leur jeune âge pourraient en fait déclencher le gène récessif de l'asthme. D'autres polluants présents dans l'atmosphère pourraient aussi être en cause. Je signale que, entre autres phénomènes curieux observés depuis un certain temps, la diminution de la pollution s'accompagne d'une augmentation de l'incidence de l'asthme.

Le député connaîtrait-il des données scientifiques qui nous permettraient de déterminer si, dans certaines régions du monde ou dans certaines régions du Canada où l'exposition aux pesticides est

plus marquée, l'incidence de l'asthme chez les enfants est plus forte qu'ailleurs? Ce serait le meilleur moyen de vérifier cette hypothèse.

M. Pat Martin: Monsieur le Président, j'espère que je n'ai pas exagéré. Il m'arrive rarement d'exagérer quoi que ce soit. L'idée que j'essayais de faire valoir, qui a peut-être conduit des gens à penser que j'établissais un lien direct entre l'exposition aux pesticides et l'asthme chez les enfants, c'est que les intérêts des enfants devraient passer en premier dans toutes les mesures législatives concernant l'environnement.

Si mes propos ont pu porter des gens à conclure que je pense qu'il existe un lien direct entre l'utilisation des pesticides et l'asthme, permettez-moi de souligner que je n'ai pas de preuve empirique à cet effet, si ce n'est qu'une des raisons pour lesquelles les personnes de la région d'où je viens et d'autres personnes que je connais boycottent les raisins, c'est que l'on répand des pesticides sur ces derniers en Californie et au Mexique. Chez les cueilleurs de raisin, les travailleurs migrants représentés dans cette région par la United Farm Workers et Cesar Chavez, ce sont les enfants cueilleurs qui ont été les premiers à montrer des symptômes de surexposition aux pesticides. Les premiers symptômes ont été des troubles de congestion bronchique. On a ensuite noté des ganglions lymphatiques enflés ainsi que d'autres symptômes effrayants dont témoignent des photographies d'enfants exposés à des pesticides. Les premières indications furent des problèmes broncho-pulmonaires, des problèmes respiratoires liés au thorax: rythme cardiaque rapide et contaminants passés dans les voies respiratoires. C'est le seul exemple concret que je suis en mesure de donner. J'ai toujours cru qu'une exposition chronique et inutile à des produits chimiques et à des pesticides joue à tout le moins un rôle dans l'incidence de l'asthme chez nos enfants.

● (1320)

M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je n'ai que deux questions à poser à mon collègue au sujet de son intervention.

Premièrement, il s'est dit préoccupé par les pesticides à des fins esthétiques et il a mentionné qu'il voudrait que cette question soit abordée dans la mesure législative fédérale. À son avis, n'est-il pas préférable, comme le fait le projet de loi, de confier cette question aux municipalités, qui sont aux premières loges? Elles sont au coeur de l'action. Elles connaissent mieux les sentiments de leurs électeurs. N'est-il pas mieux d'agir de la sorte plutôt que de se trouver dans une situation où le gouvernement fédéral peut s'en prendre aux gens et leur dire quoi faire de leur pelouse, de leur jardin et ainsi de suite?

Deuxièmement, il a mentionné que nous devrions avoir beaucoup moins de produits chimiques. Je me demande s'il ne veut pas plutôt dire que nous devrions avoir des produits chimiques plus modernes, et nous départir des vieux produits chimiques non respectueux de l'environnement ou inadaptés sur le plan biologique, le véritable problème consistant effectivement à enregistrer ces produits chimiques afin d'en obtenir des plus modernes.

M. Pat Martin: Monsieur le Président, si je comprends bien, l'Alliance canadienne n'aime pas que le gouvernement fédéral mette la main à la pâte ou qu'il s'immisce dans les compétences d'autres administrations. Dans le présent cas, j'imagine qu'il s'agit du gros pouce vert, qui correspond en fait à la marque de commerce d'une entreprise de pesticides de ma localité qui fait de l'épandage de produits chimiques sur les gazons pour les garder verts.

Initiatives ministérielles

Je soutiens qu'il est légitime de la part du gouvernement fédéral d'établir des normes nationales. Si nous confions la question aux municipalités pour qu'elle soit traitée collectivement par collectivité, le processus s'avérera épuisant et fastidieux. De plus, il est possible que certaines collectivités n'y adhèrent pas. Certaines accepteront, d'autres refuseront d'y participer. Le gouvernement fédéral a le droit de donner l'exemple et d'établir des normes à l'échelle nationale lorsque c'est dans l'intérêt national.

Pour ce qui est d'une nette réduction des produits chimiques, je pense que personne ici n'est contre l'idée que cela s'impose dans le secteur agricole et à des fins esthétiques. Il faut exposer la biosphère et l'environnement à moins de substances toxiques.

Je fais mention de cet argument simplement parce que j'estime qu'il devrait être un des principes fondamentaux de la mesure législative. À défaut de cela, il devrait être clairement énoncé qu'un des objectifs du projet de loi C-53 est de réduire l'utilisation des pesticides dans notre écosystème. Je ne reviens pas sur ma position et je ne m'en excuse pas. Je suis absolument convaincu qu'elle est juste. Que les produits chimiques soient vieux, d'usage courant, modernes, bons ou mauvais, nous devons tenter d'en réduire la présence dans l'écosystème.

• (1325)

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir pour parler du projet de loi C-53. Avant d'entrer dans le vif du sujet, monsieur le Président, je voudrais préciser que vous n'occupez pas le fauteuil lorsqu'on a mentionné que les députés de Winnipeg-Centre et Winnipeg-Sud avaient pour habitude de courir après les camions qui pulvérisaient du DDT. Je suis persuadé que ce doit être une forme de divertissement à Winnipeg, au Manitoba. Je vivais à l'ouest de la ville de Winnipeg et je peux garantir à tous les députés que nous n'avons jamais fait cela. Cela peut vous donner une bonne idée du niveau de capacités des députés du Manitoba.

La Chambre aurait dû être saisie du projet de loi C-53 il y a bien longtemps, chose certaine, au début du premier mandat du gouvernement. Cette mesure législative remonte à 1969. Elle est en vigueur depuis 33 années. Elle devrait être mise à jour régulièrement, car c'est une partie de l'industrie qui change de façon marquée non seulement d'une année à l'autre, mais d'un mois à l'autre.

Un ancien ministre de l'Agriculture à l'époque, M. Don Mazankowski, a laissé entendre que cette mesure législative devait être présentée pour régler un certain nombre de problèmes. Cependant, cela ne s'est pas produit. Le gouvernement n'a pas profité des possibilités qui s'offraient à lui de présenter une excellente mesure législative. Le projet de loi n'est pas parfait, mais néanmoins, nous croyons qu'il est bien supérieur à la loi qui est en place depuis 1969.

Le Parti progressiste-conservateur a toujours insisté pour qu'on présente une loi sur les pesticides, pour deux principales raisons. La première, c'est pour évaluer la toxicité des produits en question et les effets qu'a l'exposition aux pesticides, aux herbicides et aux produits chimiques sur les segments vulnérables de notre population, c'est-à-dire, bien entendu, les enfants ainsi que les personnes âgées qui ont tendance à être plus susceptibles aux répercussions négatives des pesticides et herbicides. Nous croyons très fortement que le projet de loi aurait dû être présenté à cette fin.

Nous souhaiterions également qu'on entreprenne une initiative de sensibilisation ayant pour objectif ultime de réduire l'utilisation des pesticides et des herbicides. Cela ne signifie pas nécessairement que

nous ne devrions pas adopter des pesticides et herbicides de remplacement qui sont meilleurs non seulement pour l'environnement, mais pour la santé de nos citoyens. Il est évident que c'est l'orientation que nous devrions prendre. Dans une certaine mesure, le projet de loi C-53 vise cet objectif.

Je dois dire cependant que ce projet de loi est comme tous les autres que le ministère a élaborés et rédigés. Il ne fait pas forcément toutes les nuances nécessaires pour être parfait. C'est pourquoi nous étudions les projets de loi d'une certaine manière. Après la deuxième lecture, le projet de loi sera renvoyé à un comité, qui en discutera et pourra entendre le point de vue de tous les groupes intéressés et visés. Il est à souhaiter que le projet de loi nous revienne avec des amendements qui seront des améliorations. Personne n'a l'exclusivité des idées, surtout pas le gouvernement. Nous espérons qu'il aura une certaine ouverture d'esprit et qu'il sera disposé à entendre les excellents amendements qui seront proposés pour améliorer le projet de loi.

Je tiens ce discours parce que le projet de loi comporte un certain nombre de lacunes. Je vais me contenter de les énumérer rapidement. Je sais que notre représentant au Comité permanent de la santé, le député de Richmond—Arthabaska, pourra faire valoir notre position, et j'espère qu'il pourra faire modifier le texte.

Tout d'abord, le projet de loi C-53 n'accélère pas l'accès à des produits nouveaux et plus sûrs de lutte antiparasitaire. J'y reviendrai plus tard, mais le projet de loi ne facilite pas l'adoption de ces nouveaux produits. La question est de la plus haute importance, car il existe des pesticides, des herbicides et des produits chimiques qui sont bien préférables pour l'environnement, et pour la santé et la sécurité de l'être humain, mais notre actuel régime de réglementation ne nous permet pas d'en accélérer l'adoption.

• (1330)

Par ailleurs, le projet de loi ne fait pas la différence entre l'utilisation des pesticides à des fins commerciales et leur utilisation à des fins esthétiques. Je représente une circonscription qui vit de l'agriculture. Pour nourrir non seulement les Canadiens mais beaucoup de gens en dehors de notre marché national, l'agriculture doit employer des pesticides et des herbicides afin de produire des récoltes.

Malheureusement, dans ce projet de loi, nous ne faisons pas la différence entre la nécessité absolue d'utiliser des pesticides et les herbicides à des fins commerciales et leur utilisation à des fins esthétiques. Il y a pourtant une différence spectaculaire entre les deux, particulièrement dans les régions agricoles. Je suis certain que les Canadiens le comprennent.

Par ailleurs, le projet de loi n'offre pas de solution de rechange viable au régime actuel et ne se traduit pas par un système d'homologation efficace. Je veux parler de l'ARLA et j'y reviendrai dans quelques instants.

En outre, la transparence prévue par le projet de loi est inappropriée. Les intervenants du secteur agricole s'entendent pour dire que la transparence est nécessaire, mais que ça ne doit pas se faire au détriment des renseignements commerciaux confidentiels.

Initiatives ministérielles

L'agriculture est très importante à cet égard, et j'aimerais maintenant parler de l'ARLA. Pour ceux qui l'ignorent, l'ARLA est l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. L'ARLA, qui relève du ministère de la Santé, est chargée de l'homologation de tous les pesticides ou herbicides chimiques utilisés au Canada.

Le problème est que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire n'est pas en mesure de réagir en temps opportun. Le projet de loi ne crée pas de mécanisme qui permettrait d'accélérer l'homologation des pesticides dont il est prouvé qu'ils représentent un faible risque. Le projet de loi ne crée pas de mécanisme efficace qui accélérerait l'homologation des pesticides à usage limité.

En accélérant l'homologation des pesticides à usage limité et des pesticides à faible risque, on permettrait à l'ARLA de consacrer davantage de ressources à l'étude des applications plus complexes des nouveaux pesticides. Le projet de loi ne prévoit pas la création d'un poste d'ombudsman ou d'un comité de surveillance digne de ce nom.

Les deux problèmes dont j'ai parlé sont l'homologation des nouveaux pesticides et l'homologation des pesticides à usage limité. Au Canada, nous avons une industrie agricole, une industrie horticole et une industrie fruitière qui malheureusement ne représentent qu'une toute petite partie d'un tout petit marché.

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire revient d'une tournée pancanadienne. L'un des problèmes qui nous a été signalé d'un bout du pays à l'autre est le fait que nous n'avons pas la capacité de réagir en ce qui concerne l'homologation des pesticides à usage limité.

À l'heure actuelle, la Colombie-Britannique ne dispose pas de ressources suffisantes en matière de produits chimiques, pour pouvoir utiliser des pesticides adéquats sur ce produit. Par contre, notre principal partenaire commercial, les États-Unis, est en mesure d'utiliser beaucoup plus de produits chimiques et de pesticides sur les produits.

L'ironie, c'est que nous pouvons importer des États-Unis un produit sur lequel on a utilisé un élément chimique qui n'est pas homologué au Canada. L'importation de ce produit est tout à fait légale, même s'il peut contenir des résidus chimiques. Au Canada, nous pouvons cultiver le même produit, mais nous ne pouvons pas utiliser l'élément chimique qui est pourtant utilisé par les Américains. Le plus souvent, nous devons nous en remettre à un élément chimique plus fort que le produit américain, lequel devrait assurément et pourrait être homologué au Canada.

Nous croyons très sérieusement qu'il faudrait assurer l'harmonisation du système de l'ARLA. Si l'un de nos partenaires commerciaux américains peut utiliser un produit, nous devrions pouvoir utiliser les mêmes connaissances scientifiques pour homologuer le produit au Canada. Cela serait certainement utile à nos producteurs, tant du point de vue de l'homologation du produit en général que de l'homologation des produits d'usage limité.

Nous avons parlé de l'incapacité de différencier l'utilisation de pesticides à des fins commerciales de leur utilisation à des fins esthétiques.

• (1335)

Le projet de loi ne vise pas l'utilisation à des fins esthétiques. Je présume que le gouvernement a volontairement écarté cet aspect lorsqu'il a rédigé le projet de loi. Mon collègue, le député de Winnipeg-Centre, disait plus tôt que le gouvernement fédéral aurait dû manifester son désir de réglementer l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques ou d'en restreindre l'usage.

Je ne suis pas de cet avis. Je crois très fermement que les municipalités ont le droit de permettre ou de refuser l'utilisation de pesticides sur leur territoire. Si je dis cela, ce n'est pas parce que j'appuie sans réserve l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques, même si je reconnais que, outre certaines choses qui ont cours à la Chambre, le pissenlit figure parmi celles que je déteste.

Je crois cependant que les municipalités ont le pouvoir de réglementer l'usage des pesticides, comme elles réglementent déjà le tabagisme. Des municipalités ont déjà décidé de permettre ou d'interdire aux gens de fumer dans les endroits publics. La ville d'Ottawa, par exemple, a décidé d'interdire aux gens de fumer partout dans les endroits publics. D'autres municipalités, par contre, ont décidé d'adopter des règlements plus souples.

Je me souviens, à une autre époque et à un autre titre, avoir lutté ferme dans le dossier d'ouverture des magasins le dimanche. Cette décision avait été laissée à la discrétion des municipalités, et non confiée au gouvernement fédéral ou provincial. Les municipalités et leurs habitants devraient avoir le droit de déterminer comment les choses se passent dans ces domaines. Par conséquent, j'accepte volontiers que le gouvernement fédéral ne soit pas celui qui impose les conditions en vertu de ce projet de loi.

Le projet de loi porte aussi sur un ou deux autres points. Il prévoit que toute personne pourra demander qu'on modifie les limites maximales de résidus lors de l'homologation d'un produit. Ces limites maximales de résidus doivent être établies en fonction de données scientifiques. En permettant à quiconque de demander une modification des LMR pour un pesticide, on dénature le processus d'homologation et on permet à tout groupe d'intérêt d'intervenir pour demander une telle modification. Or, les homologations devraient se fonder sur des données scientifiques sûres et non pas dépendre de la procédure politique.

Le message transmis par cette mesure, qui est déplorable à mon avis, c'est que tout groupe d'intérêt, tout groupe d'opinion divergente par rapport à l'industrie ou tout groupe d'utilisateurs ou d'intervenants pourra simplement demander une modification des limites maximales de résidus. Cela créera de nombreuses situations frivoles où bien des producteurs légitimes de pesticides et d'herbicides seront tout simplement chassés du pays.

Cette disposition s'apparente à celle de la révision. Globalement, la disposition concernant les révisions spéciales est mal formulée. Le projet de loi ne définit pas les paramètres permettant de procéder à une révision. Le ministre pourrait être inondé de demandes de révisions venant de la population. Une demande de révision devrait se fonder sur les risques connus ou présumés que présentent certains produits ou sur des preuves scientifiques. Malheureusement, on ouvre la porte aux abus de toutes sortes lorsqu'on donne à toute personne, quelles que soient les circonstances, le droit de demander une révision et d'empêcher qu'un produit légitime ne soit fabriqué et utilisé sur le marché.

Le troisième élément de ce projet de loi qui m'inspire des inquiétudes a trait à l'accès du public à des renseignements commerciaux confidentiels. Le public aura en effet accès à ce genre de renseignements une fois qu'un produit aura été approuvé. Les membres du public ne pourront consulter des renseignements commerciaux confidentiels qu'avec l'approbation ministérielle, selon un processus qui, nous le reconnaissons, peut comporter des lacunes.

Initiatives ministérielles

L'accès aux renseignements contenus dans le registre est actuellement prévu dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'information. Le régime actuel protège également les renseignements commerciaux confidentiels. Nous soutenons qu'il devrait s'étendre à ce domaine de l'accès à l'information.

• (1340)

J'en reviens au monde agricole, qui a besoin de traiter avec les titulaires légitimes de produits antiparasitaires d'utilisation limitée de même qu'avec les titulaires de nouveaux produits antiparasitaires. L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire ou ARLA a des défauts et il est important d'y remédier sinon nous ne serons pas capables de produire de la façon dont nous le faisons aujourd'hui. Il est important que la mesure à l'étude s'attaque à ce régime et que nous tâchions de trouver un processus d'harmonisation sérieux surtout en ce qui concerne les États-Unis et le Canada. Même au-delà de cela, nous avons besoin d'un processus d'harmonisation qui s'étende au monde entier car nous avons à l'heure actuelle des échanges commerciaux avec le monde entier. Il est important d'avoir la possibilité d'importer et d'exporter des produits qui ont été traités avec le même genre de pesticides.

L'agriculture utilise maintenant 91 p. 100 de tous les pesticides vendus au Canada. Il est important que la loi reconnaisse la nécessité d'une bonne réglementation logique des produits antiparasitaires, et il faut que la loi tienne compte des parties intéressées en agriculture.

Il fut un temps où les enfants couraient derrière les pulvérisateurs et où les agriculteurs et les producteurs ne prenaient pas le même genre de soin et de précaution en utilisant des pesticides. Tout cela a changé radicalement.

Les producteurs savent maintenant que les pesticides et les herbicides, comme tous les autres produits chimiques, sont très dispendieux. Il est donc préférable de réduire l'utilisation de pesticides plutôt que de l'augmenter. Mieux vaut avoir recours à des produits plus efficaces et plus écologiques qu'aux produits néfastes que l'on utilisait autrefois. Ces pesticides sont disparus du marché.

Les producteurs veulent avoir davantage de choix au niveau des produits chimiques et ils veulent avoir plus de chance d'obtenir une homologation de produits d'usage limité. À titre de producteurs, les agriculteurs canadiens ne comptent que pour 3 p. 100 des utilisateurs de pesticides au monde. Les États-Unis eux comptent pour 33 p. 100 et l'Europe de l'Ouest pour 25 p. 100. Le Canada n'est pas un gros utilisateurs, mais il en est tout de même un et il doit se doter de règlements à ce niveau.

Le caucus du Parti progressiste-conservateur appuiera la mesure législative proposée. Nous voulons nous assurer qu'elle sera soumise à l'étude du comité parce qu'elle aurait déjà dû l'être il y a au moins 10 ans et cela a déjà beaucoup trop tardé. Le gouvernement était en plein changement il y a dix ans. S'il n'a pas réussi à nous présenter cette mesure législative en dix ans, il semble bien évident qu'il y a plus que cette mesure législative qui cause des problèmes. Il y a des faiblesses au niveau du gouvernement lui-même.

Nous sommes d'accord pour que cette mesure soit renvoyée au comité et nous espérons vraiment que le comité et le ministère tiendront compte des amendements valables que proposera le Parti progressiste-conservateur.

M. Monte Solberg (Médecine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'apprécie les observations que vient de faire le député conservateur, car il a fait valoir de bons arguments. Je voudrais en reprendre quelques-uns ainsi que certaines observations faites par des députés de mon caucus sur le projet de loi C-53.

Je rappelle simplement aux députés et aux téléspectateurs que nous étudions un projet de loi qui vise à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire. Cette mesure est parrainée par le ministre de la Santé.

L'Alliance canadienne appuie ce projet de loi attendu depuis longtemps. La dernière fois que nous nous sommes penchés sur le sujet, c'était en 1969, lorsque la loi initiale a été présentée, et depuis ce temps, pratiquement rien n'a été fait à cet égard. L'Alliance est d'accord avec plusieurs aspects de cette mesure, mais il y en a d'autres qui l'inquiètent. Je vais en exposer quelques-uns.

Comme on vient tout juste de le faire remarquer, environ 91 p. 100 de tous les pesticides utilisés au Canada le sont dans le secteur de l'agriculture. À titre de députés de circonscriptions rurales, de toute évidence, nous représentons des agriculteurs qui utilisent des pesticides, de sorte que nous avons notre mot à dire sur la question.

Je souligne d'abord qu'il y a quelques années, lorsque l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire est devenue un organisme de services payants, les Canadiens ont notamment souhaité qu'elle fonctionne davantage comme une entreprise, qu'elle soit plus efficace et plus allégée, et qu'elle prenne moins de temps pour autoriser ou interdire l'utilisation de pesticides. L'agence s'est révélée être le contraire de tout cela.

Quand le gouvernement lui a permis d'agir de façon indépendante, l'ARLA a utilisé les recettes additionnelles provenant des frais de service pour se doter d'une plus grosse bureaucratie et la qualité de ses services a baissé. Dorénavant, il lui fallait beaucoup plus de temps pour autoriser l'utilisation de pesticides et c'est à ce moment que les frais ont commencé à augmenter. La véritable crainte que suscite ce projet de loi, c'est qu'il ne corrige aucun de ces problèmes. Nombreux sont ceux qui considèrent que l'ARLA n'est toujours pas aussi efficiente et efficace qu'elle pourrait l'être. Malheureusement, il n'y a rien dans ce projet de loi pour remédier à cela.

Il y a une chose qui aurait beaucoup aidé. Dans le projet de loi, tout ingrédient actif d'un produit chimique utilisé au Canada qui suscite des craintes dans un autre pays de l'OCDE peut être examiné par le ministre afin qu'elle détermine s'il est nocif pour la santé des Canadiens. Nous appuyons cette notion, mais il faudrait y ajouter un corollaire, à savoir que, si un autre pays de l'OCDE dont nous respectons les normes approuve l'utilisation d'un médicament, pourquoi devrait-il faire l'objet du même processus encore une fois au Canada? C'est ce qui se produit. Le député du Parti conservateur en a parlé il y a quelques instants, tout comme l'ont fait des députés de l'Alliance.

Il en résulte une augmentation du coût de ces produits chimiques. Ainsi, les agriculteurs doivent payer toujours plus cher leurs produits chimiques, alors qu'ils croulent sous les difficultés financières après des années de sécheresse et de baisse des prix de leurs produits alimentaires. Pourquoi ne pas utiliser les normes d'autres pays dont nous respectons la science, comme les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Europe?

Si, d'une part, leurs normes sont suffisamment bonnes pour que nous procédions à un examen si nous craignons pour notre sécurité, d'autre part, elles devraient être suffisamment bonnes si ces pays homologuent un produit chimique. Nous estimons qu'il faut accélérer le processus en tenant compte des travaux scientifiques déjà effectués dans ces autres pays. C'est un des amendements que nous voudrions qu'on apporte au projet de loi.

Initiatives ministérielles

Nous voudrions également que le projet de loi soit amendé pour qu'il comprenne des méthodes précises d'homologation de produits chimiques à usage limité. Le député vient d'en parler il y a quelques instants, et cela est très important. Il importe également que, une fois ce projet de loi mis en oeuvre, nous tenions compte des préoccupations du secteur agricole. Je le répète, les agriculteurs utilisent 91 p. 100 des pesticides. Comme je l'ai mentionné il y a un instant, une de nos plus vives préoccupations, c'est le temps qu'il faut pour homologuer de nouveaux produits chimiques.

● (1345)

Quelqu'un a mentionné que les médicaments sont souvent approuvés dans d'autres pays parce que le processus d'approbation prend tellement de temps au Canada. Cela ne s'applique pas uniquement aux produits chimiques qui doivent être approuvés par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, mais aussi aux médicaments qui doivent l'être par Santé Canada. Deux choses se produisent souvent. Soit que les gens doivent renoncer à l'utilisation de produits chimiques efficaces, ce qui leur coûte très cher en perte de productivité à la ferme ou, comme on l'a signalé, soit qu'ils utilisent des produits chimiques qui sont en fait beaucoup plus forts, mais qui ont été déjà approuvés.

Autrement dit, au lieu d'utiliser le produit chimique idéal pour lutter contre un parasite bien précis, un produit plus nouveau qui est donc probablement plus respectueux de l'environnement, les gens finissent par employer les vieux produits. Les nouveaux produits chimiques ne posent pas de problème pour ce qui est de rester présents dans l'environnement pendant une longue période parce qu'ils se désintègrent complètement. C'est un autre problème que je voulais simplement mettre en relief.

Notre parti appuie l'idée d'un registre public. Nous croyons qu'il est tout à fait juste que les gens qui ont des préoccupations au sujet des pesticides puissent se renseigner à ce sujet au moyen de ressources en direct comme Internet.

Sur la question des inspections plus nombreuses et des amendes plus élevées pouvant aller jusqu'à 1 million de dollars pour ceux qui commettent des infractions, je veux signaler que ce sont là des aspects intéressants du projet de loi. Lorsque les gens utilisent sur leurs terres des produits chimiques qui n'ont pas été approuvés au Canada, ces produits peuvent se répandre dans le champ de quelqu'un d'autre. Nous avons tous entendu des histoires sur les effets que cela peut avoir sur les récoltes. Le gouvernement est maintenant prêt à imposer une amende de 1 million de dollars pour ce genre d'infraction. N'est-il pas intéressant de voir comment cela diffère de l'approche adoptée par le gouvernement dans la mesure législative sur les espèces en péril? Si le gouvernement enlève à quelqu'un son gagne-pain en l'empêchant d'exploiter certaines terres, il n'a pas à verser d'indemnisation pour cela.

Toutefois, dans le projet de loi C-53, le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour s'assurer que des inspections sont effectuées et que des amendes énormes sont prévues pour quiconque utilise des produits chimiques que le gouvernement n'a pas lui-même approuvés. Je voulais simplement faire ressortir ce que je crois être une contradiction entre l'autre mesure législative que j'ai mentionnée et celle-ci.

Tous les députés de notre parti appuient fortement une mesure législative prévoyant une plus grande transparence et un examen plus approfondi relativement à l'utilisation des produits chimiques dans l'environnement. Nous souhaitons toutefois que le gouvernement soit plus sensible aux besoins des gens qui utilisent ces produits. Les experts sont les agriculteurs. L'utilisation des pesticides

se fait à 91 p. 100 dans des entreprises agricoles. Nous pressons le gouvernement de prendre en compte les préoccupations des agriculteurs.

Je signale de nouveau que l'ARLA constitue vraiment un problème que le projet de loi n'aborde pas. Le processus d'approbation des produits chimiques est beaucoup trop long et coûte beaucoup trop cher. Nous voulons que le gouvernement se guide sur la science éprouvée dans d'autres pays afin d'approuver ou de rejeter certains produits. Nous ne sommes pas contre le rejet de certains produits pourvu qu'il soit basé sur des données scientifiques.

Enfin, nous demandons au gouvernement de se montrer ouvert à l'idée de motions d'amendement. L'Alliance canadienne est prête à présenter des motions d'amendement au projet de loi. Nous espérons que le gouvernement reconnaîtra notre bonne volonté à l'égard de ce projet de loi. Nous souhaitons l'adoption de mesures législatives efficaces. Le gouvernement trouvera que l'Alliance canadienne présente des modifications très positives à l'étape du comité.

● (1350)

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Monsieur le Président, quand j'ai quitté hier le sud de l'Alberta, cette partie du pays était balayée par d'horribles bourrasques. Les résidents de l'endroit ont dit qu'il y avait plus de poussière dans l'air qu'il y en avait eu dans les années 1930.

Les méthodes agricoles se sont grandement améliorées au cours des années. L'une des choses qui ont permis aux agriculteurs de limiter au minimum l'érosion du sol est l'usage de certains des produits dont s'occupe l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Nous avons forcé nos producteurs agricoles à tirer de plus en plus de chaque acre de terrain afin de pouvoir être rentables et, ce faisant, nous avons changé les pratiques agricoles, la plupart du temps pour le mieux. L'usage de produits tels que ceux que nous avons mentionnés dans cette enceinte est vraiment nécessaire si on veut avoir un secteur agricole concurrentiel au Canada.

Il y a aussi la question de l'harmonisation de nos pratiques avec celles de nos plus proches partenaires commerciaux. Bon nombre de nos agriculteurs produisent la même chose, mais les conditions sont différentes de part et d'autre de la frontière. À mon avis, l'ARLA est un des organismes qui doit rechercher très activement une harmonisation des produits et faire en sorte que les lois et règlements soient les mêmes des deux côtés de la frontière. J'aimerais que mon collègue s'étende un peu sur ce point.

● (1355)

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, cette question de mon collègue de Lethbridge soulève un aspect fort intéressant.

Bien que ce soit le printemps dans la ville de Brooks, en Alberta, où j'habite, et que nous ayons connu des chutes de neige moyennes dans cette région, le sol sèche très rapidement, surtout dans les sommets, lorsque le vent commence à mugir. Une grande quantité d'humidité s'échappe du sol, et la poussière se met à virevolter. Je crois comprendre que le virevolte de cette poussière a provoqué un grave accident de la route au nord de Medicine Hat.

Toutefois, ce qui a grandement contribué à empêcher la poussière de lever, c'est que nous avons pu faire appel à des systèmes de culture sans labour comprenant le recours à des herbicides. Nous n'avons pas à laisser le champ en jachère uniquement pour éviter les problèmes d'érosion que nous connaissions dans le passé.

Article 31 du Règlement

Nous avons tous vu des photographies des années 1930 montrant de grosses dunes de sable en raison du manque d'humidité et des pratiques agricoles de l'époque qui exposaient beaucoup le sol à être emporté par le vent, ce qui entraînait la disparition de la couche arable. Le problème est désormais très loin d'être ce qu'il était en raison des différents genres de pratiques agricoles sans labour comprenant le recours à des herbicides. Il est très important que nous demeurions en mesure d'utiliser ces herbicides.

Mon collègue a aussi parlé d'harmonisation avec les États-Unis. On sait à quel point il est onéreux d'effectuer une série de tests aux États-Unis et de faire approuver par la FDA, par exemple, tous les tests à effectuer sur les divers produits chimiques, ce qui prend des mois, voire des années, et pourtant ces produits chimiques doivent être soumis au même processus pour entrer au Canada. C'est ridicule.

Nous devrions utiliser les tests effectués par les Américains. Nous devrions aboutir à une entente concernant la normalisation des méthodes d'homologation s'appliquant non seulement aux produits chimiques utilisés dans l'agriculture, mais aussi à toute sorte de médicaments, ce qui est un autre problème. Dans ce cas-ci, en ce qui concerne les produits chimiques, pourquoi devrions-nous reprendre tout le processus qui ne fait qu'ajouter des années à la période nécessaire pour assurer leur mise au point, ce qui prive entre-temps les agriculteurs de la possibilité de les utiliser, en plus d'ajouter toutes sortes de dépenses? Pourquoi agirions-nous de la sorte alors que nous avons déjà accès à toute l'information?

Nous prions instamment le gouvernement d'envisager l'adoption d'amendements qui tiendraient compte des données scientifiques établies et des tests effectués dans d'autres pays afin de veiller à ce que nous puissions mettre ces produits entre les mains des utilisateurs le plus rapidement possible.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, au cours d'une récente visite parlementaire en Colombie, j'ai eu le plaisir de rencontrer un certain nombre de diplomates canadiens consciencieux.

Prenez Derek Kunsken, par exemple. Il est le deuxième secrétaire de notre ambassade là-bas. En dehors de son emploi à plein temps, Derek accorde d'innombrables heures de bénévolat à la fondation Renacer. Il s'agit d'un groupe sans but lucratif qui a pour objectif bien précis de sortir les prostituées d'âge mineur de la rue pour leur faire suivre des programmes d'études.

La Colombie fournit les fonds et des diplomatiques canadiens et britanniques passent une partie de leurs loisirs à travailler à la fondation et à d'autres efforts humanitaires.

Je félicite Derek Kunsken et nos agents du service extérieur qui s'efforcent tout spécialement de promouvoir les plus belles valeurs canadiennes à l'étranger.

* * *

L'ÉCOLE PRIMAIRE HALDANE

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le 19 avril, les membres du personnel, les élèves et les parents-bénévoles de l'école primaire Haldane, à Chase, en Colombie-Britannique,

célébreront le Jour de la Terre pour la douzième année consécutive. L'événement est devenu une tradition.

L'école primaire Haldane mène dans la communauté des activités qui font la promotion de l'effort communautaire et de la sensibilisation à l'environnement. Les quelque 300 élèves de la quatrième à la septième année s'adonnent à de nombreuses activités; notamment, ils étudient l'habitat des animaux, construisent et installent des maisons pour les oiseaux et les chauve-souris, plantent des arbres le long du ruisseau Chase, tiennent des séances communautaires de sensibilisation à l'environnement et peignent des poissons sur les bouches d'égout pour rappeler aux gens que ce qu'ils jettent dans les égouts aboutit dans le système hydrographique. Toute l'école consacre cette journée à la sensibilisation à l'environnement et pousse même les choses un peu plus loin en contribuant directement à améliorer l'environnement de Chase et des environs.

Je demande aux députés de féliciter avec moi ces jeunes Canadiens pour les efforts qu'ils déploient afin que notre Terre soit un meilleur endroit où vivre pour tous.

* * *

● (1400)

LES PARCS NATIONAUX

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, il y a deux anniversaires à célébrer sur le plan environnemental ce mois-ci. En 1987, on a assisté à la publication du rapport Bruntland, qui proposait une nouvelle conception de l'environnement mondial. Par ailleurs, le 24 avril 1996, le parc national Wapusk, mot qui signifie ours polaire, a vu le jour au Manitoba.

Le Canada et ses habitants sont les gardiens d'une partie importante de la superficie terrestre de notre planète, 50 p. 100 de territoire supplémentaire se trouvant dans nos océans. Notre réseau de parcs nationaux est l'un de nos apports les plus extraordinaires au patrimoine naturel de la planète. Ces parcs sont notre outil le plus solide pour assurer la protection des espèces végétales et animales. Ils sont des sanctuaires pour un échantillon délibérément diversifié de notre patrimoine naturel.

J'exhorte tous les députés à aider à soutenir notre réseau de parcs nationaux qui constituent un apport clé du Canada à la nouvelle approche exposée dans le rapport Bruntland, relativement au patrimoine mondial. Ce faisant, poursuivons nos efforts afin d'étendre la protection à certaines parties de nos fonds océaniques.

* * *

HARRY MACLAUHLAN

M. Shawn Murphy (Hillsborough, Lib.): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour rendre hommage à Harry MacLauchlan, une figure de proue du milieu des affaires de l'Île-du-Prince-Édouard, qui est décédé mercredi le 27 mars.

Malgré des origines très modestes, Harry a pu, par son travail acharné, sa détermination, son esprit d'équipe et une attitude très positive, bâtir un des plus grands empires commerciaux de la province. Au fil des ans, ses intérêts se sont étendus à la construction, au secteur hôtelier, au commerce de détail, à la société de câblodistribution locale, à l'immobilier et à d'autres projets commerciaux.

Tout au long de sa vie, trois traits de caractère ont toujours distingué Harry: peu importe le temps qu'il faisait à l'extérieur, il accueillait toujours les gens en leur disant «C'est une belle journée!», il concluait généralement ses affaires par une poignée de main et il affichait toujours un optimisme contagieux.

Non seulement Harry MacLauchlan avait de nombreux intérêts commerciaux, mais il participait beaucoup à la vie de sa collectivité. Il a fait partie de nombreuses organisations communautaires et campagnes de financement. Il y a plusieurs années, il a été nommé au Temple de la renommée du commerce de l'Île-du-Prince-Édouard.

Au nom de tous les Canadiens, je rends hommage à ce Canadien extraordinaire et j'offre nos sincères condoléances à sa femme Marjorie, à ses cinq enfants et à leurs familles.

* * *

LES PRIX JUNO

M. Andy Savoy (Tobique—Mactaquac, Lib.): Monsieur le Président, au nom des Canadiens, je voudrais exprimer toute la fierté que nous a inspirée la cérémonie de remise des prix Juno d'hier soir. Cette manifestation, magnifique vitrine du talent canadien, rend également hommage au soutien que le Canada accorde aux arts de la scène.

Il est indiqué que cette remise des prix ait lieu en avril, mois où les jeunes chanteurs et musiciens se produisent dans les écoles, lors de festivals de musique organisés partout au Canada. De nombreux grands artistes canadiens ont fait leurs débuts sur scène en de telles occasions.

Je salue les bénévoles du festival, les enseignants et les parents qui, de par leur soutien, contribuent de façon tangible à l'appréciation de la musique au Canada. C'est grâce à l'engagement des Canadiens à l'égard des arts du spectacle et aux fonds accordés par le gouvernement que les Canadiens règnent aujourd'hui sur les ondes.

Je félicite les finalistes et les lauréats des prix Juno, notamment le groupe Nickelback, la chanteuse Diana Krall, le groupe Default et les soeurs Ennis de Terre-Neuve, pour leur excellence sur la scène musicale canadienne.

Je remercie également les habitants de St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, dont l'accueil chaleureux a assuré le succès de cette cérémonie. C'est seulement la troisième fois que celle-ci a lieu hors de Toronto et je trouve qu'il n'est pas un lieu plus indiqué pour cette manifestation musicale que notre province, surnommée « the rock » en anglais, qui vibre particulièrement sur la scène musicale canadienne.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, tandis que s'enlise le dossier du bois d'oeuvre mené par le gouvernement, l'infestation au dendroctone du pin continue de ravager les forêts de la Colombie-Britannique. Le gouvernement libéral ne doit pas confondre les deux crises et ne doit pas non plus fermer les yeux sur les dégâts causés par cette infestation désastreuse.

En vertu de la Constitution, le gouvernement fédéral est responsable des forêts. Il doit aider la Colombie-Britannique à traverser cette crise pour laquelle la province a déjà retenu une stratégie de lutte, mais cette stratégie nécessite cependant l'engagement de l'autre propriétaire des forêts, le gouvernement fédéral.

Le ministre des Ressources naturelles a déjà reconnu que ce parasite menace sérieusement l'avenir des forêts de la Colombie-Britannique. Qu'il ne laisse surtout pas les autres ministériels lui faire croire que les torts causés au secteur forestier de la Colombie-Britannique ne sont que passagers, que les programmes d'assurance-emploi sauront pallier aux pertes d'emplois, ou encore que les Américains pourraient lui reprocher de subventionner cette industrie.

Article 31 du Règlement

Le dendroctone du pin risque de tarir la source des recettes fédérales provenant de la Colombie-Britannique.

* * *

L'ORGANISATION HADASSAH-WIZO DU CANADA

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, j'invite aujourd'hui la Chambre à souligner le travail remarquable et spectaculaire qu'effectue depuis 85 ans l'organisation Hadassah-WIZO du Canada, organisme bénévole et apolitique de défense des femmes qui a été créé en 1917 et qui tend à appuyer les programmes d'éducation, de soins de santé et d'aide sociale à l'intention des femmes et des enfants en Israël. Au Canada, l'organisation Hadassah-WIZO travaille en étroite collaboration avec d'autres organismes pour promouvoir les idéaux canadiens, comme la démocratie et l'égalité de tous les membres de notre société.

Hier soir, j'ai eu l'honneur d'assister ici, sur la colline du Parlement, au lancement officiel des activités marquant le 85^e anniversaire de l'organisation Hadassah-WIZO et célébrant 85 ans de vision et de grandes réalisations. Au cours de cette soirée, l'honorable Sheila Finestone et l'honorable Wilbert Joseph Keon ont reçu un prix d'excellence pour l'ensemble de leurs réalisations.

Je les remercie sincèrement et je leur dis, surtout en cette occasion spéciale, shalom.

* * *

● (1405)

[Français]

LA VILLE DE SAGUENAY

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, depuis le 18 février dernier, ma ville s'est agrandie. En effet, les municipalités de Jonquière, Shipshaw, Laterrière, Lac-Kénogami, La Baie, Canton Tremblay et Chicoutimi ont fusionné pour devenir une seule ville. Hier, le 14 avril 2002, les citoyennes et les citoyens de la nouvelle municipalité se sont donné un nom: Ville de Saguenay.

Ce nom est pour nous synonyme de rassemblement. Chacune des villes possédait ses propres forces, et maintenant, ensemble, nous sommes encore plus forts, tournés vers l'avenir.

Nous avons choisi Ville de Saguenay, qui signifie en amérindien «Là où l'eau sort». Aujourd'hui, nous sommes fiers de dire à tout le monde que nous sommes grands et que notre nom est désormais Ville de Saguenay.

* * *

LE SECTEUR SOCIAL

M. André Harvey (Chicoutimi—Le Fjord, Lib.): Monsieur le Président, comme représentant de notre gouvernement, il m'a fait plaisir d'annoncer vendredi dernier des investissements importants dans le domaine social auprès des organismes de Jonquière, comme Le Patro de même que l'Association des parents d'ados et le centre d'hébergement Le Séjour-Jonquière.

Je veux souligner la collaboration de la ministre du Travail et coordonnatrice fédérale du programme pour les sans-abri, qui est une initiative de notre gouvernement pour améliorer toutes les infrastructures sociales.

Article 31 du Règlement

Les citoyens du comté de Jonquière peuvent compter sur la collaboration de notre gouvernement et de moi-même pour l'avancement des dossiers dans plusieurs secteurs de l'activité humaine, tant sur le plan industriel que culturel et, comme on vient de le voir, sur le plan social.

* * *

[Traduction]

ERNIE EVES

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, permettez-moi aujourd'hui de rendre hommage au nouveau premier ministre ontarien, l'honorable Ernie Eves. C'est aujourd'hui que M. Eves sera assermenté et deviendra le 23^e premier ministre de l'Ontario.

M. Eves a été élu pour la première fois à l'assemblée législative ontarienne en 1981. Il a remporté sa première victoire avec seulement six voix de plus que son plus proche adversaire. Néanmoins, sa compétence et son dévouement ont vite été reconnus et il a servi les électeurs de Parry Sound avec distinction, obtenant au cours des 20 années suivantes des majorités de plus en plus marquées.

En 1995, Ernie Eves est devenu ministre des Finances d'une province qui, après dix ans de mauvaise gestion par les libéraux et les néo-démocrates, affichait un déficit annuel d'au-delà de 10 milliards de dollars. Alliant l'entêtement et le doigté qui ont fait sa renommée, il est parvenu à équilibrer le budget de la province tout en réduisant les impôts de 30 p. 100, comme l'avait promis son gouvernement dans le cadre de la révolution du bon sens.

Les Ontariens ont pleinement confiance dans les qualités de leader de leur nouveau premier ministre. Sous sa direction, notre province deviendra un modèle pour l'ensemble du Canada.

* * *

[Français]

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE SALT LAKE CITY

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, le Canada est fier de souligner les performances exceptionnelles de son équipe olympique canadienne aux Jeux de Salt Lake City.

Les résultats obtenus, soit le quatrième rang au classement des pays, et les 17 médailles, dont six d'or, trois d'argent et huit de bronze, ont été une source d'inspiration pour tous les Canadiens et Canadiennes. C'est ensemble que nous célébrons cet exploit remarquable.

Au nom de tous nos concitoyens et concitoyennes, félicitations aux athlètes, aux entraîneurs, aux bénévoles et aux familles qui démontrent qu'il est possible de réaliser ces rêves.

Vous êtes vraiment de grands ambassadeurs du Canada, et sachez que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes vous en sont très reconnaissants.

* * *

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, des milliers d'autochtones canadiens se sont volontairement enrôlés pour servir le pays lors de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée. Malheureusement, après les hostilités, ces anciens

combattants ont découvert qu'ils n'étaient pas admissibles aux avantages généralement consentis aux soldats canadiens.

En 2000, la Table ronde sur les anciens combattants des Premières nations a présenté une étude, intitulée *En quête d'équité*, qui établit une fois pour toutes que l'ensemble des anciens combattants des Premières nations ont bel et bien fait l'objet de discrimination et qu'une indemnisation devrait être versée à tous les anciens combattants ou à leur succession pour reconnaître qu'ils n'ont pas eu les mêmes chances sur le plan économique et éducatif.

Les anciens combattants autochtones attendent depuis cinquante ans qu'on les traite avec justice et équité. J'exhorte le ministre des Anciens combattants à agir sans délai pour remédier à cette injustice historique. Une attente de cinquante ans me paraît suffisante. Les anciens combattants des Premières nations sont maintenant âgés et nombre d'entre eux sont décédés. Ceux qui restent méritent qu'on reconnaisse leur contribution de leur vivant. Je demande instamment au Parlement d'accorder aux anciens combattants autochtones une reconnaissance et une indemnisation égales à celles des autres soldats parce qu'ils la méritent vraiment.

* * *

•(1410)

[Français]

LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'HIVER

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, au nom de mes collègues du Bloc québécois, je tiens à féliciter tous les athlètes et entraîneurs, ici présents sur la Colline, qui ont participé aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver à Salt Lake City.

Le sport favorise l'enracinement de valeurs solides dans la défaite comme dans la victoire. Grâce à votre persévérance, à votre discipline, à votre détermination et aux nombreux sacrifices consentis, vous avez réalisé votre rêve. Les hauts sommets de l'excellence que vous avez atteints, nous le savons tous, ne se limitent pas à l'obtention d'une médaille olympique, mais au don et à l'accomplissement de soi.

Ils donnent espoir aux jeunes qui débutent dans le sport, qu'ils atteignent ou non les marches du podium. Ils sont notre source d'inspiration et notre fierté. Ils demeurent des modèles et des ambassadeurs de marque pour notre jeunesse. Nos plus sincères félicitations et bravo à toutes et à tous!

* * *

[Traduction]

LES JEUX PARALYMPIQUES D'HIVER DE 2002

M. John Harvard (Charleswood St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que j'interviens aujourd'hui pour souligner les grandes réalisations de l'équipe paralympique canadienne qui a rapporté en tout 15 médailles, soit 6 d'or, 4 d'argent et 5 de bronze, aux jeux d'hiver de Salt Lake City.

Pour le Canada, ce nombre record de médailles d'or remportées à des Jeux paralympiques d'hiver nous a valu une position prestigieuse au tableau des médailles. En effet, le Canada s'est classé au 6^e rang, ce qui constitue une nette amélioration par rapport à une 15^e place aux Jeux paralympiques d'hiver de Nagano, en 1998.

Questions orales

Parmi les nombreux médaillés canadiens, mentionnons notamment Daniel Wesley, de New Westminster, en Colombie-Britannique; Karolina Wisniewska, de Calgary; Lauren Woolstencroft, de Victoria, en Colombie-Britannique; et Brian McKeever de Canmore, en Alberta. Mme Woolstencroft a également reçu le prix Whang Youn Dai, décerné pour la première fois à un athlète canadien.

Je félicite tous les athlètes, les entraîneurs et les officiels qui ont si fièrement représenté le Canada et qui sont des modèles exceptionnels pour les jeunes Canadiens.

* * *

LES ATHLÈTES DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir aujourd'hui à la Chambre pour rendre hommage aux athlètes canadiens des Jeux olympiques et paralympiques.

Qui peut oublier la capitaine Cassie Campbell lorsque son équipe a remporté la victoire contre les Américaines, Mario enveloppé dans le drapeau canadien et entouré de ses coéquipiers victorieux, ou encore Daniel Wesley, qui a remporté une médaille de chaque couleur? De même, personne n'oubliera Salé et Pelletier et l'étonnante Catriona LeMay Doan. Tous les participants, les médaillés et les entraîneurs méritent notre fierté et notre admiration.

Le sens de l'unité et du devoir dont témoignent les athlètes olympiques et paralympiques est incommensurable, mais nous voulons avant tout féliciter ceux qui consacrent leur temps et leurs efforts à ces jeux et tous ceux qui représentent notre magnifique pays sur la scène internationale. Les athlètes canadiens ont établi de nouvelles normes lors de ces deux événements, en remportant 15 médailles aux Jeux paralympiques et 17 aux Jeux olympiques.

Nous discuterons aujourd'hui d'un nouveau projet de loi sur les sports. Je crois que nous devons impérativement trouver les ressources requises pour encourager nos jeunes à pratiquer davantage d'activités physiques et à devenir, un jour peut-être, des athlètes olympiques. Les Canadiens veulent qu'on augmente le nombre de centres sportifs et de terrains de jeux, ainsi que l'accès à ces installations pour les enfants défavorisés. La mise en valeur des talents qui permettent de réaliser les rêves olympiques commence dans les terrains de jeux et les patinoires de nos quartiers.

Je suis donc très heureux de féliciter tous les athlètes canadiens présents ici aujourd'hui.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

Mme Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, demain, notre premier ministre se rendra à New York où il sera nommé homme d'État de l'année par l'Institut est-ouest. Le premier ministre a été nommé à la présidence du G-8, dont il s'est efforcé d'élargir le mandat, notamment en y accueillant la Russie. Il est aussi reconnu pour son travail de pionnier quant aux efforts du G-8 en vue d'amener les gouvernements à adopter une vision avant-gardiste par rapport à l'Afrique.

En honorant ainsi le premier ministre, on ne reconnaîtra pas uniquement son leadership et ses compétences personnelles. On rendra aussi hommage au Canada tout entier et aux valeurs progressistes de tous les Canadiens.

LES TECHNIQUES DE REPRODUCTION

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la semaine dernière, le président Bush a dénoncé toutes les formes de clonage humain. «La vie est une création, elle n'est pas un bien», a-t-il déclaré. Malheureusement, la science-fiction devient rapidement une réalité scientifique.

Au début de la semaine dernière, les médias nous apprenaient que le premier bébé cloné allait bientôt naître. Vers la fin de la semaine dernière, des scientifiques associés à un groupe au Québec ont affirmé avoir déjà implanté dans des utérus de femmes les premiers embryons humains clonés.

Vendredi, nous avons demandé au gouvernement d'assurer à la Chambre que des expériences de clonage n'avaient pas déjà eu lieu au Canada. Cette assurance ne nous a pas été donnée. Il est essentiel que la Chambre tienne dès que possible un débat sur des mesures législatives sur le clonage et la recherche sur les embryons humains. Il y a des groupes qui ont l'intention de cloner des humains, et les IRSC se sont substitués au Parlement pour donner le feu vert à la recherche sur les embryons humains.

Le Parlement doit s'exprimer sur ces questions de vie ou de mort, et cette fois-ci, la mesure législative ne doit pas mourir au *Feuilleton*.

* * *

● (1415)

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je signale aux députés la présence à la tribune de l'honorable Stephen Kakfwi, de l'honorable Jim Antoine et de l'honorable Joseph Handley, respectivement premier ministre, vice-premier ministre et leader parlementaire du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue au premier ministre à son retour à la Chambre.

Des voix: Bravo !

M. John Reynolds: Nous verrons si cet enthousiasme durera.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous voulons entendre la question du chef de l'opposition.

M. John Reynolds: Monsieur le Président, je n'en suis pas si certain. J'espère que le premier ministre n'a pas eu de problèmes d'aéronef lors de son voyage en Afrique, contrairement à son Cabinet qui, la semaine dernière, a eu bien du mal à essayer d'expliquer pourquoi les priorités du gouvernement sont si mal placées.

Ma question s'adresse au premier ministre. Comme nous n'avons pas pu obtenir une réponse satisfaisante de la part de ses ministres, le premier ministre pourrait-il expliquer aux Canadiens pourquoi l'achat de deux jets d'affaires de luxe au coût de 101 millions de dollars était une priorité pour son gouvernement?

Questions orales

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ils remplacent deux jets âgés de 19 ans qui avaient besoin d'être remplacés. En fait, le gouvernement américain vient de dépenser 2,4 milliards de dollars pour acheter 20 appareils Gulfstream du même genre pour faire le même genre de travail aux États-Unis. Je crois que nous avons été très modérés.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre doit répondre à de graves questions au sujet de l'utilisation de l'argent des contribuables pour acheter ces jets de luxe. Le gouvernement a enfreint ses propres règles relatives à l'attribution d'un marché à un fournisseur exclusif. Il a fait en sorte que cet achat arrive à passer toutes les étapes de la bureaucratie gouvernementale en seulement dix jours. Il ne s'est même pas donné la peine de soulever la question au Cabinet.

Le premier ministre peut-il éclaircir un point pour nous? Qui a commandé ces appareils et qui a pris la décision d'acheter ces appareils? Si ce n'est pas son Cabinet, est-ce lui-même?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, toutes les règles ont été suivies. L'achat de ces appareils était une décision du gouvernement. Ces avions sont fabriqués au Canada, tout comme les Américains viennent d'acheter 20 avions fabriqués aux États-Unis.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en 1975, le premier ministre a dit, et je cite:

Je continuerai de faire preuve de modération dans la mesure du possible. On se serrera la ceinture à Ottawa. Je peux vous assurer que tous les ministères sont conscients du couperet bien affilé dont le Conseil du Trésor est armé.

Nous apprenons maintenant que le premier ministre n'hésite pas à ordonner que le jet se rende, vide, d'Ottawa à l'aéroport de Gatineau, afin qu'il puisse ainsi sauver une dizaine de minutes.

Le premier ministre pourrait-il expliquer pourquoi il est si déterminé à gaspiller de précieux deniers publics simplement pour raccourcir de quelques minutes son trajet en limousine?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas moi le pilote et ce n'est pas moi qui fais les arrangements lorsque je voyage. Pour des raisons de sécurité, les voyages du premier ministre sont organisés par la GRC, qui décide quel avion je prends et où je vais.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les contribuables canadiens paient 101 millions de dollars pour ces jets de luxe pour le premier ministre. L'Alliance canadienne s'est renseigné auprès d'un spécialiste de la vente d'aéronefs, et le prix de deux jets de type Challenger 604 s'élève à 77 millions de dollars.

Ma question s'adresse au premier ministre. Pourquoi les contribuables canadiens se font-ils avoir dans cette transaction pour l'achat d'aéronefs?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, c'est justement le prix que nous avons payé.

[Français]

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, pourquoi payer 25 millions de dollars de plus pour les mêmes avions, la même technologie par la même compagnie.

N'est-ce pas la même personne qui a critiqué l'achat des avions extravagants par le passé?

Le premier ministre peut-il nous expliquer depuis quand le p'tit gars de Shawinigan s'est transformé en grand gars de Gucci?

• (1420)

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, dans le cas des avions, le prix est celui que j'ai indiqué tout à l'heure à la Chambre des communes. Bien sûr, le député d'en face a oublié d'additionner certains autres coûts.

Lorsque le député nous dit que ce sont des avions super luxueux ou utilise des adjectifs semblables, dois-je lui rappeler que le chef de l'opposition n'est pas d'accord avec lui?

En février et en octobre 1999, quand il est monté à bord du Challenger, ce n'était pas trop luxueux pour lui à cette époque.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, en 1997, le Canada s'engageait à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 6 p. 100, par rapport à 1990.

Le premier ministre avait même déclaré à l'époque, et je cite: «Les coûts humains économiques attribuables à des changements climatiques sont trop élevés pour que nous n'agissions pas maintenant.» Pourtant, trois ans plus tard, les émissions canadiennes ont augmenté de 20 p. 100 et les ministres font même cabale contre la ratification de Kyoto.

Étant donné l'impact majeur du réchauffement de la planète pour les générations futures, est-ce que le premier ministre va déclarer sans détour que le Canada va ratifier, comme promis, le protocole de Kyoto en 2002?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons promis que nous allions faire le nécessaire pour ratifier l'accord. Il faut avoir des discussions avec les provinces et il faut aussi évaluer clairement quels seront les coûts que nous devons accepter lorsque nous le signerons.

À ce moment-ci, il y a des discussions avec les provinces ainsi qu'une analyse des coûts et bénéfices de la proposition. Lorsque nous aurons toutes les données, nous prendrons la décision. Mais je pense qu'il est très important pour le Canada de se positionner de façon à pouvoir signer Kyoto un jour.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, chaque année, il y a des jours. La question, c'était: «en 2002», comme il s'était engagé à le faire «l'an prochain». Or, on nous dit «un jour» maintenant. Le Canada ne cesse de reculer. Des ministres, je le disais, font cabale contre Kyoto. Il y en a qui nous disent que c'est souhaitable, d'autres nous disent que c'est non souhaitable. Le ministre de l'Environnement évoque la possibilité de ne pas le ratifier.

Est-ce qu'on pourrait avoir l'heure juste et obtenir que le premier ministre nous dise non pas «un jour», mais qu'il nous donne un engagement clair, précis: «Nous signerons l'accord de Kyoto cette année, en 2002, un jour de 2002?»

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas une semaine ou une journée où l'opposition ne nous demande pas de consulter les provinces. Et lorsque nous consultons les provinces et le secteur privé, elle nous reproche de ne pas imposer une décision.

Questions orales

Quant à moi, je pense qu'il est logique, dans une fédération, quand une grande partie des responsabilités est sur le dos des provinces, de les consulter avant de procéder. Nous pensons que Kyoto est très important et nous aimerions être en position de le signer dans les plus brefs délais, mais il faut faire les consultations nécessaires au préalable.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre devrait comprendre que cela fait pas mal longtemps que son gouvernement consulte, vérifie, discute entre les ministres. Et le problème que nous avons est le suivant: pendant qu'il était à l'extérieur du Canada, ses ministres, le ministre de l'Industrie, le ministre des Ressources naturelles, se sont contredits formellement, ont contredit le ministre de l'Environnement. C'est ça qui inquiète la population. Le premier ministre tient un discours et ses ministres en tiennent un autre.

Je lui demande clairement: est-ce qu'il y a une ligne gouvernementale claire? Est-ce que le premier ministre va nous la donner?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est très clair. La décision du gouvernement est de faire les consultations comme il est nécessaire avec les gouvernements. D'ailleurs, dès cet après-midi, j'aurai l'occasion d'en discuter avec le chef du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest qui, eux, ont une implication aussi, parce qu'ils veulent bâtir des pipelines dans le Nord et ils veulent mettre à profit leurs ressources naturelles. Alors, dans une fédération comme la nôtre, il est nécessaire de faire les consultations au préalable.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, notre responsabilité, c'est, bien sûr, de laisser aux générations qui nous suivent, aux jeunes, à nos enfants, un environnement de qualité. À cet égard, la signature et la mise en application de l'Accord de Kyoto sont absolument essentielles.

Je demanderais simplement ceci au premier ministre, en complémentaire: compte tenu de ce qu'il vient de nous dire, va-t-il au moins rappeler à l'ordre son ministre de l'Industrie et son ministre des Ressources naturelles, parce qu'eux autres inquiètent grandement la population? Qu'il les rappelle à l'ordre!

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas à ramener les ministres à l'ordre. À ce moment-ci, il y a un dossier qui n'est pas complété. Et dans une société comme dans notre gouvernement, on regarde tous les éléments possibles avant de prendre une décision.

Alors, les intérêts de l'un peuvent être différents de ceux des autres. Il y aura un jour où le gouvernement devra prendre une décision et, cette journée-là, évidemment, comme d'habitude, le gouvernement sera unanime.

• (1425)

[Traduction]

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il est évident que la vaste majorité des Canadiens veulent que le gouvernement ratifie l'accord de Kyoto et mette en oeuvre un plan national visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

À l'instar d'une centaine de municipalités, ma propre ville, Halifax, a appuyé la ratification de l'accord de Kyoto, à l'unanimité d'ailleurs. Pourtant, le ministre de l'Environnement fait toutes sortes d'acrobaties pour éviter de le ratifier.

Le premier ministre se contente désormais de dire que la ratification pourrait se faire un jour. Cela signifie-t-il que le premier

ministre ratifie la non-ratification préconisée par le ministre de l'Environnement?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis très surpris de la question que me pose le chef du NPD puisque le premier ministre de la Saskatchewan m'a dit qu'il s'intéressait à la question. Il a ajouté que les efforts déployés par le Canada pour exporter de l'énergie propre aux États-Unis devaient être reconnus. Et ça ne se limite pas à la Saskatchewan. D'autres provinces, comme le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique, ont exprimé le même désir. Les provinces partagent toutes les mêmes préoccupations. C'est normal que notre gouvernement tienne des consultations.

Selon le chef de ce parti d'opposition, le jour où nous aurons à prendre une décision, il ne sera pas nécessaire de tenir compte de l'avis des provinces. C'est peut-être là un bon conseil qui nous est donné.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, voilà à quoi se résume le leadership du gouvernement. Il est tout naturel que les provinces réclament un plan national de mise en oeuvre. Il fut un temps où le gouvernement affirmait vouloir jouer un rôle de premier plan dans la ratification de l'accord de Kyoto. Puis, il a reporté la ratification à juin 2002. Il dit maintenant que cela devrait se faire d'ici la fin de 2002.

[Français]

Aujourd'hui, on dit: «Peut-être un jour.»

[Traduction]

Qu'est-il advenu du rôle de chef de file que le gouvernement devait jouer dans l'élaboration d'un plan national de mise en oeuvre, fondé sur les résultats des consultations, et dans la ratification de l'accord de Kyoto?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je note que le NPD nous conseille de ne tenir compte ni de l'avis des provinces ni des intérêts de tout autre membre de notre société. J'écouterai son conseil, mais je me montrerai plus souple que les néo-démocrates. J'aime bien consulter avant d'agir.

* * *

LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC): Monsieur le Président, en 1993, le premier ministre a dit qu'il traverserait le pays en autocar pour entendre le point de vue des Canadiens. Il semble bien maintenant qu'il ne s'intéresse plus à leur point de vue puisqu'il puise plus de 100 millions de dollars dans les recettes fiscales pour acheter de luxueux jets réservés à son usage personnel. Il n'a fallu que dix jours au Cabinet pour commander ces nouveaux jets du premier ministre alors que les militaires ont dû attendre près de 10 ans pour de nouveaux hélicoptères.

Le premier ministre reviendra-t-il sur terre, annulera-t-il l'achat de ces palais volants et remettra-t-il cet argent à nos soldats qui en ont bien besoin? À défaut de quoi, peut-on dire que le petit gars de Shawinigan est devenu le sultan de Shawinigan?

Questions orales

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, quand je me rends à l'étranger, je voyage à bord d'un avion militaire canadien. Je ne puis me servir des Challenger, parce que j'ai le plaisir de toujours voyager en compagnie de représentants de la presse et que les Challenger sont trop petits pour tout ce beau monde; je ne peux tout de même pas les loger dans les toilettes. D'ailleurs, pourquoi est-ce que je me priverais du plaisir que j'ai à m'entretenir avec eux et à entendre leurs éloges au sujet de la qualité de la nourriture que leur offre la Défense?

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC): Monsieur le Président, il y a des gens au sein des forces armées canadiennes qui pensent que cette réponse est à rejeter.

Le commandant d'un escadron qui s'occupe du transport du premier ministre a dit que les jets utilisés actuellement sont «en excellent état». Le chef d'état-major de la Défense a dit que nos Challenger sont en parfait état. Le premier ministre ne tient pas compte du point de vue des militaires et n'en fait qu'à sa tête, qu'il a aussi grosse que l'ego d'une star du rock. Il se sert même des jets du gouvernement pour aller en vacances, que ce soit en Floride, en Jamaïque ou en Italie.

Pourquoi le goût du premier ministre pour les voyages de vacances princiers l'emporte-t-il sur les besoins des forces armées et des contribuables canadiens?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la GRC n'autorise pas le premier ministre à prendre des vols commerciaux. C'est pourquoi je prends des jets du gouvernement pour voyager et aller en vacances.

Toutefois, je tiens à faire remarquer au député qu'au lieu de faire tout un plat de cette question, le député devrait savoir que les Américains ont acheté 20 avions servant au transport des dirigeants au coût de 2,4 milliards de dollars. Pour l'ensemble du Cabinet, nous avons quatre jets au Canada. Les nouveaux avions permettront aux ministres de se rendre dans de nombreux endroits où ils étaient incapables d'aller auparavant ainsi que dans de petites agglomérations du pays. Ils seront heureux de pouvoir le faire.

● (1430)

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous espérons qu'ils visiteront la Colombie-Britannique un peu plus souvent.

Ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Il a dit à mon collègue que nous avons commandé des avions, que nous les obtiendrons pour 77 millions de dollars, que c'est là ce que nous avons payé pour les acquérir, et il a été chaudement applaudi. Pourtant, le 28 mars, son propre ministère a émis un communiqué dans lequel on mentionne l'acquisition de deux appareils Challenger 604 au coût de 100,9 millions de dollars. À quoi tient la différence de 25 millions de dollars?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le montant réel est de 76,4 millions de dollars; c'est donc moins que la somme mentionnée par l'ami courtier du député d'en face. Il s'agit d'un montant de 76,4 millions de dollars, plus les pièces, plus les coûts d'infrastructure, plus la formation des pilotes, plus les taxes, ce qui porte le total à 101 millions de dollars. Cela s'appelle un calcul mathématique.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement semble en train de bâtir un autre Taj Mahal. Apparemment, l'ex-membre du «rat pack» fait maintenant partie du groupe qui se graisse la patte.

Pourrait-il expliquer en quoi consistent les coûts supplémentaires? Le ministre a raison de dire que nous avons arrondi les chiffres, tout comme le gouvernement a arrondi la somme à 101 millions de dollars. Le ministre pourrait-il expliquer avec exactitude, non pas les pièces puisque les avions sont vendus avec des pièces, mais les suppléments qui entraînent un coût additionnel de 25 millions de dollars?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, il s'agit du processus d'acquisition habituel. Permettez-moi de répéter tout cela à l'intention du député.

Les deux avions coûtent 38,2 millions de dollars chacun. Il s'agit donc d'un montant de 76,4 millions de dollars, plus les pièces supplémentaires pour un an, ce qui est normal avec ce genre d'acquisition, plus la formation des pilotes, plus les autres coûts connexes, plus les taxes. Le total s'élève ainsi à 101 millions de dollars.

Voilà ce qu'il en est. C'est un calcul simple. Le député peut vérifier auprès de son voisin et ami courtier. C'est ainsi que les choses fonctionnent.

* * *

[Français]

LE PROCHE-ORIENT

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, le plan de paix allemand comprend les éléments suivants: l'obtention d'un cessez-le-feu durable et le retrait des territoires occupés; la création rapide d'un État palestinien et le lancement d'un processus de négociation globale incluant le démantèlement des colonies juives; la renonciation à la violence et la punition des actes et aspirations terroristes; la garantie de la communauté internationale à la mise en oeuvre du plan.

Le ministre des Affaires étrangères est-il d'accord avec les principaux éléments de ce plan?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le gouvernement canadien a clairement dit en toute occasion qu'il est en faveur de tous les principes énoncés par le gouvernement allemand, soit le respect de la résolution 1402 des Nations Unies, un retour à la négociation et le soutien de M. Powell dans son rôle de plus en plus important.

Si je comprends bien, le seul problème que j'ai avec la question de la députée, c'est que ce n'est pas un plan allemand formel, ce ne sont que des idées lancées par mon homologue, M. Fischer. Nous soutenons M. Fischer et M. Powell dans toute tentative pour trouver la paix au Moyen-Orient.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne ont appuyé aujourd'hui ce plan allemand, mais ils ont également appuyé la médiation de Colin Powell.

Cependant, ils ont affirmé être d'accord avec ce plan pour dire quel est l'objectif que doit rechercher Colin Powell.

Le ministre est-il prêt à dire lui aussi haut et fort quels sont les objectifs de cette médiation et de la paix au Moyen-Orient?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous avons toujours dit que notre objectif est de soutenir M. Powell.

Questions orales

M. Powell veut que la résolution de l'ONU soit respectée et que nous retournions à des négociations précises qui suivent le plan Tenet et le plan Mitchell, qui tracent bien la voie pour que nous puissions trouver la paix.

Pour le moment, il faut cesser la violence et il faut retourner aux négociations. C'est là où il faut mettre l'accent. C'est le souhait du gouvernement canadien, du gouvernement allemand, du gouvernement des États-Unis et du monde entier en ce moment.

* * *

[Traduction]

LES CAMPAGNES À LA DIRECTION DU PARTI

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre des Finances semble avoir oublié l'importance de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes dans la vie publique. Il y a douze ans, lorsqu'il en était à sa première campagne à la direction du Parti libéral, il a dit ceci:

Je crois que la divulgation complète est la seule solution de sorte qu'il ne soit pas possible que les Canadiens ne sachent pas tout ce qui se passe.

Maintenant qu'il brigue de nouveau la direction de son parti et qu'il exerce cette fois-ci les fonctions de ministre des Finances, en reviendra-t-il à la norme qu'il a établie il y a douze ans et déposera-t-il une liste des personnes que Jim Palmer était payé par le ministère des Finances pour consulter, ainsi que la liste des personnes qui ont contribué à sa caisse secrète de campagne à la direction du Parti libéral? Il tient une occasion de faire ce qu'il dit. La saisira-t-il?

●(1435)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, M. Palmer, au nom du ministère, a consulté un grand nombre de personnes et a ensuite formulé des conseils au ministère. Ce dernier est actuellement en train d'évaluer la situation.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la divulgation complète était la norme du ministre, mais il se dissimule derrière le vice-premier ministre ou le conseiller en éthique. On dirait qu'il a quelque chose à cacher.

Il a dit que les Canadiens doivent savoir ce qui se passe. Or, les Canadiens ne savent pas ce qui se passe à propos du ministre et ne connaissent pas le lien qui existe entre son ministère et le financement de sa campagne à la direction du parti.

Maintenant qu'il joue plus gros jeu et qu'il exerce un certain contrôle sur le Trésor public, pourquoi le ministre ne respecte-t-il pas ses propres normes d'éthique et ne rend-il pas ces listes publiques?

Le Président: Cette question pose un gros problème à la présidence. Comme elle ne semble pas porter sur les responsabilités ministérielles du ministre, elle me paraît irrecevable.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, selon les propres chiffres de la Société Radio-Canada, le taux d'employés bénéficiant d'une permanence en Ontario est près d'une fois et demie le taux que l'on observe au Québec.

Sans se mêler des négociations, la ministre du Patrimoine ne pense-t-elle pas qu'il est temps d'envoyer un message politique clair à la Société Radio-Canada, où le nombre d'employés au statut

précaire au Québec est une fois et demie supérieur à celui de l'Ontario?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, si la députée me demande de ne pas me mêler des négociations, j'aimerais bien suivre ses conseils.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, ce n'était pas le but de la question. Je ne veux pas que la ministre se prononce au sujet des négociations. Je veux qu'elle me dise si elle reconnaît que les employés au statut précaire sont plus vulnérables à l'arbitraire potentiel d'un employeur qui voudrait imposer ses vues au détriment de l'objectivité journalistique.

Que la ministre fasse preuve d'un peu de compassion et qu'elle laisse faire les négociations. Qu'elle dise si oui ou non les employés précaires subissent de la discrimination.

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, je veux suivre le conseil de la députée de ne pas me mêler de la négociation.

Pourtant, je pense que tous les Canadiens, surtout ceux qui sont à l'écoute de Radio-Canada depuis des années, encouragent les deux parties à retourner à la table des négociations pour s'assurer que les radiodiffuseurs du Québec auront leur place et seront considérés comme étant parmi les meilleurs radiodiffuseurs du monde.

* * *

[Traduction]

LES CAMPAGNES À LA DIRECTION

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ma question porte sur le manque d'éthique du gouvernement et l'utilisation des deniers publics.

Les successeurs potentiels du premier ministre donnent l'impression d'utiliser les deniers publics pour soutenir leur campagne à la direction du parti. Il y a tout d'abord eu le ministre des Finances et maintenant, c'est la ministre du Patrimoine canadien qui a son propre conflit d'intérêts.

En effet, la semaine dernière, Joe Thornley, dont l'entreprise, Thornley Fallis, est liée par un contrat au ministère de la ministre, a organisé un dîner-bénéfice à 500 \$ le couvert pour elle.

Ce qui se passe ici est répréhensible. Pourquoi la ministre a-t-elle fait cela?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons davantage de questions à ce sujet et on me dit que M. Wilson m'a envoyé une proposition prévoyant certaines règles.

Nous devons être équitables. Nos vis-à-vis viennent de terminer leur congrès. Nous n'avons pas entendu parler de tout l'argent qui a été recueilli à cette occasion, et ils ne devraient donc pas nous attaquer pour cela.

Il n'y a pas de course à la direction du parti de ce côté-ci et il y aura...

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. Jean Chrétien: Si jamais je me retire, je pense qu'il pourrait y avoir quelques personnes qui voudraient me remplacer. C'est normal.

Les ministres s'acquittent très bien de leur travail. Je pense que nous devrions avoir des lignes directrices pour nous assurer qu'il n'y a pas de conflit entre leur travail en tant que ministres et la campagne à la direction...

Le Président: Le député de Kootenay—Columbia a la parole.

Questions orales

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il semble que le problème dans le cas présent, c'est que le premier ministre et la ministre du Patrimoine sont placés dans une situation difficile, mais c'est le contribuable canadien qui paie la note.

La solution est très simple. Les ministres dont les ministères ont accordé des contrats vont-ils révéler les noms des gens qui les appuient et préciser les marchés dont il est question? C'est aussi simple que cela. Il n'y a rien de profond là-dedans.

• (1440)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le fait est que tous ceux qui siègent de ce côté-ci et certains qu'on retrouve dans ce coin là-bas sont tous des députés. Nous avons tous le droit de recueillir des fonds pour nos prochaines élections. Ainsi, les membres du Cabinet, les membres du caucus ont le droit d'organiser des dîners-bénéfices dans leurs circonscriptions comme tout autre député à la Chambre des communes.

L'argent est recueilli pour la circonscription et des reçus sont donnés. Tout cela est documenté et la liste des donateurs versant plus de 100 \$ est toujours rendue publique à la fin de l'année.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Janko Perić (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Selon une étude réalisée par un professeur de l'Université de Toronto, le Canada gaspille les talents des immigrants qualifiés. Il en coûte 15 milliards de dollars par an à notre économie.

Que fait le ministre pour veiller à ce que des professionnels compétents, comme des médecins, puissent travailler dans le domaine où ils ont été formés et où il y a des pénuries?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, c'est la plus importante question de la journée.

Nous procédons étape par étape. Pour la première fois, à l'automne, il y aura une conférence fédérale-provinciale-territoriale. Nous y discuterons de la coopération provinciale, des équivalences et des titres de compétence. Une démarche déjà en cours devrait permettre, d'ici la fin de juin, de répondre à certaines questions au moyen des règlements.

Le sujet intéresse les deux côtés de la Chambre. La question est probablement l'une des plus importantes qui soient, surtout depuis le dernier recensement.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question porte sur les 101 millions de dollars consacrés à l'achat de deux avions pour permettre au premier ministre de voyager comme un empereur.

Le premier ministre peut-il nous dire pourquoi les fonctionnaires de trois ministères ont recommandé de ne pas acheter les appareils? Communiquera-t-il cette information à la Chambre? Peut-il nous dire également, une fois pour toutes, pourquoi les libéraux ont besoin de deux avions? En faut-il un pour le premier ministre et un autre pour son ego?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, la flotte

se compose uniquement de Challenger et compte quatre appareils et non deux. Les deux nouveaux appareils en remplacent deux anciens, de sorte qu'il y en a toujours quatre, comme avant. Ce ne sont pas des appareils de luxe.

Le chef du député a déjà voyagé une fois à bord d'un de ces appareils. Je le sais parce que j'ai moi-même réservé le jet pour elle.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Plus tôt, ce mois-ci, un homme d'affaires canadien, James Sabzali, a été le premier ressortissant étranger à être reconnu coupable conformément à la U.S. Trading with the Enemy Act. Son crime? Avoir vendu des systèmes de purification d'eau à des citoyens de Cuba.

Que fait le ministre pour protester vigoureusement contre cette attaque scandaleuse du gouvernement américain contre un citoyen canadien, dont le seul crime est d'avoir respecté la loi canadienne?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à assurer à la Chambre que nous prenons cette affaire très au sérieux. Nous sommes en communication avec les avocats de M. Sabzali afin de nous assurer que toutes les instances possibles sont présentées au nom du gouvernement du Canada.

Je rappelle à la Chambre, toutefois, que ce monsieur a été reconnu coupable d'activités qu'il a menées non seulement au Canada, mais surtout aux États-Unis, où s'applique la loi américaine. Cela rend cette affaire un peu plus compliquée que d'autres dont nous avons déjà eu à nous occuper. Toutefois, je tiens à assurer au député et à la Chambre que nous suivons la situation de très près et que nous ferons tout ce que nous pouvons pour ce citoyen canadien en difficulté.

* * *

LES PÊCHES

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, jeudi dernier, le ministre des Pêches et des Océans m'a presque accusé d'avoir menti à la Chambre dans l'affaire de la cargaison de poissons pêchés au large de Terre-Neuve par le chalutier russe *Tynda*. Je suppose que le ministre a maintenant pris connaissance du manifeste. J'en ai une copie en main.

J'aimerais qu'il me dise pendant combien de temps le Canada compte fermer les yeux et laisser des chalutiers étrangers pêcher de petites sébastes de la taille d'un pouce, des turbots de la longueur d'une bouteille de coca-cola et des espèces comme la morue et la plie canadienne, qui sont visées par un moratoire, alors que nos propres usines sont fermées et que nos travailleurs sont sans emploi?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Les gens de mon ministère ont vérifié le manifeste. Ils ont visité le navire et les enquêtes sont en cours. Toutefois, aucun règlement de l'OPANO et aucune règle canadienne n'ont été enfreints.

Cette question est très importante compte tenu de la demande déposée par un collègue du député qui voulait que j'accroisse de 3 000 livres les quotas de sébastes. Il n'y a pas de règlement visant cette espèce. Nous sommes d'avis qu'elle devrait être réglementée par l'OPANO et nous ne croyons donc pas qu'il soit sage de relever le quota.

•(1445)

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, le ministre s'acharne à défendre l'indéfendable, c'est-à-dire l'OPANO. Il dit que ce bateau n'a pas fait de pêche illégale.

Alors que bien plus de la moitié des prises n'étaient pas encore transformées, d'où pouvaient bien provenir ces 80 000 livres de farine de poisson, quand on sait qu'on a besoin d'un demi-million de livres de produit brut pour obtenir autant de produit fini?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, j'aimerais souligner que notre enquête est en cours. Jusqu'à maintenant, nous n'avons rien découvert, ni au cours de notre visite, ni en vérifiant le manifeste, qui puisse nous laisser croire qu'il y ait quoi que ce soit d'illégal. La meilleure façon de bien gérer notre ressource et de nous assurer que nous maintenons un bon approvisionnement de poisson sur le nez et la queue du Grand Banc de Terre-Neuve est de travailler en collaboration avec nos partenaires de l'OPANO qui y pêchent.

J'ai rencontré aujourd'hui l'ambassadeur de l'Union européenne. Je rencontrerai également le commissaire aux pêcheries et je verrai à ce que nous travaillions tous à atteindre le même objectif.

* * *

LES CAMPAGNES À LA DIRECTION

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'Alliance canadienne a fréquemment demandé que le conseiller en éthique dépose le texte de ses règles et lignes directrices ainsi que ses rapports d'enquête touchant des conflits d'intérêts potentiels ou réels.

Nous croyons savoir que M. Wilson a récemment rencontré le premier ministre pour discuter de nouvelles lignes directrices qui imposeraient des restrictions en matière de passation de contrats avec des membres du Cabinet qui aspirent au poste de premier ministre.

Le premier ministre va-t-il, comme il l'a promis, mettre en oeuvre un gouvernement plus transparent et plus responsable en déposant les nouvelles lignes directrices et les résultats des récentes enquêtes du conseiller en éthique touchant les conflits d'intérêts?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas discuté personnellement de cette question avec M. Wilson. On m'a dit qu'il m'avait envoyé une ébauche de lignes directrices. J'en prendrai connaissance et discuterai avec lui de ce qu'il y a lieu de faire.

Je rappelle au député que, lorsque son parti a tenu un congrès à la direction il y a quelques semaines, il a éprouvé les mêmes problèmes que ceux qu'éprouveront les députés de mon parti lorsqu'il tiendra son propre congrès à la direction. Cela ne relève pas du Cabinet. Il est normal, en démocratie, de tenir un congrès à la direction. Les partis de l'opposition et le parti ministériel devraient être assujettis aux mêmes règles.

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la distinction est claire. Ce sont les ministres qui gèrent les fonds publics. Il y a une différence évidente entre le parti ministériel et les partis de l'opposition. C'est une vérité politique élémentaire.

La mise en oeuvre d'un gouvernement respectueux du code d'éthique n'est pas une affaire privée à débattre entre les solliciteurs de fonds libéraux et les ministres. Le bureau du conseiller en éthique relève du ministre de l'Industrie. Le ministre, qui est officieusement candidat à la direction de son parti, pourrait améliorer radicalement les normes éthiques des libéraux et définir son propre style en tant

Questions orales

que dirigeant, en améliorant la transparence du gouvernement et sa capacité de rendre des comptes.

Ma question au ministre de l'Industrie est la suivante: va-t-il demander au conseiller en éthique de déposer les résultats des récentes enquêtes, ainsi que les nouvelles lignes directrices?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je constate avec plaisir que les députés de l'opposition ne s'attendent pas à faire un jour partie du Cabinet, si bien qu'ils ne se préoccupent pas tellement d'un possible conflit d'intérêts. Je les remercie beaucoup de nous concéder à l'avance la victoire aux prochaines élections.

Comme je le disais, M. Wilson m'a écrit. Il m'a fait des recommandations. Je les examinerai et je verrai ce qui peut être fait. Des lignes directrices seront établies et, lorsqu'elles le seront, je m'empresserai de les rendre publiques.

* * *

[Français]

LES SPORTS

M. Robert Lancôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, lors du dernier Sommet national du sport, tenu en avril 2001, le secrétaire d'État au Sport amateur a mis sur pied plusieurs comités chargés d'émettre des recommandations pour venir en aide aux athlètes. Ces comités sont à l'oeuvre depuis près d'un an. Même si on connaît les problèmes depuis très longtemps, rien de concret n'est encore sorti de leurs travaux.

Combien de temps les athlètes devront-ils attendre pour obtenir les fonds promis par le secrétaire d'État?

L'hon. Paul DeVillers (secrétaire d'État (Sport amateur), Lib.): Monsieur le Président, nous savons que le gouvernement du Canada a toujours travaillé pour appuyer nos athlètes. Nous sommes tout le temps en train de revoir nos obligations et nos ressources.

Comme secrétaire d'État au Sport amateur, j'essaie toujours de convaincre mes collègues qu'il est temps d'appuyer nos athlètes. Je peux assurer le député que cela va continuer comme par le passé.

•(1450)

M. Robert Lancôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, cela ne vient pas juste de commencer. C'est le temps de mettre des ressources et des fonds. Il est temps de passer aux actes: les athlètes, les entraîneurs, les officiels et les fédérations sportives ont besoin de ressources plus importantes. Le gouvernement ne peut plus se cacher derrière le saupoudrage d'argent dans certains dossiers ciblés.

Quelles mesures concrètes est-ce que le gouvernement entend prendre pour éviter que des athlètes prometteurs n'abandonnent leur carrière faute de moyens financiers adéquats?

L'hon. Paul DeVillers (secrétaire d'État (Sport amateur), Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas que la question de fonds ou de ressources. Le gouvernement travaille avec les provinces et les territoires pour s'assurer qu'ils acceptent bien notre politique, comme à Iqaluit il y a deux semaines, pour la Politique canadienne sur le sport.

Le fait que le député profite de cette occasion aujourd'hui, alors que les athlètes sont parmi nous, pour jouer de la petite politique, c'est vraiment décevant.

Questions orales

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement a dit très clairement et à plusieurs reprises à la Chambre que la ratification du Protocole de Kyoto par le Canada dépendait, entre autres, de l'obtention de crédits pour ses exportations d'énergie propre aux États-Unis. Ce week-end, le G-8 a dit clairement que le Canada ne recevrait pas de crédits de ce genre. Il n'y aura plus de concession.

Ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Il est maintenant clair que le Canada ne peut respecter les termes du Protocole de Kyoto sans s'exposer à d'importantes pertes économiques. Va-t-il abandonner son plan irréaliste et négocier plutôt un accord nord-américain raisonnable?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, la préface à la question du député est en grande partie inexacte puisque, on le sait, le G-8 n'est pas une organisation strictement européenne.

La commissaire européenne à l'Environnement, Mme Wallstrom, a exprimé ses préoccupations concernant la question des exportations d'énergie propre, mais permettez-moi de souligner que ces dernières réduisent la quantité de CO₂ relâchée dans l'atmosphère et contribuent donc à atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto et de la Convention de Rio sur le changement climatique.

Je pense que les Européens devraient se garder de porter des jugements avant d'avoir l'information en main et reconnaître la tenue à Whistler le mois prochain d'une conférence sous les égides des Nations Unies afin d'étudier cette question. Pour le moment, il n'y a pas de proposition canadienne officielle sur la table.

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il est clair que l'idée d'obtenir des crédits au titre des exportations d'énergie propre était un mythe et que la bulle a éclaté.

Il est également clair que ni les provinces ni l'industrie n'appuient la ratification du Protocole de Kyoto. Le Cabinet est divisé sur la question et voilà que le comité spécial du Cabinet créé par le premier ministre lui-même a étudié les conséquences du protocole et qu'il s'est déclaré contre l'accord.

Le ministre va-t-il suivre l'avis sage de ses collègues et abandonner le Protocole de Kyoto en faveur d'une solution réaliste spécifiquement canadienne?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, une fois de plus, le député se met les pieds dans le plat en présentant un préambule erroné à sa question.

L'Alberta est en total accord avec le gouvernement du Canada pour ce qui est de chercher à obtenir des crédits pour exportation d'énergie propre. C'est de notoriété publique; le ministre de l'Environnement de l'Alberta, l'honorable Lorne Taylor, l'a répété alors qu'il était avec moi au dîner des ministres du G-8.

Honnêtement, je ne sais pas où le député va chercher ses renseignements pour rédiger le préambule de ses questions; ça donne l'impression qu'il ne les a pas bien préparées.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, aujourd'hui, le secrétaire d'État,

Colin Powell, est au Liban et en Syrie afin de persuader ces gouvernements de cesser de soutenir le Hezbollah qui ne cesse d'attaquer Israël depuis la semaine dernière.

Ce gouvernement continue à permettre au Hezbollah de recueillir des fonds au Canada. Le Canada va-t-il enfin agir et cesser le financement du Hezbollah au pays, ou est-ce que Colin Powell devra venir ici et persuader le gouvernement de le faire?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai bien expliqué à la Chambre dans le passé, ce gouvernement ne finance pas le Hezbollah. Ce gouvernement permet à certains citoyens canadiens d'envoyer des fonds à un aspect du Hezbollah qui soutient les médecins, les avocats et les politiciens au Liban, qui font un travail pour trouver la paix. Nous ne voulons pas tuer les chances de trouver la paix en mettant sur la liste des institutions qui peuvent être valables.

Je rappelle à mon ami que, l'autre jour, il a eu tort lorsqu'il a dit que la France a mis le Hezbollah sur la liste, parce que ce n'est pas correct.

• (1455)

[Traduction]

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le Secrétaire général des Nations Unies a confirmé que l'État d'Israël s'était conformé à la résolution 425 de l'ONU et s'était retiré des territoires libanais. Pourtant, le Hezbollah continue de lancer des roquettes contre des civils innocents et son président dit que le mouvement restera toujours opposé à la «normalisation» des relations avec Israël. Autrement dit, il poursuivra ses attaques malgré le retrait d'Israël. Le président du Hezbollah parle aussi de fondations qui sont mises en place pour financer les activités terroristes.

Compte tenu des preuves que je lui ai présentées la semaine dernière et qui venaient de la GRC et du SCRS ainsi que de celles que je lui présente maintenant, le ministre s'engage-t-il à interdire à ces fondations de lever des fonds au Canada...

Le Président: Le ministre des Affaires étrangères a la parole.

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, c'est précisément pour cela que le gouvernement a dressé une liste et interdit toute campagne de financement au Canada pour les activités militaires du Hezbollah. Le député met justement en valeur l'objet de notre politique. Toutefois, nous n'allons pas empêcher les médecins et les politiciens de faire leur travail pour essayer de rétablir la paix. Travaillons de façon constructive là où c'est possible et interdisons les activités qui, d'après ce que nous savons, aboutissent à plus de violence. C'est précisément ce que fait le gouvernement.

* * *

[Français]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, VIA Rail procède actuellement au remplacement de son parc de locomotives. La compagnie GEC ALSTOM, de Montréal, construit des moteurs diesels très performants sur le plan environnemental. Pourtant, ses ateliers tournent au ralenti.

Questions orales

Est-ce que le ministre des Transports est prêt à mettre en place des incitatifs fiscaux pour les entreprises qui débloquent de tels produits, d'autant plus que la compagnie GEC ALSTOM risque de fermer en raison du manque de commandes?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, il s'agit d'une décision de gestion de VIA Rail Canada pour déterminer le type d'équipement qu'ils utilisent sur leurs routes ferroviaires.

Je suis cependant prêt à discuter du sujet avec le président de VIA Rail.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, il faut que le ministre des Pêches se rende compte que l'OPANO ne protège pas l'industrie canadienne de la pêche. Dans sa province, des localités disparaissent parce que des chalutiers étrangers continuent de décimer les stocks de poisson.

Un chalutier russe a pêché 247 tonnes de sébaste juvénile, la même espèce dont le ministre a refusé d'autoriser l'accès à Canso et Mulgrave pour la transformation. Le ministre dit que cette pêche n'est pas illégale, mais, selon l'OPANO, les quotas de sébaste ne sont pas réglementés et la taille des filets ne l'est pas non plus. Et on parle de prises remises à l'eau!

Comment le ministre peut-il concilier les règles laxistes et le règlement de l'OPANO, alors qu'il feint d'ignorer, qu'il refuse...

Le Président: Le ministre des Pêches et des Océans a la parole.

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait savoir que, lorsque je me suis entretenu avec le propriétaire de l'usine Seafreez, à Canso, il a demandé expressément du sébaste 3-O, car il a dit posséder un des seuls marchés en Amérique du Nord qui puissent assurer la transformation de ce poisson de très petite taille.

Ce stock est de petite taille. Il n'a pas la même taille que le stock des autres parties des Grands Bancs, et il n'est pas assujéti au règlement de l'OPANO. Le meilleur moyen de protéger nos ressources au nez et à la queue des Grands Bancs, c'est de travailler sans l'OPANO, sinon nous n'aurions plus aucun stock.

* * *

[Français]

LE RÉSEAU ROUTIER

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, le 21 mars dernier, le député de Madawaska-Restigouche a déclaré à la Chambre, et je le cite:

Le premier ministre a mentionné à quelques reprises, dans le passé, que ce projet routier était une priorité pour son gouvernement. Les gens de chez nous s'en souviennent et, pour eux, le temps est arrivé de cesser d'en parler et de prendre les mesures pour réaliser ce projet maintenant, soit une route à quatre voies de Rivière-du-Loup au Québec, jusqu'à Fredericton au Nouveau-Brunswick.

Est-ce que le gouvernement va finalement annoncer son investissement dans la rénovation de la route 185, projet dans lequel le Québec investit déjà 225 millions de dollars?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, il y a beaucoup de programmes pour le financement des autoroutes à travers le pays et dans la province de Québec.

Actuellement, nous sommes en train de discuter avec le ministre des Transports du Québec. J'espère qu'il y aura une conclusion bientôt pour améliorer la situation des autoroutes dans la province de Québec

* * *

[Traduction]

LE TRANSPORT DU GRAIN

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a exprimé récemment son intention de vendre ses 13 000 wagons-trémies plus tard cette année. Un gouvernement précédent avait acheté ces wagons il y a de nombreuses années afin que le Canada puisse s'acquitter de ses obligations en matière d'exportation et garder à un niveau raisonnable les frais de transport des céréales et des oléagineux produits par les agriculteurs de l'Ouest.

Quelles assurances le ministre des Transports peut-il donner à la Chambre que le maintien de cette capacité d'exportation et des avantages que tiraient les agriculteurs de l'Ouest de ce moyen de transport sera au centre de ses préoccupations lorsque le parc de wagons-trémies sera mis aux enchères plus tard cette année?

• (1500)

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, nous pensons que la demande est telle que ces wagons-trémies, une fois vendus, seront certainement utilisés pour le transport des céréales. Nous ne croyons pas que l'identité de leur propriétaire change quoi que soit à leur utilisation.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a un projet de loi à l'étude au Congrès américain qui pourrait paralyser notre secteur agricole. Il affecterait gravement nos exportations, sous prétexte de protéger l'industrie américaine contre l'agro-terrorisme. Il forcerait nos exportateurs à aviser la frontière jusqu'à 12 heures avant le passage des chargements. Cela donnerait lieu à des inspections au hasard, qui empêcheraient nos produits d'atteindre le marché américain.

Cette mesure n'est rien d'autre que du protectionnisme. Que fait le ministre du Commerce pour empêcher une telle injustice et que compte-t-il faire lorsque nos exportations agricoles seront bloquées?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, au cours de la rencontre que j'ai eue à Washington, mercredi dernier, avec le sous-secrétaire à la Santé, j'ai été très clair sur ce point et j'ai suggéré de traiter de ce problème dans un règlement, et non dans une loi. Ainsi, les États-Unis pourraient reconnaître l'équivalence virtuelle entre nos deux pays et le fait qu'on n'a pas besoin d'ajouter à la paperasserie qu'il faut remplir pour les 10 000 chargements de nourriture qui traversent chaque jour la frontière entre les deux pays. Mon interlocuteur a dit qu'il prendrait cela en considération. Nous allons continuer de lui rappeler nos préoccupations à ce sujet.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le mercredi 10 avril, la Chambre se forme maintenant en comité plénier pour rendre hommage à nos athlètes olympiques et paralympiques.

*Affaires courantes***LES ATHLÈTES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DU CANADA**

(La Chambre se forme en comité plénier pour rendre hommage aux athlètes canadiens des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2002.)

[*Note de la rédaction: Et des athlètes canadiens des Jeux olympiques et paralympiques de 2002 étant présents à la Chambre.*]

Le président suppléant (M. Milliken): À l'ordre, s'il vous plaît. J'attire votre attention sur la présence dans notre enceinte d'athlètes canadiens médaillés des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver.

• (1505)

[*Français*]

Avec leur persévérance et leur professionnalisme, ces athlètes ont été d'excellents ambassadeurs pour le Canada. Nous félicitons également les médaillés qui n'ont pu être des nôtres aujourd'hui.

[*Traduction*]

J'invite tous les députés à s'unir à moi pour les féliciter de leurs efforts qui ont été une source de grande fierté pour tous les Canadiens.

Nous accueillons aujourd'hui des représentants de l'équipe de ski alpin, soit Scott Patterson, Daniel Wesley, Chris Williamson, Bill Harriott, Karolina Wisniewska et Lauren Woolstencroft.

De l'équipe de ski de fond, nous accueillons Brian McKeever et Robin McKeever.

Des équipes de curling, nous recevons Don Bartlett, Kevin Martin, Carter Rycroft, Ken Trauberg, Don Walchuk, Kelly Law, Diane Nelson, Cheryl Noble, Julie Skinner et Georgina Wheatcroft.

Du patinage artistique, nous accueillons David Pelletier et Jamie Salé.

De l'équipe de ski style libre, nous saluons Veronica Brenner et Deidra Dionne.

[*Français*]

Les représentantes de l'équipe de hockey féminin sont: Dana Antal, Kelly Béchard, Jennifer Botterill, Thérèse Brisson, Isabel Chartrand, Lori Dupuis, Danielle Goyette, Geraldine Heany, Jayna Hefford, Becky Kellar, Caroline Ouellette, Cherie Piper, Cheryl Pounder, Tammy Lee Shewchuk, Kim Saint-Pierre, Sami Jo Small, Colleen Sostorics, Vicky Sunohara.

• (1510)

Représentant l'équipe de patinage de vitesse: Éric Bédard, Marc Gagnon, Jonathan Guilmette, François-Louis Tremblay, Mathieu Turcotte, Isabelle Charest, Amélie Goulet-Nadon, Clara Hughes, Alanna Kraus et Tania Vicent.

[*Traduction*]

Des voix: Bravo!

[*Note de la rédaction: Et les athlètes canadiens des Jeux olympiques 2002 ayant quitté la Chambre.*]

Le président suppléant (M. Milliken): Il y a au sein du comité un autre médaillé olympique dont j'ai négligé de faire mention, soit le ministre de l'Environnement, médaillé d'argent à l'aviron aux Jeux olympiques de 1960.

Une réception non protocolaire en l'honneur des athlètes sera présidée par la ministre du Patrimoine canadien et le Secrétaire d'État au sport amateur dans la salle de lecture, pièce 237-C, à 15 h 30. Tous les députés sont invités à y participer.

• (1515)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux s'est reporté à un document lorsqu'il a cité les coûts des aéronefs. J'aimerais qu'il dépose ce document.

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je me reportais à mes notes documentaires. Je me ferai un plaisir de trouver le document renfermant les détails qui intéressent la députée. Je m'efforcerai de le déposer d'ici la fin de la semaine si je peux me le procurer.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LOI SUR LES TERMES LAITIERS

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-440, Loi régissant l'utilisation des termes laitiers.

—Monsieur le Président, je suis ravi de présenter ce projet de loi sur les termes laitiers, avec l'appui du député de Provencher.

Des termes laitiers apparaissent souvent sur les étiquettes des produits alimentaires, vu la réputation de qualité et de nutrition des produits laitiers auprès des consommateurs. Du fait d'une utilisation abusive de ces termes, les consommateurs à la recherche d'un produit laitier pourraient, par inadvertance, acheter un substitut laitier, et cela s'est déjà produit.

D'autre part, les consommateurs intolérants au lactose et recherchant un substitut laitier pourraient ne pas remarquer sur les rayons le produit de substitution dont ils ont besoin.

Un étiquetage inexact ou trompeur risque de faire perdre une part de marché aux producteurs.

Les consommateurs sont en droit de faire un choix éclairé lorsqu'il s'agit de produits laitiers et de leurs substituts. Chaque année, les producteurs laitiers du Canada consacrent plus de 75 millions de dollars à la promotion de leurs produits et de leurs bienfaits nutritionnels.

Ce projet de loi affinera la réglementation fédérale existante en apportant aux règles régissant l'utilisation des termes laitiers et à l'étiquetage des produits alimentaires des précisions qui s'imposent, et en interdisant l'utilisation trompeuse des termes laitiers.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, j'ai le grand honneur de présenter aujourd'hui une pétition très importante signée par des milliers de citoyens des premières nations du Manitoba.

Les signataires rejettent le projet de gouvernance proposé par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, qu'ils considèrent comme une tentative à peine voilée de réduire, voire d'anéantir leurs droits inhérents et les droits que leur confèrent les traités.

Les pétitionnaires soulignent en outre que le soi-disant processus de consultation du ministre laisse à désirer. Ils exhortent les députés à rejeter ce projet de gouvernance des premières nations et à le remplacer par une mesure qui est acceptable pour les deux parties et qui s'attaquera véritablement aux nombreux problèmes urgents que connaissent les peuples et les collectivités autochtones.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des électeurs de ma circonscription, Burnaby—Douglas, et d'autres collectivités de la Colombie-Britannique au sujet du prix élevé du gaz et du pétrole.

Les pétitionnaires soulignent que l'énergie est une des ressources naturelles du Canada, mais que nous n'avons que peu de pouvoir sur celle-ci. Ils soutiennent que les grandes pétrolières qui dominent le secteur du raffinage et les ventes d'essence sont libres d'établir les prix qui leur conviennent sur le marché de gros des pompistes et qu'elles n'ont pas à justifier leurs prix. Les signataires font état des préoccupations des entreprises et des ménages canadiens qui ont besoin de cette source d'énergie et qui, de ce fait, n'ont d'autre choix que de payer ces prix élevés.

Par conséquent, les pétitionnaires exhortent le Parlement à faire pression sur le gouvernement pour que soit mise sur pied une commission sur les prix de l'énergie qui exigerait que les grandes pétrolières rendent des comptes pour les prix qu'elles réclament aux Canadiens.

• (1520)

LES PÊCHES

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente à la Chambre une pétition signée par des citoyens de Canso et des collectivités avoisinantes du comté de Guysborough, notamment Little Dover et Fox Harbour. Les signataires exhortent le ministre des Pêches et des Océans à reconnaître que le refus d'accorder à l'usine de Canso le quota de pêche risque d'entraîner la fermeture de la seule industrie de cette localité.

Les pétitionnaires demandent instamment au ministre de revoir sa décision et de proposer de nouveaux secteurs de contribution économique afin que certains citoyens, notamment l'étudiante Tanya Fougère et d'autres, soient en mesure de redonner une certaine vigueur à l'économie de la collectivité. Je suis très heureux et fort honoré de présenter cette pétition en leur nom.

Privège

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du Premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'avis que je vous ai remis vendredi dernier, je soulève la question de privilège. Je vais tout d'abord mettre les choses dans leur contexte.

Le 10 mai de l'année dernière, le Comité permanent du patrimoine canadien a annoncé par communiqué de presse le lancement d'une étude de 18 mois sur l'état du système de radiodiffusion canadien. Avant cela, dans une série de lettres que le président du comité, le ministre du Patrimoine canadien et le sous-ministre du Patrimoine canadien ont échangées à compter du 16 mars de l'année dernière et jusqu'au 22 janvier de cette année, le ministère, par l'entremise du sous-ministre, a accepté de payer les services de deux experts pour aider le comité.

Un protocole d'entente entre le ministère du Patrimoine canadien et la Chambre des communes a été signé par le directeur général de la Politique de radiodiffusion et de l'innovation et le greffier adjoint de la Direction des comités. Le montant à verser a été établi à 75 000 \$ environ, et la durée de l'accord allait du 10 décembre 2001 au 31 mars de cette année. Conformément au protocole d'entente, les experts ont signé le contrat type de la Chambre.

Le 11 février de cette année, un communiqué de presse a annoncé l'embauche de ces deux experts.

Je vais être bref sur ce point. En permettant au ministère de débloquer des fonds pour les conseillers d'un comité, je prétends qu'on a, même involontairement, violé un certain nombre de principes qui touchent mes privilèges en tant que député dans le cadre des opérations du comité dont je suis membre.

Il y a tout d'abord le principe de la courtoisie entre le Parlement et l'exécutif ou, en langage d'aujourd'hui, la relation entre le Cabinet et les simples députés.

À ma connaissance, il est question dans le cas présent de la courtoisie avec laquelle la Chambre doit traiter le Cabinet et inversement pour que les deux puissent jouer leur rôle constitutionnel sans ingérence ou empiètement de la part de l'une ou l'autre des parties. On dit que la relation particulière entre la Chambre et l'exécutif doit être soigneusement et scrupuleusement protégée et respectée.

Je prétends que, une fois de plus, même si c'est de façon involontaire, le fait d'engager des conseillers en utilisant les fonds du ministère du Patrimoine canadien viole le principe de la courtoisie et va à l'encontre de cette relation particulière entre la Chambre, représentée par le comité, et le Cabinet.

Privilège

Comme l'auteur et politologue Donald Savoie l'a fait remarquer récemment, les questions de responsabilité et de relations entre les fonctionnaires et leurs ministres et le Parlement sont des questions de gouvernance fondamentales. Il a ajouté que, lorsqu'on touchait à un aspect, une série de questions, parfois imprévues pouvaient surgir.

Le fait d'utiliser des fonds d'un ministère pour retenir les services de consultants a remis en question la nature même d'un comité de la Chambre et a eu des conséquences imprévisibles sur les opérations de la Chambre.

À mon avis, tout comité utilisant des fonds d'un ministère devrait s'appeler un groupe de travail ou produire une étude conjointe du ministère et de la Chambre des communes. Le fait qu'un ministère finance la participation de consultants mine clairement la doctrine ou le rôle des ministres passifs et de leur ministère respectif dans les opérations et les affaires des comités dans le cadre des travaux de la Chambre. D'ailleurs, j'estime qu'il est évident que le ministère empiète ainsi sur les opérations de la Chambre.

Si un comité acceptait d'une association industrielle ou d'un groupe de pression des fonds pour retenir les services de spécialistes, il s'attirerait à tout le moins les sarcasmes du public et pourrait voir tous ses résultats, ses conclusions et ses recommandations rejetés, car les conseils qu'il formulerait ne seraient et ne pourraient être considérés comme des suggestions impartiales et objectives.

En tant que membre d'un comité, j'ai droit à des conseils provenant de sources sans aucun lien de dépendance avec un ministère quelconque. Si la Chambre n'a pas les moyens ou n'a pas le désir de financer une étude dès le début, elle n'a qu'à le dire. Je soutiens que la contribution financière du ministère viole mon privilège de compter sur l'avis de conseillers n'ayant aucun lien direct ou indirect avec l'exécutif, avec la ministre du Patrimoine canadien ou avec son ministère. J'ajouterai qu'aucun protocole d'exécution ou protocole d'entente ne peut altérer ce principe fondamental.

Le deuxième point que je veux faire valoir a trait au mandat de ces experts qui figure à l'annexe 1 du contrat type signé avec la Chambre.

• (1525)

Le dernier paragraphe prévoit ce qui suit:

Le contractant ne fera aucun commentaire en public sur les délibérations du comité qui étudie l'état du système de radiodiffusion [...] Toutefois, ce qui précède n'interdit pas aux experts d'intervenir par écrit ou verbalement sur les questions touchant la radiodiffusion en général, comme ils le feraient dans le cours normal de leurs activités professionnelles.

Le contrat a été signé le 18 février dernier. Le 11 avril, soit il y a moins d'une semaine, un des deux conseillers spéciaux, le professeur David Taras, était cité à la page A3 du *Calgary Herald*. Dans l'article intitulé «Qui ne sera pas réélu aux prochaines élections fédérales», il se reportait à des députés en faisant l'analogie avec l'émission télévisée *Survivor*. Il est impossible de dire que le moindre de ses commentaires avait trait aux communications, comme le prévoit son contrat. Il parlait clairement du jeu des partis et de députés qu'il nommait. Or, un conseiller expert ne peut donner son opinion sur l'avenir politique de certains députés.

De plus, une recherche sur Internet donne environ 54 commentaires que les médias attribuent au conseiller spécial à propos de députés et d'événements politiques, commentaires qui auraient été faits au cours du mois.

Aucun membre du comité ne peut attendre et recevoir un conseil d'orientation stratégique neutre et objectif de la part d'un conseiller auprès du comité qui a et qui formule publiquement des opinions sur

les députés et sur des dossiers qui sont directement liés à la Chambre, qui en émanent ou qui lui sont destinés.

En tant que député et membre du Comité permanent du patrimoine canadien, je soutiens que ces commentaires violent mes privilèges.

Je suis d'avis que dans le cas que je viens d'exposer, il y a présomption d'atteinte aux privilèges. Pour faciliter votre tâche, monsieur le Président, je demande l'autorisation de déposer les documents dont j'ai parlé et je serais disposé à proposer une motion au moment que vous jugerez opportun, si vous concluez qu'il y a réellement présomption d'atteinte aux privilèges.

Le Président: Le député a-t-il le consentement de la Chambre pour déposer les documents dont il a fait mention?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Monsieur le Président, vous savez sans doute que je suis vice-président du Comité permanent du patrimoine canadien. Je désire prendre la parole au sujet de cette question de privilège et l'appuyer, en particulier la seconde partie.

Auparavant, je dois dire, en toute équité envers le comité et son président, que ce dernier a contacté le bureau de la Chambre et a reçu un avis. C'est sur la base de cet avis que le comité a conclu l'entente que mon collègue remet en question. Je crois qu'après que le comité a reçu cet avis, les faits, et en particulier l'intervention de l'un des conseillers, David Taras, nous ont rattrapés et ont eu des conséquences non voulues.

Mon collègue a cité Donald Savoie, qui déclarait: «les questions de responsabilité et de relations entre les fonctionnaires et leurs ministres et le Parlement sont des questions de gouvernance fondamentales. Lorsqu'on touche à un aspect, une série de questions, parfois imprévues pouvaient surgir.» C'est effectivement ce qui s'est produit.

Permettez-moi de citer très brièvement un extrait d'une lettre que j'ai envoyée aujourd'hui à David Taras.

L'un des aspects importants que les membres du Comité permanent du patrimoine canadien ont soulevés avant de passer un contrat avec vous portait sur les nombreuses demandes dont vous faites l'objet afin de commenter publiquement des enjeux politiques.

Nous avons discuté d'une interdiction compréhensible touchant la publication de vos opinions sur des questions liées à des sujets à l'étude au comité. Nous avons également exprimé des préoccupations au sujet du fait de travailler avec un conseiller qui ferait des déclarations intentionnellement ou accidentellement hostiles aux objectifs poursuivis par l'Alliance canadienne.

Nous avons pris les exemples suivants. Les députés libéraux du comité accepteraient-ils volontiers votre participation, dans l'hypothèse où vous vous déclareriez publiquement d'accord avec Warren Kinsella selon qui les règles d'adhésion au Parti libéral sont racistes? Ou si vous déclariez, par écrit ou sur les ondes, que le NPD est un parti fini parce qu'il n'a pas eu d'idées nouvelles depuis les années 60?

Voici un exemple qui n'est pas hypothétique.

Il s'agit d'un cas survenu le 10 avril. L'article, publié par la Presse canadienne, est intitulé «Six dissidents alliancistes veulent rentrer au bercail.» Voici un extrait tiré directement de cet article:

David Taras, de l'université de Calgary, a déclaré que le parti [l'Alliance] doit encore lutter contre l'image d'un parti qui compte trop peu de membres des minorités visibles, trop peu de femmes et trop peu de jeunes.

Il a déclaré: «Ce parti a encore une tâche gigantesque à accomplir.» ajoutant qu'il n'était pas certain que «Harper puisse faire élire des députés en Ontario aux prochaines élections.»

Ma lettre à David Taras se poursuit ainsi:

Votre première affirmation n'est tout simplement qu'une réaffirmation de ce qu'a dit le président du groupe parlementaire national des libéraux] en s'attaquant à l'Alliance canadienne pour se refaire une image. Nous savions que nous serions attaqués par nos adversaires, qui ont fait de fausses affirmations lorsque M. Harper a été nommé chef du parti. Nous savions également que les «experts» et les «têtes parlantes» reprendraient la version des libéraux.

Je lui dis qu'il est un de ceux-là. Plus loin dans ma lettre, je dis:

Si vous faisiez un peu de recherche, vous cesseriez peut-être de jouer au perroquet des libéraux. L'«image» dont vous parlez est grossièrement inexacte. Cette image est perpétuée et renforcée par de [soit-disant] «experts» qui ne font pas leurs devoirs...

Si je vous écris, c'est que nous pourrions juger votre participation aux travaux de notre comité plus bénéfique si vous gardiez pour vous vos réflexions au sujet de l'avenir électoral de l'Alliance canadienne.

Il ne nous plaît guère que les propos de nos greffiers ou de nos attachés de recherche au comité, qui sont employés par le Parlement, soient cités dans la presse. [La ministre du Patrimoine] et ses partisans élus peuvent redorer leur image dans la presse sans l'aide de conseillers qui se font passer pour des experts en politique.

Mon argument, qui appuie le deuxième argument de mon collègue libéral, c'est que nous avons prévu ces conséquences, mais, maintenant, il y en a d'autres qui ne sont pas intentionnelles. Si quelqu'un du Bureau de la Chambre, le greffier du comité, des représentants de la Bibliothèque du Parlement, ou un de nos experts qui ont conseillé le comité faisaient des commentaires comme ceux que David Taras a faits, monsieur le Président, j'espère que vous les congédieriez.

Dans le cas qui nous occupe, comme nous nous sommes engagés d'une façon détournée dans cette relation avec ces soi-disant experts, on a porté atteinte à mes privilèges, à ceux de mon collègue et, j'ose le dire, à ceux de tous les autres politiciens dans cette Chambre.

• (1530)

Le Président: Je remercie les députés de Sarnia—Lambton et de Kootenay—Columbia des renseignements qu'ils ont fournis à la Chambre. La présidence va prendre la question en délibéré et informera la Chambre de sa décision en temps et lieu.

J'aurai peut-être quelques questions à poser au député sur certains points, plus tard lorsque j'étudierai les arguments qui ont été présentés et je sais qu'au besoin, ils seront en mesure de fournir les réponses nécessaires à la présidence à ce moment-là plutôt que de le faire ici à la Chambre.

M. Ken Epp: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois vraiment qu'il serait utile que vous connaissiez tous les faits avant d'entreprendre votre étude. J'aimerais demander encore une fois à nos vis-à-vis de permettre au député de déposer le document qu'il voulait déposer puisqu'il s'agit d'une information valide dont il faudrait tenir compte.

Le Président: Comme je l'ai indiqué, la présidence peut se permettre de demander des éclaircissements et je compte bien le faire. J'ai l'impression que si je demande qu'on me fournisse certains documents, je pourrais les obtenir. Je ne m'attends pas à faire face à un problème et le dépôt de ces documents pourrait être inutile. Cela ne me préoccupe pas outre mesure. Si j'ai des problèmes, cela sera certainement évident dans la décision que la présidence rendra dans cette affaire.

Initiatives ministérielles

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1535)

[Traduction]

LOI SUR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET LE SPORT

L'hon. David Collette (au nom de la ministre du Patrimoine canadien) propose: Que le projet de loi C-54, Loi favorisant l'activité physique et le sport, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. Paul DeVillers (secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, au nom du gouvernement du Canada, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le fruit des efforts, de l'engagement et de la coopération de la communauté sportive partout au pays, de divers ministères et organismes fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux et des organismes des secteurs public et privé qui exercent une influence sur le monde du sport au Canada.

Le projet de loi présenté, une loi favorisant l'activité physique et le sport et remplaçant la Loi sur la condition physique et le sport amateur, traite du sport, qui contribue beaucoup à l'unité de notre société.

[Français]

Au Canada, l'activité physique et le sport sont une tradition. Chacun et chacune d'entre nous avons, un jour ou l'autre, pris plaisir à jouer au hockey avec les voisins du quartier, à se mesurer à nos collègues sur un terrain de tennis, ou à découvrir des coins méconnus de notre pays en vélo.

Au Canada, l'activité physique et le sport sont histoire de famille. Chaque parent se souvient des premiers coups de patin de sa fille, du premier élan en vélo de son fils. Le sport est une passion qui se transmet de génération en génération et qui nous accompagne tout au long de notre vie.

[Traduction]

Les Canadiens sont des mordus du sport et de l'activité physique. D'un bout à l'autre du pays, ils se sont réjouis des succès de nos athlètes aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver à Salt Lake City. Ils ont célébré également aujourd'hui lorsque le Parlement a officiellement rendu hommage à nos médaillés.

Notre mémoire nationale est remplie de héros du sport dont les victoires et les accomplissements ont inspiré nos rêves. Maurice Richard, Mark Tewkesbury, Myriam Bédard, Elvis Stojko et Sylvie Fréchette comptent parmi nos idoles qui ont fait leur marque dans le sport au Canada et qui sont passés à l'histoire. Dans ma circonscription de Simcoe-Nord, nous sommes particulièrement fiers des prouesses de Brian Orser.

[Français]

Au Canada, l'activité physique et le sport sont école de vie. Chaque matin, des milliers de jeunes se lèvent avec une seule chose en tête: donner le meilleur d'eux-mêmes dans la piscine, sur le terrain de soccer ou sur les pistes de ski.

Initiatives ministérielles

À l'école du sport, ils apprennent la discipline, l'esprit d'équipe et l'excellence. À l'école du sport, ils apprennent l'importance de la santé et de l'équilibre. Cette école prévient la délinquance et le crime. Elle forme des milliers de bénévoles d'un océan à l'autre. Elle rassemble les Canadiens et les Canadiennes de tous les horizons en faisant tomber les barrières et disparaître les différences.

[Traduction]

Bien plus que des passe-temps, le sport et l'activité physique sont des outils permettant de vivre une vie bien remplie au Canada. Près de 10 millions de Canadiens s'adonnent régulièrement à des activités sportives. Mais est-ce que cela suffit? Nous croyons qu'il faut faire plus. Nous croyons qu'il faut faire beaucoup mieux.

La Loi sur la condition physique et le sport amateur remonte à 1961. Il est nécessaire de repenser le rôle du système sportif canadien de manière à l'aligner sur les nouveaux enjeux et les nouvelles circonstances. À l'instar de beaucoup d'autres pays, le Canada doit modifier ses mesures législatives afin de s'adapter à une nouvelle réalité et de refléter et de raffermir efficacement le rôle important que le gouvernement du Canada joue dans la promotion et le développement de l'activité physique et sportive au Canada.

D'abord le titre. En effet, très peu de pays parlent du sport amateur dans leurs nouvelles mesures. Le concept de sport amateur est de plus en plus ambigu depuis que des athlètes professionnels participent aux Olympiques et que des athlètes amateurs reçoivent une compensation financière quelconque dans le cadre de certaines compétitions.

Les temps ont changé. Nos habitudes ont changé aussi, et pas nécessairement pour le mieux. Selon une étude publiée récemment dans le *Journal de l'Association médicale canadienne*, l'obésité chez les jeunes garçons a augmenté de 92 p. 100 entre 1981 et 1996. Elle a augmenté de 57 p. 100 chez les filles.

• (1540)

[Français]

Le réseau canadien de la santé estime que 25 p. 100 des enfants canadiens font de l'embonpoint. On estime que les jeunes de 2 à 11 ans passent en moyenne 19 heures par semaine devant la télé. De 1992 à 1998, le taux de participation sportive des 15 ans et plus a diminué, passant de 45 à 34 p. 100.

Des obstacles socio-économiques ou culturels empêchent encore certains groupes de notre société de s'épanouir pleinement dans la participation sportive. Pensons aux autochtones, aux personnes handicapées, aux femmes et aux minorités visibles.

[Traduction]

Comme on peut le constater, l'inactivité physique gagne dangereusement du terrain. Les effets de l'inactivité physique sur la santé publique sont désastreux, représentant annuellement 2,1 milliards de dollars en coûts directs liés aux soins de santé. Pis encore, on estime que l'inactivité physique est un facteur contribuant au décès de plus de 21 000 Canadiens chaque année. Nous devons agir avant qu'il ne soit trop tard. Nous devons agir aujourd'hui en pensant à demain.

[Français]

La communauté sportive avait des attentes et il nous fallait y répondre. Il y a deux ans, mon prédécesseur, l'actuel ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, s'est engagé dans une vaste consultation pour améliorer l'expérience sportive de tous les Canadiens et Canadiennes en partenariat avec l'ensemble du monde sportif.

Les associations sportives, les athlètes, les entraîneurs, les bénévoles et les administrateurs, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, de même que les municipalités, tous ont participé aux discussions d'un bout à l'autre du pays. Les consultations ont débouché sur un sommet national, il y a un an et finalement sur une nouvelle politique canadienne du sport.

[Traduction]

La nouvelle politique canadienne en matière de sport exprime la vision que partagent tous les intervenants dans le domaine du sport qui ont participé aux consultations. Elle définit clairement les buts que nous voulons atteindre au cours des dix prochaines années dans le monde du sport.

À la même époque l'année dernière, le gouvernement du Canada a reconnu les besoins de la collectivité sportive en injectant des ressources additionnelles de 10 millions de dollars sur trois ans dans le budget de Sport Canada.

Aujourd'hui, fier de tout le travail que nous avons accompli jusqu'ici, le gouvernement du Canada propose un autre volet de sa stratégie de promotion de l'activité sportive au pays.

[Français]

Faisant suite à la Politique canadienne du sport qui nous a inspiré, j'ai déposé devant la Chambre, le 10 avril dernier, le projet de loi favorisant l'activité physique et le sport. Ce projet de loi, qui vient remplacer la Loi sur la condition physique et le sport amateur, enchâsse notre nouvelle politique du sport. Il nous donne une nouvelle loi axée sur la participation sportive de tous et de toutes.

[Traduction]

Le nouveau projet de loi se fonde sur les initiatives et les consultations des dernières années. Avec le nouveau projet de loi, nous passons de la parole aux actes. Il reconnaît officiellement que le sport est un investissement pour le bien de notre société.

• (1545)

[Français]

Investir dans le sport, c'est investir dans la santé et le bien-être des Canadiens et Canadiennes. Investir dans le sport, c'est investir dans le développement de nos communautés.

C'est pourquoi un préambule a été ajouté dans le projet de loi, démontrant que l'engagement du gouvernement du Canada dans le domaine de l'activité physique et du sport doit être vu comme un investissement pour le mieux-être de tous les Canadiens et Canadiennes, et non comme une dépense. Tout investissement dans l'activité physique et le sport contribue à la qualité de vie et engendre des économies à long terme sur les soins de santé.

N'oublions pas que plus de 378 000 emplois dépendent directement du sport au pays. Des milliers d'hommes et de femmes travaillent dans des centres de ski, des arénas, des centres de conditionnement physique, des clubs de golf et combien d'autres établissements sportifs. Ils sont nos voisins, nos amis, des leaders dans nos communautés. Au total, le secteur sportif contribue pour plus de 8,9 milliards de dollars au produit intérieur brut du pays.

[Traduction]

Le projet de loi vise à accroître la participation de tous les Canadiens aux activités sportives, quel que soit leur sexe, leurs capacités physiques ou mentales, leur âge ou leur couleur. Nous voulons que nos concitoyens se livrent à des activités physiques régulièrement, tout au long de l'année.

Initiatives ministérielles

Pour que cet objectif puisse être atteint, les gouvernements, les associations et les organismes sportifs doivent se parler. Ils doivent mieux coordonner leurs efforts afin que tous les Canadiens aient l'accès le plus facile possible aux installations sportives dans toutes nos collectivités. C'est une des priorités du projet de loi. En rendant accessibles nos infrastructures et nos ressources dans le domaine, nous permettons à tout le monde de faire du sport.

Le projet de loi réaffirme une autre priorité du gouvernement du Canada, soit celle de continuer à appuyer la poursuite de l'excellence dans le sport. Nos athlètes ont le talent et les aptitudes voulues pour réussir sur les scènes nationale et internationale. Les résultats des plus récents Jeux olympiques et paraolympiques le prouvent amplement, mais nous pouvons mieux orienter le développement de nos athlètes. Nous pouvons mieux coordonner nos ressources. Nous pouvons améliorer nos programmes. Nous pouvons améliorer la formation donnée aux entraîneurs. Nous voulons encourager d'autres intervenants à participer à nos efforts: divers paliers de gouvernement, des organismes sportifs et, en particulier, le secteur privé.

Le projet de loi nous donne les moyens d'encourager nos gens d'affaires à contribuer au financement du développement dans le sport parce que nous devons nous ouvrir à de nouvelles formes de collaboration. Nous devons trouver de nouvelles façons de travailler ensemble si nous voulons atteindre nos objectifs.

[Français]

Plus que jamais au Canada, le sport est l'affaire de tous et de toutes. Nous reconnaissons que le défi est exigeant mais ce projet de loi nous permettra de le relever. Par ses mesures modernes et actuelles, il nous met enfin sur un pied d'égalité avec l'ensemble des pays industrialisés. Finalement, ce projet de loi établit une nouvelle organisation qui répond aux demandes de la communauté sportive.

[Traduction]

Au cours de la dernière décennie, le système sportif canadien a souvent été aux prises avec des procédures et des affaires judiciaires. Malheureusement, les modalités d'arbitrage déjà en place étaient limitées. Une solution équitable et efficace s'imposait. Le projet de loi prévoit donc la création du Centre de règlement des différends sportifs du Canada.

[Français]

Le Centre est un organisme indépendant du gouvernement qui traitera en toute impartialité toute question litigieuse relative au sport. Il assurera un accès plus équitable au règlement des différends et pourra servir de solution de rechange aux recours judiciaires.

Pour la première fois, la communauté sportive pourra compter sur un service pancanadien d'arbitrage et de médiation. Ce centre constitue donc une mesure tangible, la réponse la mieux adaptée aux besoins de la communauté sportive et aux défis auxquels fait face le monde du sport d'aujourd'hui.

• (1550)

[Traduction]

Ce projet de loi innovateur représente la vision de tous ceux qui contribuent à faire du Canada un grand pays où se livrer à des activités sportives. Il ouvre la voie de l'avenir et apporte de l'espoir. Nos enfants ont l'espoir de grandir tout en tâtant divers sports, l'espoir d'avoir du plaisir tout en apprenant. Pour ce qui est des jeunes athlètes, ils ont l'espoir d'être en mesure d'atteindre leur plein potentiel, de mieux réussir dans leurs études et de réaliser leurs rêves.

[Français]

Pour nos bénévoles, c'est l'espoir d'élargir leurs expériences de vie, l'espoir d'apprendre et de s'épanouir en donnant de leur temps. Pour nos entraîneurs, c'est l'espoir de se perfectionner, d'avoir une carrière stimulante et de voir réussir nos athlètes.

[Traduction]

En ce qui concerne tous les Canadiens, le projet de loi leur donne l'espoir de mener une vie active et en santé, d'améliorer leur qualité de vie ainsi que le bien-être de notre société.

Le projet de loi est l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de l'avenir du sport au pays.

[Français]

Il offre un cadre juridique renouvelé qui correspond aux nouvelles réalités. Il met à jour nos objectifs et nos priorités. Il réaffirme nos valeurs, nos principes. Il reflète la richesse et la diversité culturelle de notre pays.

Je suis donc très fier de le soumettre à l'approbation de la Chambre, pour un Canada en santé, pour un Canada sportif.

[Traduction]

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne):

Monsieur le Président, comme l'a mentionné le secrétaire d'État, le projet de loi remplacera la Loi de 1961 sur la condition physique et le sport amateur par la Loi sur l'activité physique et le sport. Le projet de loi vise à favoriser, promouvoir et développer l'activité physique et le sport. Il permettra aussi de renforcer le rôle que joue le gouvernement du Canada afin de promouvoir l'activité physique et le sport. Le projet de loi renforce l'importance de la condition physique et du sport pour le bien-être des Canadiens.

J'ai été impressionné d'apprendre que 1 000 personnes représentant des sports amateurs et professionnels ont participé à la conception du projet de loi. Il y avait parmi elles des athlètes, des entraîneurs et des représentants des gouvernements provinciaux. D'après les renseignements que j'ai reçus, il semblerait que la rédaction du projet de loi se soit faite de manière très exhaustive. Des efforts en vue d'atteindre ces objectifs seront déployés grâce à la coopération du gouvernement fédéral et des provinces ainsi que d'organismes sportifs des secteurs privé et public.

Dans tout projet de loi de cette nature, on cherche toujours les conséquences qui pourraient être non intentionnelles. J'ai un peu de mal à trouver des conséquences non intentionnelles qui pourraient découler de ce projet de loi.

Un des objectifs du projet de loi est de multiplier les occasions de pratiquer un sport aussi bien pour les amateurs que pour les athlètes exceptionnels. L'accueil de grandes manifestations sportives et la promotion de l'importance de l'activité physique sont au nombre des mesures qui permettront de sensibiliser davantage la population à l'importance de l'activité physique. Comme l'a mentionné le secrétaire d'État, souligner l'importance du sport et de l'activité physique pour tous les Canadiens a des avantages d'une vaste portée, comme la réduction des coûts des soins de santé, ainsi que des avantages sociaux, économiques et culturels.

Initiatives ministérielles

On voit souvent, dans des organisations communautaires et des complexes récréatifs, des jeunes qui, autrement, participeraient à des activités pour le moins discutables, mais qui pratiquent des activités physiques saines et rigoureuses lorsqu'on leur en donne la possibilité. Je pense notamment aux jeunes hommes de notre société qui ont de l'énergie à brûler. J'ai déjà été l'un d'eux et j'avais besoin d'un endroit constructif pour me dépenser. Voilà l'objectif du projet de loi, et j'estime qu'il est très avantageux.

Ce qui m'a impressionné aussi dans le projet de loi, c'est que le secteur privé sera encouragé à contribuer au financement des sports. Nous avons vu la publicité des Jeux olympiques. Beaucoup de sociétés commanditaires se sont intéressées aux Jeux olympiques. Des sports moins connus, ceux qui n'attirent pas l'attention, n'obtiennent certes pas le même genre d'appui que le patinage artistique ou le hockey sur glace. Néanmoins, il est très bien que le projet de loi favorise vraiment les contributions du secteur privé au financement des sports. Des groupes qui ne sont d'habitude pas représentés dans le domaine des sports seront encouragés.

Le sport sans drogue, l'éthique sportive et la résolution des différends sont les principaux objectifs du projet de loi.

Le projet de loi établira un centre sans but lucratif de règlement des différends sportifs au Canada. Étant allianciste, j'ai tout de suite demandé combien cela coûterait au juste. À la séance d'information du ministère, on m'a dit que le budget de ce centre serait de l'ordre de 1 million de dollars par année. Cela couvrira dix années-personnes.

Ce qui m'intéresse surtout dans ce centre, c'est que non seulement il recueillera et distribuera de l'information, mais il s'occupera de résoudre les différends. Comment justifier cette nouvelle dépense de 1 million de dollars? Il survient chaque année une quarantaine de différends qui coûte très cher au gouvernement. Les frais juridiques prévus pour résoudre le seul différend entre Synchro Canada et Synchro Québec, par exemple, devraient s'élever à 50 000 \$. Il ne faut pas beaucoup de factures de 10 000 \$, 20 000 \$, 30 000 \$, 40 000 \$ et 50 000 \$ pour faire 1 million de dollars.

• (1555)

Selon moi, la beauté du Centre de règlement des différends sportifs réside dans le fait que nous ne pouvons appeler les organisateurs des Jeux olympiques ou des Jeux du Commonwealth et leur dire qu'il faut attendre, que nous avons ici un différend au sujet des athlètes que nous pensions envoyer, que nous ne pouvons décider qui va aller à ces jeux et que nous voulons donc qu'ils songent à reporter les Jeux olympiques de deux ou trois mois, le temps que nous réglions cette question. Ce n'est pas qu'une question de sous. C'est une question tout à fait pratique. Lorsqu'il y a un différend entre les athlètes quant à savoir qui devrait être envoyé à des jeux, quand il y a un différend entre les organisations quant à savoir qui devrait les représenter, lorsqu'il y a un différend entre peut-être des organisations athlétiques et des associations d'entraîneurs, ce qui représente à l'heure actuelle 40 différends par année, il n'y a pas de façon relativement simple de les régler.

Je parle du règlement rapide de ces différends et du fait que le projet de loi crée précisément cette organisation chargée du règlement des différends et je m'attends donc à ce que le Centre de règlement soit en mesure de résoudre ces problèmes pour qu'en fin de compte, le nombre de questions qui aboutissent devant les tribunaux soit vraiment minuscule.

L'article 16 du projet de loi dit ceci:

Les administrateurs—à l'exception du directeur général—ne reçoivent aucune rémunération; néanmoins, ils ont droit aux indemnités fixées dans les règlements

administratifs du Centre pour les frais de déplacement et autres entraînés par l'exercice des fonctions qui leur sont confiées en application de la présente loi.

Là encore, je me penche sur le fait qu'à première vue, et je fais confiance au gouvernement dans ce cas-ci, il semble que nous ayons une façon rentable d'utiliser l'argent qu'on dépense à l'heure actuelle pour régler les différends. Cela semble une façon d'utiliser le même montant, et peut-être même moins, pour établir ce centre et en outre, les administrateurs, à l'exception du directeur général, n'ont pas le droit d'être rémunérés. Il est question de bénévoles.

De plus, l'alinéa 17(1*i*) précise l'objectif suivant:

La procédure d'arbitrage et de médiation pour le règlement extrajudiciaire des différends sportifs, entre autres le mode de sélection des arbitres et médiateurs par les parties en cause et, tenant compte des besoins des parties, les règles relatives à la langue dans laquelle elles peuvent être entendues et la décision peut être rendue;

Il me semble que ce projet de loi est très complet et règle tous les détails.

L'article 18, portant sur le président, dit ceci:

Le ministre nomme à titre inamovible, après consultation des administrateurs—à l'exception du directeur général—, l'un d'entre eux à titre de président pour un mandat maximal de trois ans, sauf révocation motivée par le ministre. Le président peut recevoir au plus deux mandats consécutifs.

Le paragraphe 21(2) précise que:

Le directeur général est nommé à titre inamovible pour un mandat maximal de cinq ans, sauf révocation motivée par le ministre. Son mandat est renouvelable.

Je m'aperçois, en feuilletant ce projet de loi, que, à moins d'un problème qui saute aux yeux, il mérite que j'en félicite les libéraux. C'est loin d'être facile pour un député de l'opposition. Mes collègues ne voient pas la chose d'un bon oeil.

Une voix: Messieurs les agents de sécurité, faites sortir cet homme.

M. Jim Abbott: «Messieurs les agents de sécurité, faites sortir cet homme», dit mon collègue allianciste.

Il demeure que j'ai toujours dit que, le jour où le gouvernement prendra enfin des initiatives constructives, je ne manquerai pas de le souligner. Je suis favorable au projet de loi C-54. Je compte recommander à mes collègues de l'adopter à l'étape de la deuxième lecture et de le renvoyer au comité pour étude complémentaire.

• (1600)

[Français]

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui à la Chambre au sujet du projet de loi C-54, Loi favorisant l'activité physique et le sport.

À première vue, ce projet de loi est louable et les objectifs qui y sont décrits sont souhaitables. Nous sommes favorables au principe de ce projet de loi, dans la mesure où il n'y a pas d'empiètement sur les compétences du Québec et des provinces et qu'il y a un respect explicite de la Loi sur les langues officielles dans le préambule dudit projet de loi C-54.

Initiatives ministérielles

À l'instar du projet de loi C-54, le Bloc québécois considère que l'activité physique est importante et doit être encouragée. Les bienfaits qui en découlent sont nombreux, tant sur le plan médical que social. Tout le monde connaît l'expression: «Un esprit sain dans un corps sain.» C'est un but qu'il est légitime de vouloir atteindre et, surtout, de conserver. C'est pourquoi nous devons nous donner les moyens d'atteindre cet objectif.

Dans les attendus du projet de loi, il est fait mention que l'activité physique et le sport font partie intégrante de notre vie et de notre culture et que les bienfaits qui en résultent sont apparents, tant au point de vue de la santé que de la socialisation de tous et chacun. Les bienfaits vont encore plus loin. Les retombées économiques et structurelles sont très importantes.

Il est vrai que l'analyse de ces impacts est difficile car plusieurs des retombées sont indirectes et d'évaluation complexe. Plusieurs détracteurs se presseront de dire que l'activité physique et le sport ne sont pas rentables. En se basant sur quoi exactement? Comment peuvent-ils justifier cette conclusion uniquement sur la présence d'un stade au service des équipes professionnelles? Cela est tellement déraisonnable que c'en est ridicule. Le sport ne se résume pas en profits et dividendes.

En fait, nous croyons tout le contraire. Les réverbérations bénéfiques de l'activité physique et du sport sont palpables et nous le savons tous. C'est simple: une personne qui participe à une activité physique ou un sport aura sans aucun doute la chance de diminuer de façon significative ses problèmes de santé. Or, une personne en santé requiert moins de journées de congé de maladie, est plus productive, et ainsi de suite. Cependant, il est bien évident que ce scénario idéal n'arrivera pas de lui-même. Il est donc important de mettre en place des balises d'intervention précises pour en arriver à ce résultat simplifié. C'est ce qui semble ressortir du projet de loi C-54 en vertu des objectifs qui y sont énoncés.

La clientèle visée est double. D'un côté, il y a bien évidemment les athlètes de haut niveau; de l'autre côté, il y a nous, M. et Mme Tout-le-Monde.

Lorsque nous considérons la population en général en tant que participants, nous avons encore beaucoup à apprendre. Il semble qu'il faudra revoir ce qu'est la participation. Les intérêts de chacun sont si variés qu'il sera difficile d'atteindre la totalité des Canadiens et des Québécois dans ce projet d'activité physique de masse.

Certes, il existe des problèmes de santé qui découlent directement de notre activité physique décroissante en Amérique du Nord. Nous sommes de moins en moins actifs. De plus, nous avons tous constaté personnellement que le taux d'obésité chez les enfants augmente. Cela est inquiétant et nous devons y remédier avant qu'il ne soit trop tard.

Je m'interroge à savoir pourquoi il en est ainsi. Le programme ParticipACTION était connu de tous les Canadiens, mais il a été mis au rancart l'année dernière par ce gouvernement.

Maintenant que nous connaissons les buts visés, espérons que l'argent sera transféré au gouvernement du Québec pour valoriser Kino-Québec, qui est un programme encore actif au Québec. Les bases de ce programme québécois rejoignent les objectifs visés aujourd'hui par le projet de loi C-54.

Il faut aussi s'interroger sur les causes de cette décroissance de l'activité physique. On pourrait croire que la télévision, les jeux vidéos ou sur ordinateur en sont la principale cause. Il faut cependant aller encore plus loin. Il serait trop facile d'arrêter là.

Est-ce en raison d'un manque d'accès aux équipements? Est-ce en raison d'un manque d'équipement? Est-ce en raison d'un manque d'entraîneurs? Il faut mentionner aussi les lacunes en ce qui concerne la diffusion d'informations et la grande lacune de la diffusion médiatique des nombreuses disciplines sportives.

● (1605)

Il faut alors se demander quelle était la pertinence d'éliminer le programme de ParticipACTION. Nous avons besoin de tels programmes, la preuve étant que Kino-Québec existe encore.

Je crois que les objectifs du projet de loi sont louables, à la condition de prendre les moyens pratiques de favoriser la promotion de l'activité physique. Je demeure quelque peu sceptique à ce sujet, lorsque nous constatons que la diffusion des Jeux paralympiques était nettement déficiente.

En effet, la couverture médiatique des Jeux paralympiques ou du Commonwealth fut minime, voire inexistante. Il y a là beaucoup de devoirs à faire pour attirer une clientèle amorphe à faire de l'activité physique. Il est difficile d'être attiré par ce qu'on ne connaît pas. Je crois donc que la promotion de l'activité physique doit être augmentée, large et variée.

Si nous prenons en considération nos athlètes d'excellence, nous pouvons constater des performances extraordinaires, à couper le souffle à maintes reprises. Il ne faut cependant pas oublier que seulement la pointe de l'iceberg est visible.

Arrêtons-nous, un seul instant, en essayant d'imaginer le nombre d'athlètes qui se sont entraînés depuis des années et qui ne sont pas parvenus à se rendre à des compétitions de niveau international.

Pour chaque athlète qui accède au podium, combien demeurent dans l'ombre? Il est bien évident que nous possédons également un potentiel incroyable.

Les derniers résultats des Jeux olympiques de Salt Lake City nous permettent de saisir le potentiel qui existe chez nos athlètes et nos entraîneurs, et ce, malgré le manque de ressources flagrant qui persiste depuis de nombreuses années. La détermination de nos athlètes et de nos entraîneurs est exemplaire. Imaginez seulement les résultats si nous avions eu les ressources appropriées.

La participation des athlètes québécois lors des Jeux de Salt Lake City fut remarquable, voire franchement exceptionnelle. Le talent de ces jeunes est impressionnant, mais il ne faudrait pas qu'il s'effrite, parce que nous n'avons pas su leur donner ce dont ils ont besoin, soit notre appui.

La préparation requise pour former un athlète de stature olympique est imposante et demande plusieurs années de travail et de concentration. Cela requiert beaucoup plus que des vœux pieux. Cela requiert de l'argent, beaucoup d'argent.

Nous avons tous eu, à un moment ou à un autre, le désir d'être un athlète olympique. C'est un rêve d'enfant que nous avons tous fait, rappelons-nous. Or, à défaut d'avoir accompli ce rêve, nous voulons tous, aujourd'hui, être les parents d'athlètes olympiques ou paralympiques.

Mais pourquoi n'avons-nous pas atteint notre but? Est-ce par manque d'argent? Est-ce en raison d'équipements vétustes? Est-ce parce que les centres de perfectionnement se trouvent trop loin du domicile?

Nous connaissons tous les valeurs véhiculées dans la défaite comme dans la victoire par la pratique du sport. Nous parlons ainsi de persévérance, de discipline, d'efforts, de détermination et de sacrifices.

Initiatives ministérielles

Nous connaissons tous les qualités de comportement qui sont nécessaires pour parvenir à atteindre ce but d'excellence. Or, il ne faut pas oublier que l'excellence ne se limite pas à l'obtention d'une médaille. Elle se réalise tous les jours. Et c'est ici qu'entre en jeu l'autre groupe cible, M. et Mme Tout-le-Monde.

C'est bien sûr en rêvant de nos médailles olympiques que nous avons tous débuté notre pratique sportive. La majorité d'entre nous a abandonné afin de poursuivre d'autres objectifs de vie. Quelques-uns parmi nous ont eu la chance de poursuivre leur quête de victoires et de médailles. Parmi eux, un minuscule groupe a grimpé sur les marches du podium.

Ce sont ces derniers qui nous ont inspirés. Leurs performances ont agi en tant que catalyseurs d'esprit sportif. Pour cela, nous les remercions et, pour cela, nous comprenons maintenant que nous devons donner les outils nécessaires à la réalisation de ce but au plus grand nombre de participants possible.

En fait, il n'y a pas de différence entre le sport de masse et le sport d'excellence. Le lien est très serré entre l'élite et la population. En effet, tous les athlètes d'élite ont débuté dans leur quartier, dans leur cour. C'est pourquoi il nous faut continuer d'investir dans le soutien aux athlètes et aux entraîneurs, ainsi qu'aux officiels.

• (1610)

C'est pourquoi il faut continuer d'améliorer les infrastructures actuelles et investir pour en instaurer de nouvelles. En somme, il faut tout mettre en oeuvre pour partager le plaisir de la compétition dans le respect des valeurs du sport.

Le projet de loi C-54 fait un énoncé en plusieurs points quant aux objectifs à atteindre. Ces objectifs représentent un ensemble de vœux pieux qui se réaliseront, nous l'espérons.

Le Bloc québécois souhaite que ces objectifs deviennent bientôt des mesures concrètes de faisabilité qui permettront à nos athlètes d'atteindre leur but d'excellence, mais aussi des mesures qui sauront donner à l'ensemble de la population un désir d'engouement pour le sport et l'activité physique.

Nous croyons que l'intention du gouvernement est de promouvoir l'activité physique et sportive dans le but d'améliorer le bien-être et la santé des citoyennes et des citoyens. Nous souhaitons que cette initiative ne vienne pas trop tard et n'empiète pas sur les compétences du Québec et des provinces.

Il est clair qu'il existe actuellement une génération d'athlètes et d'entraîneurs qui auront été sacrifiés dans le dédale causé par les coupures de subventions et dans les programmes d'aide aux athlètes et aux entraîneurs.

Nous savons tous que la formation d'un athlète ou d'un entraîneur ainsi que d'un officiel requiert des années d'entraînement et, surtout, que cette formation doit être continue et soutenue par l'apport de soutien financier et structurel.

Je peux m'imaginer dans quelle situation se sont retrouvés de nombreux athlètes et entraîneurs qui ont fait face à des coupures de subvention et qui ont dû prendre la décision la plus difficile de leur vie: poursuivre leur rêve olympique en s'endettant ou tout abandonner pour gagner leur vie et survivre.

Il était grand temps qu'une telle situation cesse. Le temps des études et des comités est révolu. Il est temps de mettre les sommes d'argent nécessaires au service des athlètes, des entraîneurs et des officiels, mais aussi au service de la population qui désire améliorer sa qualité de vie. Qui sait, peut-être permettrons-nous à un enfant de réaliser son rêve?

Nous sommes heureux de constater que le gouvernement désire encourager le gouvernement du Québec, les gouvernements provinciaux et territoriaux à promouvoir et à développer le sport. Espérons que cela se fera en effectuant les transferts d'argent nécessaires à la concrétisation de cet objectif, sans empiéter sur les compétences du Québec et des provinces.

En vertu de l'article 7 du projet de loi, le ministre peut conclure des accords de contribution en ce qui a trait aux coûts avec le gouvernement du Québec et les gouvernements provinciaux. Le Bloc québécois espère que le gouvernement saura évacuer toute intention de promotion de l'identité canadienne lors de l'application de cet article. Il faut noter qu'il n'y a aucune référence à la notion d'identité canadienne dans tout ce projet de loi. Nous espérons qu'il en sera de même lors de son application.

Depuis longtemps, le Bloc québécois demande que les athlètes, les entraîneurs et les officiels soient au coeur de toute politique sur le sport. En vertu du libellé du projet de loi, cela semble être le cas. Nous encourageons donc le gouvernement à respecter cet engagement apolitique.

Un autre mandat que se donne le ministre du Patrimoine est d'inciter le secteur privé à contribuer au développement du sport. Le Bloc québécois espère que cette contribution saura s'étendre aussi à l'activité physique. Je crois qu'il y a matière à développer cet aspect. Il y aurait lieu de penser que les employeurs comprendront leur part de responsabilité en ce qui concerne les bénéfices qui découlent de la participation à l'activité physique.

En ce qui concerne la contribution du secteur privé au développement du sport, nous osons espérer qu'elle se fera en ayant le meilleur intérêt de l'athlète et de l'entraîneur comme but, et non pas un objectif de ristourne lucrative uniquement pour le secteur privé.

Le projet de loi est largement consacré à la création d'un centre de règlement des différends sportifs. Nous sommes d'avis que la création d'un centre de règlement des différends sportifs est important. Nous croyons que cela sera favorable tant aux fédérations sportives canadiennes qu'aux athlètes et aux entraîneurs membres de ces fédérations.

Il y a eu des exemples, dont certains très récents, où un athlète a été pénalisé sévèrement car la décision relative au conflit n'a pas été rendue à temps pour que l'athlète participe à une compétition.

• (1615)

Puisque les avenues de règlement de conflits ne se limitaient jusqu'à maintenant qu'aux tribunaux de droit commun, les délais qui étirent démesurément les procédures ont eu raison des athlètes. Or, nous croyons que par la mise en place de ce centre, les délais pourront être grandement réduits.

Nous avons aussi pu voir des cas où une fédération canadienne ou un athlète a dû engloutir d'énormes sommes d'argent, parce que le conflit se présentait devant un tribunal de droit commun, avec tous les frais qu'un procès comporte.

Il est donc à espérer que par la création de ce centre, l'ensemble des parties, soit les fédérations canadiennes, saura y trouver satisfaction quant au mécanisme de gestion des conflits.

Nous sommes heureux de constater que ce centre sans but lucratif agira de manière indépendante, sans aucune forme d'ingérence du gouvernement. Nous sommes également heureux de constater que ce centre visera à favoriser la transparence procédurale et décisionnelle. Je désire rappeler que le Bloc québécois en a fait la demande à maintes reprises à la Chambre.

Initiatives ministérielles

Nous ne saurions assez insister sur la nécessité d'avoir un processus décisionnel impartial, mais aussi indépendant. Tout comme un tribunal de droit commun, l'indépendance judiciaire est essentielle et primordiale. Les parties doivent pouvoir ressentir que les instances judiciaires sont libres d'actions et de pensées.

Selon les dispositions du projet de loi C-54, les barèmes énoncés semblent confirmer cette exigence de transparence et d'indépendance.

Quant à savoir si la décision rendue par les médiateurs ou les arbitres de ce centre sera finale et sans appel, cela reste à voir. En effet, les règlements internes préciseront les modalités d'application de la mission de ce centre.

Le Bloc québécois privilégie la possibilité d'appel dans le but de ne pas léser qui que ce soit. Tel est le cas présentement devant les comités d'arbitrage. Alors pourquoi agir autrement?

Le Bloc québécois est d'avis que ce centre doit permettre la prise de décision dans des délais très courts tout en offrant la possibilité d'appel. Nous croyons qu'ainsi, les droits de tous et chacun seront protégés.

Puisque les parties auront préalablement été devant un médiateur ou un arbitre, elles pourront ainsi évaluer les éventualités d'un appel. Nous considérons que le fait que les médiateurs et les arbitres proviendront du domaine sportif est de bon augure.

Nous tenons cependant à préciser que la clientèle de ce centre sera uniquement les fédérations canadiennes et leurs membres. Ainsi, les compétences du Québec et des provinces ne seront pas touchées lors qu'il s'agira de conflits de fédérations québécoises.

Nous sommes d'avis que les modalités d'application du centre devraient être basées sur les dispositions du Code de procédure civile du Québec concernant l'arbitrage par les avocats.

En vertu de l'article 382 du Code de procédure civile du Québec, il y a un renvoi devant un arbitre seulement lorsqu'il y a une demande des parties de résoudre le conflit. Or, nous croyons qu'il serait approprié de faire de même dans le cas du centre créé par le projet de loi C-54.

Nous insistons sur l'application des exigences de l'article 386 du Code de procédure civile du Québec, qui stipule que les décisions doivent être rendues par écrit.

Les délais de 30 jours prévus à l'article 387 du Code de procédure civile du Québec devraient être repris dans les règlements administratifs du centre, de même que l'homologation de la décision.

Comme je l'ai dit précédemment, il est essentiel que toutes les décisions soient assujetties à un mécanisme d'appel devant les tribunaux de droit commun. C'est ce qui est précisé à l'article 393 du Code de procédure civile du Québec, qui précise que toute sentence arbitrale homologuée est sujette à appel, comme tout jugement de la Cour supérieure.

Nous ne voyons pas en quoi la procédure du Centre de règlement des différends devrait recevoir une autre application que celle en place actuellement au Québec, dans le domaine de l'arbitrage.

En fait, le Bloc québécois insiste pour que les objectifs et les missions prévus à ce projet de loi se fassent dans le respect des compétences du Québec, des provinces et des territoires. Nous insistons et nous continuerons d'insister sur ce fait. Il s'agit là d'une exigence de base qui va de soi.

• (1620)

Nous tenons à rappeler que le gouvernement fédéral a toujours reconnu la responsabilité du Québec dans les dossiers du loisir et de

la santé. Il l'a reconnue en vertu de la Déclaration nationale sur les loisirs de 1987. Nous demandons à ce que cela continue.

Ainsi, certains des énoncés du projet de loi C-54 pourraient recevoir une application à la satisfaction de tous. C'est le cas par exemple de l'article 5j) qui fait état de bourses d'études. Or, nous savons tous qu'il s'agit d'un domaine de compétence exclusive du Québec et des provinces.

Le Bloc québécois recommande donc de transférer l'argent ciblé au gouvernement du Québec, afin que celui-ci mette à profit ces sommes selon les programmes québécois déjà en place. Cela éviterait les dédoublements et les redondances qui résultent habituellement de ce chevauchement de compétences.

En fait, nous recommandons que les attendus reflètent le respect des compétences, dans le but d'éviter des frictions inutiles et futiles entre les différents paliers de gouvernement.

Il est aussi essentiel et primordial que ce projet de loi stipule explicitement que la Loi sur les langues officielles doit recevoir une application formelle, et ce, pour l'ensemble des dispositions de celui-ci en l'indiquant dans le préambule du projet de loi.

Il faudra donc que cette loi reçoive une application dans le déroulement des affaires courantes et extrajudiciaires du Centre de règlement des différends, créé par le projet de loi C-54.

Nous croyons qu'il y a lieu de remettre les pendules à l'heure et le balancier au niveau. Bien sûr, certains enjeux ont une portée qui traverse tout le Canada, mais il en existe d'autres qui sont étroitement liés au fait francophone. D'ailleurs, la commissaire aux langues officielles a fait rapport à ce sujet.

Nous espérons que ces recommandations seront suivies et appliquées très prochainement et que ce projet de loi en sera la locomotive tant attendue. Il est plus que logique que ces recommandations soient appliquées le plus tôt possible. De nombreux athlètes francophones ont été pénalisés par le manque de respect du fait français. Il ne faudrait pas sacrifier une autre génération.

En fait, l'exode des athlètes francophones provient du manque de ressources destinées au parc immobilier sportif. N'ayant pas les équipements requis, nos athlètes francophones ont dû bien trop souvent s'exiler vers l'Ouest pour y parfaire leur excellence. Les effets de cet exode sont dévastateurs au Québec.

En ce qui concerne les athlètes de haut niveau, certaines mesures ont reçu application, mais les lacunes sont encore trop nombreuses. C'est ainsi que les jeunes athlètes et entraîneurs de calibre élevé s'expatrient vers l'Ouest lorsque leur cheminement vers l'excellence dépasse les domaines de compétence du Québec.

Certains ont témoigné, lors des conférences régionales, qu'il est nécessaire de mettre en place un plan de redressement qui permettrait la formation d'athlètes et d'entraîneurs de haut niveau au Québec, et de le faire en français, selon les besoins de la communauté francophone. Une autre façon proposée afin de corriger cette iniquité est de favoriser la tenue d'événements majeurs dans un but de rayonnement international sur le potentiel qui se retrouve au Québec.

Initiatives ministérielles

Nous en avons tous été témoins: le potentiel québécois est là, mais il a besoin de nous. En fait, tous les athlètes et les entraîneurs ont maintenant besoin de nous.

Certains parlent d'une génération sacrifiée, d'autres de générations futures qui n'auront pas le temps de développer leur potentiel d'excellence. Il est clair que la formation d'athlètes olympiques et paralympiques requiert plusieurs années, près d'une dizaine en fait. Est-il trop tard? À cela, je veux répondre qu'il n'est jamais trop tard. Je crois que pour réussir, la ministre du Patrimoine et le secrétaire d'État au Sport amateur doivent non plus retenir les rênes, mais plutôt lâcher la bride pour que ce cheval de bataille arrive premier au fil d'arrivée. Voilà trop longtemps que cela était refoulé. Il est grand temps d'agir.

Pour qu'il y ait respect des champs de compétence des différents paliers de gouvernement, il faudra que la ministre du Patrimoine, par l'entremise du secrétaire d'État au sport amateur, entreprenne non pas des consultations, mais qu'elle établisse des tables d'application avec son homologue du Québec et ses homologues provinciaux et territoriaux, car chacun d'entre eux connaît mieux que quiconque les besoins et les aspirations de ces athlètes et de ces entraîneurs.

• (1625)

Par la discussion, les intervenants pourront s'entendre sur les stratégies communes à suivre et sur les enjeux spécifiques à chacun, le tout dans le respect de leurs compétences.

Dans les attendus, nous pouvons lire que le gouvernement fédéral désire encourager la coopération entre le gouvernement du Québec, les différents ordres de gouvernement, le secteur privé et le milieu des activités physiques et du sport. Il est précisé que cet encouragement est dans un but de coordination des efforts de promotion.

Encore une fois, nous tenons à préciser qu'il faut plus que de la coopération; il faut une discussion continue et soutenue pour y arriver. En fait, nous croyons que les premiers efforts de concertation doivent se faire entre le gouvernement du Québec et les différents paliers de gouvernement, avant toute intervention de secteur privé.

Pour ce qui est de l'intervention du secteur privé, il est de l'obligation du gouvernement de faire respecter la multiplicité des disciplines sportives et actives. En d'autres mots, il faudra que le secteur privé participe à l'ensemble des événements et dans toutes les disciplines, et non pas investir dans les carrières de quelques athlètes ayant obtenu des résultats rentables. En agissant ainsi, nos athlètes et nos entraîneurs récolteront enfin ce qui leur revient, un véritable soutien, tant financier que social.

Nous comprenons que cela n'aboutira concrètement que si nous revoyons notre philosophie envers nos athlètes et nos entraîneurs, de façon sérieuse et déterminée. Il nous faudra aussi revoir notre attitude à l'égard de l'activité physique.

Un autre attendu parle d'augmenter la sensibilisation de la population aux bienfaits de l'activité physique et du sport, toujours à condition de respecter les compétences du Québec et des différents paliers de gouvernement. Ceci implique l'intervention de plusieurs ministères. Je pense entre autres à ceux de la Santé et de l'Éducation.

Nous tenons à réitérer ici la nécessité de tenir des discussions continues avec les homologues du Québec, des provinces et des territoires. Nous avons dit précédemment que la sensibilisation ne pourra réussir que si nous trouvons à combler les lacunes de diffusion médiatique qui existent actuellement.

Cela signifie qu'il devra y avoir une plus grande diversité de diffusion. Je crois que l'intervention de la ministre du Patrimoine

ainsi que celle du secrétaire d'État au Sport amateur est à propos en ce sens.

Le projet de loi C-54 énonce par la suite les objectifs et les mesures connexes à l'obtention des attendus. En tout premier lieu, on y fait mention de recherches et d'études sur l'activité physique et sur le sport. Or, voici le premier constat à faire: nous avons tous besoin d'en faire plus.

J'espère qu'il n'est pas de l'intention de la ministre et du secrétaire d'État d'étirer le processus de ce projet de loi en faisant la commande d'études. Nous connaissons les besoins. Alors ce dont nous avons besoin, c'est d'action.

Nous remarquons qu'il est fait mention de conférences nationales et régionales. Or, nous croyons que ce sont les rencontres avec les homologues du Québec, des provinces et des territoires qui seront les plus productives.

L'article 5 c) stipule qu'il sera possible de reconnaître les réalisations dans le domaine de l'activité physique et sportive par l'attribution de certificats ou autres mentions honorifiques. Nous pourrions y ajouter le respect de la langue française comme critère d'attribution.

À l'article 5 g), il est fait mention qu'il y aura appui des projets et programmes relativement à l'activité physique et au sport. Nous croyons qu'il doit en effet y avoir un appui concret, à condition qu'il s'agisse ici de transférer les sommes au gouvernement du Québec, aux gouvernements provinciaux et territoriaux qui ont déjà en place des programmes en ce sens.

L'article 5 i) fait référence à la formation. Or, nous tenons à souligner que la formation est de compétence du Québec. Nous sommes d'avis qu'il faudra éviter toute ingérence en remettant les sommes afférentes au Québec et aux provinces. C'est la même chose pour les dispositions de l'article 5 j).

• (1630)

Selon le libellé de l'article 5n), il nous apparaît évident que c'est par le transfert de fonds vers le Québec, les provinces et les territoires que s'accomplira efficacement cet objectif.

Nous espérons que le gouvernement ne tentera pas de faire indirectement ce qu'il ne peut pas faire directement par l'application de l'article 6.

Nous croyons ainsi qu'il est essentiel pour ce gouvernement de faire respecter les droits et les intérêts de tous les athlètes et de tous les entraîneurs en établissant des critères précis d'attribution de l'aide financière.

En somme, j'encourage le gouvernement à réaliser ces objectifs, à condition bien sûr d'y respecter les droits de chacun. Pour ce faire, il faudra qu'il établisse un dialogue permanent avec son homologue du Québec et ses homologues provinciaux et territoriaux.

Mais, encore plus, il faudra revoir notre façon de voir l'activité physique comme un outil de bienfait et non pas comme une corvée. Il faudra donc voir à ce que tous les Canadiens et tous les Québécois et Québécoises aient accès à un équipement immobilier sportif.

Bien entendu, il existe des enjeux mondiaux beaucoup plus importants que celui du sport. Toutefois, nous pourrions peut-être réussir à diminuer quelque peu l'animosité entre les individus en rendant plus accessibles des activités qui encouragent les échanges et la collaboration.

Initiatives ministérielles

Comme je l'ai dit précédemment, les valeurs véhiculées par le sport et l'activité physique sont nobles. Le plus bel exemple en est les Jeux olympiques, qui sont un rassemblement de gens venus de partout au monde dans un but de participation de masse. Voilà ce que nous devons viser.

Pour y parvenir, il faudra assurer une ouverture médiatique importante qui couvrira l'ensemble des activités et des sports, en n'oubliant surtout pas les Jeux paralympiques.

Il faudra mettre de côté la notion de profits pour rendre accessibles les équipements et les entraîneurs. Il faudra encourager et valoriser le bénévolat dans ces domaines. Il faudra bien entendu décentraliser les programmes et les projets. Il faudra bâtir une base communautaire d'activités et de sport.

En conclusion, il faut retourner à la base. Il faut encourager nos enfants à jouer dehors, à jouer dans la cour et dans le quartier. Il faut encourager et appuyer concrètement nos athlètes, nos entraîneurs et nos officiels. Il faut encourager toute l'élite.

Il faut leur donner les outils, tant financiers que structurels, pour qu'ils puissent atteindre leur but, qu'il soit question de médaille ou non.

Il faut applaudir nos jeunes à l'école, au gymnase, à l'aréna. Il faut applaudir nos moins jeunes qui encouragent nos enfants. Il faut aussi leur donner une place, car on les oublie trop souvent.

En somme, il faut remettre les athlètes et les entraîneurs, les officiels, nos futurs athlètes et nos futurs entraîneurs, au coeur de ces objectifs et de cette politique sur le sport.

Comme je l'ai dit plus tôt, le Bloc québécois est en accord avec les principes de ce projet de loi, à condition bien sûr d'y apporter certaines précisions quant au respect des compétences du Québec et des provinces dans les champs des loisirs, de la formation, de l'éducation et de la santé, et aussi en énonçant spécifiquement dans le préambule du projet de loi C-54 qu'il y aura une application systématique de la Loi sur les langues officielles.

Les athlètes, les entraîneurs et les officiels, jeunes et moins jeunes, nous ont fait la démonstration à maintes reprises qu'ils ont du courage et de la fierté. À nous maintenant de leur montrer que nous avons le coeur à la bonne place.

• (1635)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Bélair): Les discours des députés seront d'une durée de 20 minutes et seront suivis d'une période de 10 minutes pour les questions et observations.

M. Dick Proctor (Palliser, NPD) Monsieur le Président, je félicite publiquement le ministre responsable du Sport amateur pour sa récente nomination au Cabinet.

Les objectifs du projet de loi C-54 sont d'encourager, de promouvoir et de développer l'activité physique et le sport ainsi que de montrer et de renforcer le rôle du gouvernement au chapitre du sport. Aujourd'hui, sur le parquet de la Chambre, nous avons vu que le sport et l'activité physique sont très importants pour les Canadiens et je crois qu'il a été établi que le gouvernement devrait en faire la promotion. Comme le député bloquiste l'a souligné, l'atteinte de cet objectif repose sur la coopération des gouvernements provinciaux et territoriaux, des associations d'activité physique et des organisations de sport amateur ainsi que du secteur privé. Le rôle du gouvernement est de présenter l'activité physique comme un élément fondamental à la santé et au bien-être des Canadiens en plus d'éliminer les obstacles qui les empêchent d'être actifs.

Certes, il y a des obstacles à la pratique de l'activité physique. Lorsqu'il s'agit de passer d'un mode de vie sédentaire à un mode de vie actif, les Canadiens sont confrontés à des obstacles réels et perçus. Dans la plupart des cas, le principal problème est attribuable à l'absence de cadre social, physique ou culturel dans lequel il est possible de concrétiser son intention de pratiquer des activités physiques. D'autres obstacles sont le manque de temps, d'énergie, d'information et la difficulté d'avoir accès à des installations. Les coûts de même que certaines préoccupations concernant la sécurité entrent également en jeu. Or, pour atteindre les objectifs fixés en matière d'activité physique, il faut éliminer ces obstacles systémiques.

Le projet de loi énonce divers objectifs, notamment encourager une plus grande participation, appuyer l'excellence et développer les capacités dans le monde du sport au Canada. Le gouvernement veut du sport sans drogue, un jeu équitable et un règlement juste et opportun des différends, ce service de règlement extrajudiciaire sur lequel je reviendrai dans un moment.

Le gouvernement a correctement ciblé les femmes, les personnes handicapées, les autochtones et les autres groupes minoritaires qui ont besoin d'une plus grande activité physique, tout en faisant valoir les sports de haut niveau et les athlètes qui les pratiquent. Les programmes d'éducation physique seront de nouveau mis en valeur, conformément aux modalités de ce projet de loi, ce qui est une bonne nouvelle. Récemment, la presse a signalé une baisse de quelque 400 p. 100 de l'activité physique chez nos jeunes par rapport à la jeunesse des années 1960. Une population plus active et plus en forme permettrait évidemment d'économiser des milliards de dollars dans le système des soins de santé.

Aujourd'hui, le député de Pictou—Antigonish—Guysborough est intervenu à propos du sport et de l'activité physique. L'actuelle ministre de la Santé l'a applaudi et félicité, surtout pour ses observations sur l'activité physique, mais, depuis deux ans, le ministère dont elle est maintenant chargée a éliminé le programme de participation très populaire qui était en place depuis près de 30 ans, depuis 1971 en fait. S'il est disparu, ce n'est pas à cause du manque d'intérêt des Canadiens, mais parce que les ressources financières du gouvernement avaient constamment diminué et qu'il n'était plus possible de financer le programme.

Pour revenir à la santé publique concernant les femmes et les autochtones, je dirai que ces deux groupes sont surreprésentés dans bien des aspects de notre système de soins de santé et sous-représentés au chapitre de l'activité physique et des sports.

En janvier, juste après la nomination du secrétaire d'État au sport amateur, son ministère a reçu une lettre d'un monsieur de Regina qui s'évertuait à organiser un tournoi d'une fin de semaine, en mars 2003, pour les participants d'une ligue de hockey extérieur. Probablement 45 p. 100 de ces participants, ou 950 personnes en tout, seraient des jeunes autochtones ou Métis.

• (1640)

La ligue de hockey en plein air, ou OHL comme elle est connue à Regina, s'adresse surtout aux jeunes garçons qui n'ont pas les moyens de faire partie du système de hockey à deux vitesses. Ces derniers peuvent se joindre à une ligue de hockey compétitive qui sert d'équipements usagés. Cette ligue a reçu l'appui de l'Association des joueurs de la Ligue nationale de hockey et d'autres. C'est une entreprise très louable.

Initiatives ministérielles

M. Ken Jones, qui est lié de près à la ligue de hockey en plein air de Regina, tente de promouvoir un tournoi d'une fin de semaine en mars qui serait connu sous le nom de week-end de rêve de la coupe du monde. Il tente d'obtenir l'aide du gouvernement fédéral dans ce but. Malheureusement, il n'a pas encore obtenu de réponse. Les gens de mon bureau ont vérifié auprès de lui plus tôt aujourd'hui et il n'avait pas même reçu un accusé réception. Nous espérons qu'il recevra une réponse bientôt pour qu'il puisse commencer les préparatifs en vue de cet important tournoi qui devrait se tenir l'an prochain.

Le projet de loi sur l'activité physique et le sport devrait encourager le sport à titre d'outil permettant de développer le Canada en collaboration avec d'autres pays. Le financement par le secteur privé est prévu dans le projet de loi, dans le but de faciliter la participation des groupes sous-représentés. Cela encouragerait les provinces et les territoires à coordonner, organiser et accueillir des rencontres canadiennes ou internationales au pays. Cela permettrait également d'appuyer d'autres activités et de nouvelles mesures de règlement des différends dans le domaine du sport.

Le Centre de résolution des litiges est considéré comme une société indépendante à but non lucratif, un service national de résolution des différends ayant des connaissances et un réseau d'aide dans la région. Il vise la résolution opportune, juste et transparente des différends dans le domaine des sports.

L'un des points qui me préoccupe dans le projet de loi est cette politique à deux volets qui porte à la fois sur les sports et sur l'activité physique. Il sera facile pour ceux qui en assureront le contrôle et la mise en oeuvre de se laisser attirer par le volet sportif aux dépens du volet concernant l'activité physique.

Jim Thompson, récemment nommé au poste de directeur général de l'Association olympique canadienne, a souligné qu'il était nécessaire de se concentrer sur le bon rendement et l'excellence. Le secrétaire d'État pour le sport amateur s'est dit d'accord avec l'analyse de M. Thompson. Je souligne, et nous en avons été témoins ici aujourd'hui, que nous avons besoin d'entendre des histoires de réussite. Nos enfants ont besoin d'entendre ces belles histoires d'athlètes qui obtiennent de beaux succès au niveau international.

Avec la fascination et l'idolâtrie que suscitent les athlètes, et la servilité qui entoure parfois les athlètes qui ont du succès, nous devons veiller à ne pas exagérer dans un sens et à ne pas oublier que le sport doit faire le plus grand bien pour le plus grand nombre. Nous devons favoriser l'éducation physique et l'activité physique parmi tous nos jeunes, en les encourageant à adopter de bonnes habitudes de vie, ce qui exercera moins de pression sur notre système de santé.

Je suis heureux de voir dans le journal d'aujourd'hui qu'on évoque le plus grand bien pour le plus grand nombre. Selon un assez vaste sondage qui vient d'être publié, 65 p. 100 des Canadiens voudraient que le gouvernement consacre des fonds aux patinoires, aux terrains de jeux et aux piscines, ainsi qu'à des sports destinés aux femmes, aux pauvres, aux personnes handicapées et aux autochtones. Tant que nous pourrions nous concentrer sur l'objectif de l'activité physique, le gouvernement donnera suite aux opinions des Canadiens qui sont ressorties du sondage.

• (1645)

La conclusion qui se dégage des consultations étendues qu'on a mentionnées plus tôt dans ce débat, c'est que la loi de 1961 ne reflète plus les réalités modernes des sports et de la politique sportive canadienne. Pour jouer son rôle, le gouvernement doit adopter une démarche plus stratégique et davantage axée sur la collaboration. Une des modifications mineures qu'apporterait le projet de loi, c'est

la suppression de la notion de sport amateur, qui devient de plus en plus ambiguë, et de nombreux autres pays l'ont supprimée.

Je fais remarquer au passage que le projet de loi a été présenté par le secrétaire d'État chargé du Sport amateur. Je présume que nous serons saisis d'un projet de loi visant à en faire le ministre d'État chargé du Sport. Nous suivrons les événements à ce sujet. Le projet de loi C-54 permettrait au gouvernement de collaborer avec ses partenaires, y compris avec les intervenants des sports professionnels.

Je voudrais présenter quelques autres détails sur le service de règlement extrajudiciaire des différends, qui propose la création d'un secrétariat. Au Canada, il n'existe actuellement aucun organisme chargé de conseiller les organisations sportives nationales en cas de différend. Ce service offrirait des modalités et des services de médiation et d'arbitrage indépendants comme solution de rechange à la notion de recours aux tribunaux, qui prend du temps et qui existait jusqu'ici. Cette modification est appropriée.

J'appuierai le projet de loi C-54 et mes collègues du caucus du Nouveau Parti démocratique feront de même. L'ensemble du projet de loi est digne d'appui, mais je réclame que nous nous attachions à l'aspect de l'activité physique sinon il y aura cette inévitable attirance vers l'aspect de la haute performance sportive qui mérite de l'attention et de l'argent à nos athlètes vedettes.

Nous devons nous préoccuper de l'obésité qui gagne du terrain, surtout chez les jeunes, les amateurs de sports télévisés, qui s'adonnent à leurs activités en s'empiffrant de croustilles. Le ministre a dit que les Canadiens aimaient passionnément l'activité physique et le sport. De toute évidence ils aiment passionnément le sport. Je ne suis pas aussi certain qu'ils aiment passionnément l'activité physique. Nous devons vraiment encourager l'activité physique dans le projet de loi.

Le projet de loi parle d'obstacles. Un de ces obstacles est assurément le fait qu'un trop grand nombre de Canadiens travaillent des heures trop longues. Épuisés à la fin de leur journée ou de leur semaine de travail, ils sont trop fatigués pour s'entraîner en solo ou pour encourager leurs enfants à délaissier la télé et à aller jouer dehors ou à participer à des activités extérieures avec eux.

En Ontario, où la Chambre des communes est située, la semaine de travail est de 60 heures. Certains d'entre nous pensaient, quand ils étaient à l'université, que nous aurions des semaines de travail réduites. Au lieu de cela, les gens ont tendance à travailler de plus longues heures, si bien qu'ils ont moins de temps pour se divertir. Nous devrions nous inspirer de l'Europe, surtout de la Scandinavie et des pays nordiques, et apprendre comment d'autres sociétés abordent ce type de problème.

Il faut aborder la question des obstacles. Faisons en sorte que l'activité physique ne soit pas délaissée au profit du sport. Le caucus NPD fera comme moi et appuiera le projet de loi.

• (1650)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, le député de Palliser est un ancien journaliste sportif qui a suivi le sport pendant de nombreuses années lorsqu'il écrivait des articles sur notre sport national et d'autres sports. Pour faire suite aux propos qu'il a tenus, je me demande s'il commenterait une question soulevée dans ma circonscription de Winnipeg, à laquelle nous avons beaucoup réfléchi.

Initiatives ministérielles

Je veux parler de ce que pense la population du sport professionnel. Il a fait état de l'élite sportive, de l'industrie du sport et du peu d'attention portée au développement du sport amateur. Lorsque notre équipe de hockey professionnel, les Jets de Winnipeg, a menacé de quitter, les gens étaient tellement horrifiés à l'idée de perdre leur équipe qu'ils ont accepté d'investir dans l'équipe et d'éponger ses dettes pour qu'elle reste à Winnipeg.

Les gens sont très émotifs. Un ralliement au coin de Portage et Main a réuni 10 000 personnes. Des enfants de huit ans ont apporté leur tirelire et l'ont donnée au propriétaire Barry Shenkarov en lui demandant de sauver les Jets et en l'assurant qu'ils feraient et paieraient n'importe quoi pour que l'équipe reste à Winnipeg.

La population a épongé les pertes. La première année n'a pas été mauvaise. L'équipe a accusé une perte de 2 millions de dollars, mais on pouvait justifier l'investissement d'une somme de 2 millions de dollars pris sur le Trésor public pour garder à Winnipeg les revenus générés par les Jets de Winnipeg. L'année suivante, la perte s'était établie à 14 millions de dollars. La situation se compliquait. La troisième année, les Jets ont perdu 32 millions de dollars. On avait déjà commencé à fermer des patinoires et des patageoires de la ville, où les enfants allaient s'amuser et pratiquer leurs activités favorites, parce qu'on ne pouvait plus se permettre de les entretenir. Pourtant, on pouvait se permettre de subventionner les joueurs millionnaires des Jets.

Le député voit-il le parallèle que je tente d'établir? On accorde trop d'attention à l'élite sportive et pas suffisamment à la vraie question, qui est de garder les jeunes actifs et d'encourager la nouvelle génération à pratiquer des sports.

M. Dick Proctor: Monsieur le Président, je remercie mon collègue, car il a mis le doigt sur ce que j'essayais, peut-être maladroitement, de faire ressortir. Je m'inquiète, car le projet de loi a une approche en deux volets. Le volet du sport serait privilégié au détriment de celui de l'activité physique.

Il y a un certain nombre de façons de répondre au point soulevé par le député. Un exemple qui vient à l'esprit, c'est celui du programme d'infrastructures dont nous avons été témoins il y a quelques années. En Alberta, une partie de l'argent a été investi dans le Saddledome de Calgary et le Coliseum de Northlands ou du groupe commercial en l'honneur duquel il est nommé aujourd'hui.

Ce n'est pas ce que les Canadiens voulaient dire dans le sondage Environics lorsqu'ils demandaient la construction d'un plus grand nombre de centres sportifs. Ils veulent qu'on construise davantage de centres sportifs pour que les enfants puissent jouer au hockey, pas pour les Jerome Iginlas ni les autres super athlètes.

Ce que mon collègue veut dire, c'est que nous avons besoin d'activité dans les quartiers populaires des villes. Il faut que nos enfants participent à des programmes qui les éloigneront du téléviseur et des autres activités qui sont préjudiciables pour eux et peut-être aussi pour d'autres membres de notre société.

Le député a parlé de l'incident particulier concernant les Jets de Winnipeg. Il y a quelques années, nous avons été témoins de la volte-face qu'a faite, en 24 heures, l'actuel vice-premier ministre, relativement à l'aide qui devait être versée aux équipes sportives professionnelles par le biais de subventions. Les Canadiens ont très mal réagi à cela. En revenant rapidement sur cette décision, le gouvernement a reconnu la fureur qu'il avait causée à l'époque.

Les Canadiens envoient un message clair. Je suis fier que le secrétaire d'État au Sport amateur soit présent aujourd'hui et qu'il suive ce débat, car il est important de concentrer nos efforts sur le volet de l'activité physique, de manière à ce que celui-ci ne soit pas

laissé pour compte à cause du prestige du sport professionnel ou de l'excellence de nos athlètes d'élite.

L'hon. Paul DeVillers (secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à rassurer le député en lui disant que c'est justement ce que prévoit la politique canadienne en matière sportive que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada ont tous appuyée, la semaine dernière, à Iqaluit. Un équilibre entre l'élite et la participation.

C'est un peu inquiétant, toutefois, lorsqu'on semble vouloir opposer la participation à l'élite. Les deux peuvent fort bien exister côte à côte. Plus nous encouragerons la participation et plus nous créerons des élites. Plus nos athlètes de haut niveau excelleront et plus ils amèneront de gens à être actifs. Je comprends l'inquiétude du député, mais je puis lui assurer que la politique et le projet de loi y répondent parfaitement.

• (1655)

M. Dick Proctor: Je remercie le ministre, monsieur le Président. J'espère que c'est bien le cas. Je le crois sur parole.

Tout ce que j'en dis, c'est que les pressions semblent inévitablement pousser à investir davantage de ressources dans l'élite. Voilà pourquoi je crois que le ministre et son ministère doivent suivre la situation de près. Ce que dit le ministre est réconfortant, toutefois. Nous serons très vigilants.

[Français]

M. Robert Lancôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, moi aussi j'apprécie la réponse du secrétaire d'État, tout cela en respectant les juridictions. Si on commence à parler de santé, c'est de juridiction des provinces, donc de juridiction du Québec.

Je crois que ce que le secrétaire d'État veut faire au sport, c'est de discuter et de permettre le financement nécessaire aux provinces, dont le Québec, pour accentuer l'activité physique. Je pense que c'est d'ailleurs le but du projet de loi. J'espère que c'est cela.

Dans un autre ordre d'idées, ma question porterait sur le fait que, dans ledit projet de loi, je trouve que ce serait une occasion idéale de faire respecter cette Loi sur les langues officielles. J'aimerais savoir si lui et son parti seraient d'accord pour prévoir dans le préambule et dans des parties spécifiques de la loi des dispositions pour que l'on respecte explicitement la Loi sur les langues officielles.

[Traduction]

M. Dick Proctor: Je remercie le député de sa question, monsieur le Président. Oui, nous croyons évidemment que la Loi sur les langues officielles doit être respectée.

Dans le préambule à son intervention, le député a parlé de la santé comme d'une compétence entièrement provinciale. Ce n'est pas comme cela que je vois le secteur canadien de la santé. Il s'agit d'une compétence partagée. Il est clair dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique que la compétence fédérale en matière de soins de santé est considérable. C'est au gouvernement fédéral qu'il incombe de faire respecter les cinq principes de la Loi canadienne sur la santé. Le gouvernement fédéral doit collaborer avec les provinces et les territoires dans ce domaine, mais la compétence des uns n'exclut pas celle de l'autre. Comme en agriculture, la compétence est partagée.

Pour ce qui concerne la Loi sur les langues officielles, il ne fait aucun doute que notre parti partage l'opinion du député.

Initiatives ministérielles

[Français]

Le vice-président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement, ce soir: l'honorable député de Acadie—Bathurst, Le prix de l'essence; l'honorable député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, L'assurance-emploi; l'honorable député de Burnaby—Douglas, Le Moyen-Orient.

[Traduction]

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, nous sommes en présence d'un certain nombre de circonstances appropriées. Comme vous présidez ce débat, j'en profite pour rappeler que vous préconisez les activités sportives depuis toujours et que, à l'instar du ministre et du député de Bras d'Or—Cape Breton, vous manifestez des aptitudes sportives.

Aujourd'hui, nous avons eu la grande joie d'accueillir à la Chambre les athlètes olympiques et paralympiques. Je m'abstiendrai de comparer la forme physique de ces sportifs à celle du ministre ou de certains députés. J'ai eu néanmoins l'occasion de côtoyer le secrétaire d'État au Sport amateur dans un comité qui s'était penché sur les difficultés auxquelles sont confrontés les athlètes amateurs et, dans une certaine mesure, les athlètes professionnels au Canada. J'ai également travaillé à ses côtés au Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Je sais que la question lui tient à coeur. Je l'ai également eu pour adversaire dans une joute de hockey, et j'ai des cicatrices pour le prouver.

Le projet de loi C-54 a pour objet de promouvoir l'activité physique et les bienfaits pour la santé d'un mode de vie sain et actif. C'est là-dessus que devraient se focaliser les députés et les Canadiens. Le projet de loi est positif à cet égard.

L'initiative comporte d'autres éléments techniques. Elle remplace la Loi sur la condition physique et le sport amateur, que le Parlement a adoptée en 1961, à l'époque de l'entrée en scène du premier ministre et des Sea King.

Le projet de loi C-54 nous permettra de créer un Centre de règlement des différends sportifs du Canada. Cette initiative est importante. L'organisme ainsi créé sera habilité à intervenir en tant qu'arbitre, pour éviter que ne traînent en longueur devant les tribunaux des différends susceptibles d'entraver et parfois de paralyser des manifestations sportives et les activités d'organismes de promotion du sport. La création d'un organisme indépendant ayant pour mission de fournir à la communauté sportive un service national de règlement extrajudiciaire des différends nous paraît utile. C'est là un aspect positif du projet de loi.

Pensons aux jours sombres du sport amateur canadien où celui-ci a été marqué par des cas de dopage aux Jeux olympiques. Tous se souviennent tristement de l'affaire Ben Johnson. La grande fierté tirée de son exploit est disparue d'un coup lorsque nous avons appris qu'il s'était dopé. Souvenons-nous aussi de la commission Dubin et des enseignements tirés de cet exercice.

La toile de fond des réalisations sportives pourrait se trouver améliorée grâce au projet de loi dont nous sommes saisis. Un élément découlant de la création d'un centre de règlement des différends serait l'obligation de rendre compte. Le projet de loi renferme des mécanismes visant à encourager la divulgation, à sensibiliser le public et à assurer l'obligation de rendre compte et à permettre au vérificateur général de tenir un suivi du financement pour rappeler que les ressources nécessaires pourraient ne pas être accordées. L'infrastructure que mettrait en place le projet de loi C-54 est un pas en avant.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, le projet de loi C-54 vise à promouvoir l'activité physique. Un élément fondamental d'un style de vie sain consiste à inciter les Canadiens à être plus actifs et à participer. Les Canadiens et nombre de députés se souviendront des analogies que l'on avait coutume de faire entre un Suédois de 60 ans moyen et un Canadien moyen de 25 ou 30 ans. Les publicités ParticipACTION visaient à inciter les Canadiens à participer davantage à des activités communautaires. Parmi ces activités, on ne comptait pas nécessairement des sports organisés, mais de simples activités comme la marche, la course à pied, le fait d'aller jouer dehors et d'avoir une vie saine, et le fait d'être plus conscient de sa santé. Ces messages ont sensibilisé le public sur le fait qu'un style de vie actif peut améliorer la qualité de vie, que ce soit par la pratique d'un sport ou d'une autre activité physique.

● (1700)

Le projet de loi C-54 va dans le même sens. Il encouragerait les Canadiens à améliorer leur état de santé en intégrant l'activité physique dans leur vie de tous les jours. Il aiderait à éliminer certains obstacles qui empêchent les Canadiens de mener une vie active.

Une participation accrue aux sports organisés a comme avantage supplémentaire la poursuite de l'excellence dans le sport et la reconnaissance précoce par les jeunes qu'il existe un niveau élevé auquel ils peuvent aspirer. Même si je conviens qu'il faut établir un équilibre entre notre appui et nos ressources pour les sportifs de haute gamme, les athlètes paralympiques et olympiques que nous avons vus à la Chambre aujourd'hui sont des héros pour nos jeunes. Ils leur donnent l'inspiration voulue pour tendre à un niveau plus élevé de réalisation.

Il est important d'appuyer les athlètes qui forment l'élite, les programmes qui reconnaissent l'excellence et les nouveaux sports. Il était intéressant de voir aux Jeux olympiques des sports comme la planche à neige, le skeleton et de nouveaux sports d'hiver dans lesquels le Canada pourrait exceller et être un chef de file dans le monde. La participation des femmes est maintenant chose faite au rugby, au hockey et dans des sports qui, pendant tant d'années ont été dominés par les hommes et associés aux activités masculines. On voit aujourd'hui les femmes y participer au niveau mondial. Notre équipe féminine de hockey en est d'ailleurs un exemple frappant.

Les activités sportives jointes aux études primaires, secondaires et postsecondaires sont une source de fierté partout au Canada et en particulier dans les collectivités rurales telles que St. John's, Terre-Neuve, et dans les Maritimes. Le Québec est à l'avant-garde. Le Québec a souvent une approche qui devrait servir de modèle pour le reste du Canada, tout comme il a ouvert la voie au chapitre des activités pour les jeunes et de traitement des jeunes. La manière dont le Québec interprète des lois fédérales telles que la Loi sur les jeunes contrevenants avantage ses habitants. Il y a beaucoup à apprendre de la façon dont le Québec encourage ses jeunes et leurs activités à l'intérieur de ses frontières.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-54 contribuera à bâtir sur certaines des fondations qui existent déjà dans les programmes sportifs mineurs partout au Canada. Il bâtira sur notre capacité de promouvoir et d'encourager l'activité sportive. Certains des accords et des arrangements prévus dans le projet de loi C-54 permettront au ministre, avec l'approbation du gouverneur en conseil, de conclure des accords avec les provinces et les territoires pour permettre de faire des paiements ou des contributions à l'égard des coûts encourus par les provinces quand elles entreprennent des programmes visant à encourager et à promouvoir l'activité physique et le sport. Avec l'approbation du gouverneur en conseil, les provinces pourront conclure des arrangements avec le gouvernement fédéral ou avec des États étrangers pour promouvoir et développer le sport.

Nous voyons des possibilités pour la tenue d'activités sportives exceptionnelles. Par exemple, d'autres pays pourraient envoyer des athlètes au Canada pour participer à des programmes d'échange. Nous assistons à des activités remarquables à Iqaluit avec les Jeux autochtones. Je trouve encourageant de voir la couverture dont ils bénéficient. Cela permet aux Canadiens d'observer des événements sportifs exceptionnels qui font partie de la culture autochtone dans le Nord. Ce lien culturel est source de fierté. Cela est important pour les collectivités. Cela est important pour définir comment les jeunes et les Canadiens se voient eux-mêmes, leur place dans le monde et leur place dans les événements et les centres sportifs du monde.

Le projet de loi C-54 établira un organisme à but non lucratif appelé Centre de règlement des différends sportifs. Cet organisme visera à dissiper une partie de l'aigreur qui résulte naturellement d'un environnement compétitif et à remettre l'accent sur le sport. C'est un élément merveilleux du projet de loi. Cela mettra l'accent sur les athlètes et sur l'activité sportive et dissipera la mesquinerie et l'aigreur naturelle qui résultent parfois d'un environnement compétitif.

● (1705)

Bien entendu, le centre n'est pas un mandataire de Sa Majesté, du ministère, de la société ou de la Couronne dans le cadre de la Loi sur la gestion des finances publiques. Il agit comme un organisme indépendant. Vraisemblablement, le processus de nomination fera que des gens ayant des liens de longue date avec les sports et une grande compréhension des différends sportifs feront office d'arbitres, chose qui, je le sais, est encore là bien connue du président, même si parfois les arbitres sont accusés de fermer les yeux sur certaines actions et de ne pas nécessairement relever toutes les activités qui se déroulent, tout comme certaines personnes pourraient accuser les présidents de la Chambre de le faire de temps à autre. Il est bon de voir le Président porter des lunettes.

Le Parti progressiste-conservateur appuie fermement la participation physique. Nous sommes en faveur de l'esprit et de l'objectif du projet de loi. Il englobe le message de santé et de condition physique et il encourage les Canadiens de tous âges à être plus actifs.

Il est réconfortant de voir les efforts déployés par la ministre de la Santé depuis quelques mois pour promouvoir l'idée partagée par le secrétaire d'État au Sport amateur voulant que les Canadiens profitent de façon intrinsèque du fait d'être plus actifs. En fait, le système de soins de santé profitera d'un mode de vie plus sain et plus actif chez les Canadiens.

Dans la poursuite d'un mode de vie plus sain, nous devons nous rappeler qu'il y a certaines exigences sur le plan de l'infrastructure.

Pour m'arrêter sur cette question un instant, nous voulons reconnaître les efforts extraordinaires des gens de Sherbrooke, une petite collectivité de ma circonscription, qui, avec l'aide du

gouvernement du Canada et de l'Association des joueurs de la LNH, a apporté une contribution importante à un moment essentiel, ont construit ce qu'ils appellent le complexe récréatif de Sherbrooke, une patinoire communautaire qui permet maintenant aux intéressés de promouvoir leur programme de hockey mineur et de patinage artistique. Les gens de la région avoisinante sont maintenant en mesure d'avoir accès à du temps de glace et de participer d'une façon bien réelle aux activités sportives, et cela a créé un plus grand sens communautaire pour ce petit village de Sherbrooke.

De même, nous avons vu l'ouverture du Millennium Centre à Antigonish, à la St. Francis Xavier University. C'est un complexe ultramoderne remarquable qui va améliorer la capacité de cette université de recruter et, chose plus importante, d'être compétitive et de promouvoir le même type d'idéaux que nous voulons retrouver dans ce type de mesure législative.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner que l'on a amélioré le stade de New Glasgow et que l'on y a tenu le tournoi mondial de hockey des moins de 17 ans il y a deux ans, ainsi que des événements de classe mondiale accueillis dans le nord de la Nouvelle-Écosse, région que je représente. Je m'empresse d'ailleurs d'ajouter que c'est une région ayant produit des athlètes de classe mondiale: Colin White et Jon Sim ont tous deux gagné la coupe Stanley au cours des dernières années; Joey MacDonald et Derrick Walser ont tous deux accédé récemment à la LNH. Ils suivent les traces de Lowell MacDonald, de Tiger Mackie et d'autres joueurs issus des ligues de hockey des comtés de Pictou et d'Antigonish—Guysborough et ayant accompli par la suite de grandes réalisations. Je n'ai parlé que d'un sport. Notre région a produit bon nombre d'athlètes ayant participé à des compétitions partout dans le monde avec beaucoup de fierté.

Ma région et ma province partagent certes les espoirs et les aspirations de tous les Canadiens lorsqu'elles soutiennent ce genre de projet de loi. Il constitue une bonne nouvelle. C'est un projet de loi dont je sais que le ministre tire beaucoup de fierté et un projet de loi qui met de l'avant des valeurs fondamentales encourageant la participation familiale. On n'a qu'à se rendre aux terrains de balle, aux patinoires et aux terrains de basket-ball pour voir toutes les familles qui se réunissent autour d'activités auxquelles leurs enfants et parfois leurs parents et leurs grands-parents prennent part.

À mon avis, l'orientation qui sous-tend cette mesure législative en est une sur laquelle les députés peuvent s'entendre, à tout le moins à un niveau non partisan. Elle apporte des avantages immédiats et à long terme en matière de santé. Des modes de vie articulés autour de l'activité physique aident à lutter contre l'obésité chez les enfants, problème à la hausse depuis le début des années 1980 selon de nombreuses études effectuées.

● (1710)

Des modes de vie sains permettent aux Canadiens de consacrer beaucoup moins d'argent au système de soins de santé. Il va sans dire que nous devons encourager nos enfants dès le plus jeune âge à mener non seulement des activités saines, mais aussi à adopter une bonne alimentation, des modes de vie sains et un esprit sain, toutes choses possibles grâce à la participation à des activités sportives.

Initiatives ministérielles

Monsieur le Président, je sais que comme parent vous devez reconnaître que la participation à des activités sportives permet aux jeunes d'acquérir de nombreuses valeurs intrinsèques qui leur sont utiles tout au long de leur vie: esprit sportif, compétition, besoin de travailler avec ardeur, besoin de travailler en équipe, besoin de travailler ensemble et de faire face aux victoires et aux défaites. À mon avis, tous ces éléments font vraiment partie de toute l'expérience sportive.

Comme me le disait un père dont le fils joue au hockey, soit que les jeunes s'adonnent à des activités sportives, soit qu'ils s'adonnent à des activités criminelles. C'est le choix auquel sont souvent confrontés les jeunes tant dans les centres-villes que dans les zones rurales. Le sport est un moyen de les empêcher d'emprunter la voie de la criminalité et de la dépendance à la drogue ou à l'alcool. Si on s'y engage à un âge précoce, le sport a l'avantage énorme de susciter le développement de talents personnels et de la capacité des jeunes de reconnaître les choix qu'ils font et les relations qu'ils entretiennent. Les jeunes qui appartiennent à une équipe ou qui pratiquent un sport individuel à un âge précoce ont aussi souvent l'occasion de voyager.

Les entraîneurs, les physiothérapeutes et autres intervenants qui constituent le réseau de soutien associé aux sports seront aussi ravis de l'orientation du projet de loi. L'amour du sport motive nombre de Canadiens et on commence à reconnaître que les investissements précoces, soit en termes de ressources pour l'infrastructure, de programmation d'activités sportives ou de soutien à ces activités, donneront un jour un rendement exponentiel individuel incroyable et un rendement en dollars réels tout aussi incroyable pour le gouvernement.

Je félicite de nouveau le secrétaire d'État au Sport amateur. L'engagement dans ce type de mesure législative et l'engagement à façonner et à améliorer des vies par le truchement de la participation à des sports engendreront d'autant plus de dividendes que l'investissement aura été précoce et feront du Canada un meilleur endroit. Comme nous l'avons vu aujourd'hui, les programmes susceptibles de former des athlètes de classe internationale seront une source de fierté et d'inspiration. Ils perpétueront le sentiment d'accomplissement et la motivation qu'inspire aux jeunes le fait de voir leurs héros recevoir une médaille, remporter une coupe et gagner une compétition.

Je suis très heureux d'intervenir au nom du Parti progressiste-conservateur en faveur de la mesure législative. Il nous tarde de voir cette mesure menée à terme. Il nous tarde de participer aux futurs débats sur cette mesure législative, qui peut franchement s'avérer fantastique et productive pour le Canada.

● (1715)

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, en cette journée remarquable où nous accueillons ici même les athlètes olympiques, je jette un coup d'oeil et je remarque bien des gens qui ont beaucoup pratiqué le sport par le passé.

Mon collègue a dit que c'est en imitant leurs héros que les jeunes devenaient ainsi de grands athlètes. J'en connais certains qui ont probablement admiré des arbitres, mais qui ont choisi une autre voie et sont devenus d'excellents hockeyeurs, mais je ne le leur reproche pas.

En présence de la ministre chargée de DRHC, j'aurais une question à poser à mon collègue. Il a dit que nous avons besoin d'installations. Ces dernières années, les compressions ont été nombreuses, surtout au niveau provincial, et beaucoup de petites

localités rurales ont du mal à construire et à entretenir des installations.

Un ministère dont on n'a peut-être pas assez souligné les mérites est le ministère du Développement des ressources humaines. Sa composante qui s'occupe de la main-d'oeuvre a permis la construction de nombreuses installations aux quatre coins du pays.

Étant donné les compressions qui ont été imposées dans des domaines où des capitaux ont été fournis par le passé, mon collègue est-il d'avis qu'il faut encourager le ministère à continuer de promouvoir et de soutenir les sports et à construire des installations sportives dans l'ensemble du Canada? Nous critiquons souvent, mais il faut savoir rendre à César ce qui appartient à César. Sans l'aide de ce ministère, bien des installations locales solides n'existeraient pas.

● (1720)

M. Peter MacKay: Je dois convenir avec mon collègue, monsieur le Président, que l'annonce faite aujourd'hui et le projet de loi sont de bonnes choses. Je sais que le bureau de DRHC de ma circonscription, en Nouvelle-Écosse, offre volontiers des programmes qui permettent aux membres de la collectivité de participer activement à la construction de terrains de balle.

J'ai parlé du complexe récréatif, à Sherbrooke, et d'autres installations qui offrent un double avantage. Un emploi est créé. La personne est fière d'avoir participé à la construction d'une installation sportive et l'installation elle-même est à même de répondre aux besoins de la collectivité. La personne se sent aussi propriétaire d'une partie très importante de l'infrastructure communautaire.

Oui, je suis d'accord avec le député. J'espère que DRHC ne ratera pas l'occasion de collaborer en synergie avec les sports et les loisirs et avec le ministère de la Santé et de continuer à offrir une telle infrastructure, qui a des retombées tellement énormes, surtout dans les régions rurales du Canada, comme le fait si bien remarquer mon collègue, le député de St. John's.

Nous félicitons et remercions certes la ministre du Développement des ressources humaines de faire participer son ministère à cet effort louable.

[Français]

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, je commence à me demander si mon collègue n'a pas le goût de traverser le parquet de la Chambre. C'est un peu surprenant. De toute façon, si des choses correctes sont faites, tant mieux.

J'aimerais poser au député un peu la même question que j'ai posée tout à l'heure au député du Nouveau Parti démocratique, à savoir s'il ne serait pas opportun et même nécessaire d'indiquer dans le préambule du projet de loi, ainsi que dans les dispositions spécifiques, la protection et le respect de la Loi sur les langues officielles.

J'aimerais entendre l'avis du député du Parti progressiste-conservateur ainsi que celui de son parti à ce sujet.

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Oui, je pense qu'il est nécessaire d'inscrire une déclaration très claire dans le projet de loi.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Il importe beaucoup, je crois, que les provinces sachent quelle est l'intention du gouvernement fédéral. Elles doivent savoir s'il contribuera une certaine partie et si elles auront la liberté et le loisir de définir l'orientation de ces programmes. Elles doivent aussi savoir dans quelle mesure le gouvernement fédéral s'en tiendra à sa vieille pratique d'imposer des conditions à son niveau d'aide et aux ressources qui suivent souvent.

Quant à changer de place, je puis assurer au député que cela n'est pas près d'arriver. Toutefois, je crois qu'il y a ici un temps pour un débat non partisan et qu'il faut le reconnaître lorsqu'on nous présente des programmes qui visent l'intérêt supérieur des Canadiens. Nous devons parfois être un peu plus constructifs dans nos critiques.

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent du patrimoine canadien.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

* * *

● (1725)

[Français]

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-53, Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-53, Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire. Il n'est un secret pour personne que la population du Canada et du Québec est de plus en plus préoccupée par l'utilisation abusive des pesticides. Par ce projet de loi, nous réactualisons la loi de 1969, 33 ans plus tard.

Lors de la dernière législature, je faisais partie du Comité permanent de l'environnement et du développement durable où j'ai eu l'occasion d'assister pendant près d'un an à des audiences concernant cette question. Nous avons déposé un rapport très étoffé. Il interpellait de façon positive le gouvernement, lui demandant d'agir sur cette question.

Après avoir entendu des dizaines et des dizaines de témoins, nous en sommes venus à la conclusion que la crainte des Canadiens et des Québécois était fondée: les pesticides peuvent représenter une menace très sérieuse pour la santé humaine et l'environnement.

Il faut dire que la situation canadienne en ce qui a trait aux pesticides laisse grandement à désirer. En effet, la réglementation et le système de gestion des pesticides qui régissent les produits antiparasitaires n'ont pas été modifiés depuis les 30 dernières années. C'est clair que le gouvernement se base sur des données scientifiques dépassées lorsqu'il homologue un tel produit, ce qui constitue une menace extrêmement grave pour la société en général, mais plus

particulièrement pour les enfants, les femmes enceintes, les foetus et les personnes âgées. En effet, lors des audiences du comité, l'an passé, le Dr Kelly Martin, de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement a déclaré, et je cite:

Je dirais qu'on est inquiet. Les preuves sont limitées, mais elles suscitent beaucoup d'inquiétude. Ce n'est pas comme la leucémie et le lymphome, pour lesquels les preuves sont assez bonnes pour qu'on agisse. On craint aussi que les pesticides ne causent le cancer du sein.

Mme Merryl Hamond, des Citoyens et citoyennes pour les alternatives aux pesticides, a également fait part de ses inquiétudes au comité, et je cite:

De nombreuses études publiées dans des revues médicales et épidémiologiques prestigieuses et faisant l'objet d'examen par les pairs signalent des liens indéniables entre les pesticides chimiques et de graves conséquences pour la santé, notamment— je vais parcourir la liste rapidement: bouleversement endocrinien et problèmes de fertilité; malformations congénitales; tumeurs au cerveau et cancer du cerveau; cancer du sein; cancer de la prostate; leucémie infantile; cas multiples de cancers dans certaines collectivités; cancer gastrique ou de l'estomac; difficultés d'apprentissage; lymphome non hodgkinien; lymphome malin du chien, et divers autres effets aigus [...]

La vulnérabilité des enfants tient en partie au fait qu'ils courent plus de risques d'être exposés aux pesticides en raison des caractéristiques propres à leur développement et à leur physiologie. Par exemple, ils mangent plus, ils boivent plus et respirent davantage par kilogramme de poids corporel que les adultes, risquant ainsi d'absorber de plus grandes quantités des polluants présents dans l'environnement.

La principale recommandation du Comité permanent de l'environnement et du développement durable exhortait donc le gouvernement à revoir son système de gestion des pesticides et de faire prévaloir le principe de sûreté dans l'homologation des produits antiparasitaires.

À la lecture du projet de loi C-53, je suis heureuse de constater que Santé Canada reconnaît que l'objectif premier dudit projet de loi est de protéger les Canadiens, notamment les enfants et d'assurer une abondance d'aliments sains.

● (1730)

Le projet de loi C-53 comporte donc des mesures en ce sens en exigeant des fabricants de produits antiparasitaires qu'ils signalent les effets nocifs sur la santé, en exigeant des réévaluations des produits antiparasitaires plus anciens, et ce, 15 ans après leur homologation, et en donnant au ministre le pouvoir de les retirer du marché si les données exigées ne sont pas fournies. Il donne également des pouvoirs d'inspection accrus et prévoit des amendes maximales plus élevées. Elles sont d'un maximum de un million de dollars pour les infractions les plus sévères, soit lorsque les pesticides ne sont pas commercialisés ou utilisés conformément à la loi.

De plus, sur de nombreux points, le nouveau processus mis en place permettra une plus grande participation du public par le biais de consultations menées avant la prise de décisions importantes en matière d'homologation et d'examen spéciaux et de réévaluation. La nouvelle loi sur la protection des produits antiparasitaires permettra à toute personne de demander au ministre la tenue de l'examen spécial d'un produit et également la révision d'une décision d'homologation.

Initiatives ministérielles

En vertu de la LPA de 2002, toute personne pourra déposer un avis d'opposition à une décision importante en matière d'homologation. De plus, le processus d'examen sera ouvert au public. Celui-ci aura de nombreuses occasions de participer et aura accès à la plupart des renseignements reçus par la commission d'examen.

Il y aura également un registre public. Ce registre renfermera de l'information sur les homologations, les réévaluations, les examens spéciaux, y compris les évaluations détaillées de l'ARLA portant sur les risques et la valeur des pesticides.

Rappelons que lorsque les gens sont venus témoigner devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable et que nous avons déposé le rapport, ils se sont plaints énormément de l'ARLA et des problèmes très graves à l'intérieur de cette structure gouvernementale. J'espère qu'avec ce projet de loi, ils vont avoir écouté et pouvoir faire en sorte qu'il y ait vraiment une réponse très rapide. Quand les gens vont vouloir interroger les représentants de l'ARLA, ceux-ci vont répondre rapidement à leurs interrogations.

Il y aura également des données sur les essais. Le public pourra prendre connaissance des résultats des études scientifiques présentées pour justifier les demandes d'homologation. En ce sens, si les actions que le gouvernement prendra en pratique sont conformes à la volonté de protéger la société, tel qu'énoncé dans le projet de loi, l'objectif premier de Santé Canada pourra être atteint. J'ai bien dit «si».

Toutefois, permettez-moi d'énoncer une certaine réserve par rapport au projet de loi C-53, qui ne va pas complètement dans le sens d'une recommandation du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Celui-ci estimait qu'il devait y avoir une réévaluation d'ici 2006 de tous les pesticides homologués avant 1995. Malheureusement, le projet de loi ne semble pas avoir fixé de date limite en ce qui a trait à la réévaluation des anciens pesticides. J'espère donc que le gouvernement reviendra sur sa décision et inclura dans son projet de loi un amendement en ce sens. Car, à quoi sert-il de resserrer les critères d'homologation des pesticides, si ceux qui ont été homologués au cours des 30 dernières années ne sont pas réévalués? Leur danger demeurera le même et des enfants, des femmes enceintes et des personnes âgées n'auront pas une meilleure protection pour autant.

À ce titre, l'organisme Campaign for Pesticide Reduction a montré un optimisme prudent par rapport au projet de loi C-53 de la ministre de la Santé. Selon l'organisme, pour être efficace, la nouvelle loi aurait dû avoir le pouvoir de retirer l'homologation des pesticides reconnus comme étant dangereux pour la santé.

Je suis d'accord avec cette position. Si la ministre de la Santé veut vraiment protéger la santé, il va falloir qu'elle présente en comité un amendement qui va spécifier que dès qu'un pesticide est reconnu néfaste et dangereux pour la santé, il sera retiré de la liste. C'est un élément essentiel.

● (1735)

À mon avis, il existe une autre lacune dans le projet de loi, c'est celle de l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques. Permettez-moi de citer une partie du rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Plusieurs témoins ont fait valoir devant le comité qu'ils s'opposaient à l'utilisation de pesticides à des fins esthétiques en milieu urbain. Selon le Groupe de travail sur les dangers que représente pour la santé l'utilisation de pesticides dans les milieux urbains, Nature-Action Québec, Action Chelsea pour le respect de l'environnement, les Citoyens(nes) pour les alternatives aux pesticides et le groupe responsable de la Campagne pour la réduction des pesticides, l'usage de pesticides à des fins esthétiques est en tête de liste des utilisations de pesticides en milieu urbain, habitude qui fait courir un risque inutile à ceux qui appliquent les produits et à la population en général. On ne saurait trop insister sur le fait que ce sont les enfants qui sont les

premières victimes de notre utilisation abusive de produits chimiques, et ce, à tous les stades de leur développement. Les effets étant en partie chroniques, les enfants risquent d'en subir les conséquences toute leur vie et même de léguer ce lourd héritage à la génération subséquente.

Dans cette perspective, le Comité croit fermement qu'un arrêt de l'usage des pesticides à des fins esthétiques serait essentiel, du moins jusqu'à ce que la science ait démontré qu'ils sont sans danger pour la santé et que l'on ait mis en lumière les conséquences à long terme de leur utilisation en milieu urbain. Le recours aux pesticides ne devrait être permis qu'en situation d'urgence, comme lors d'une infestation grave de ravageurs qui menacent le bien-être de la population et de son environnement.

Il s'agissait ici d'une des principales recommandations du comité à l'époque, qui, malheureusement, a été laissée de côté par le gouvernement dans ce projet de loi C-53. Je ne comprends pas comment il se fait que ce gouvernement ait laissé de côté une recommandation essentielle. Il faut se rendre compte que la manie d'avoir une belle pelouse sans pissenlit ne va pas sans danger. Les jeunes enfants sont les premiers à jouer dans l'herbe, dans les parcs ou sur les terrains dans leur voisinage.

Toutefois, il y a trop de pesticides cancérigènes qui nuisent à leur croissance et qui causent même des leucémies. Il est très urgent et très avisé que le gouvernement ajoute une recommandation et qu'il ajoute un article à son projet de loi, qui irait dans le sens de l'amender pour qu'enfin on ait une date limite pour l'épandage de produits de pesticides sur les pelouses.

Si nous désirons véritablement avoir pour seul objectif la protection de la santé de la société en général, il faut faire des compromis et accepter d'avoir quelques fleurs jaunes sur notre gazon. Qu'est-ce qui est pire: les cancers des enfants ou des pissenlits? Je crois que poser la question, c'est y répondre.

De plus, nous avons réussi à développer certaines alternatives aux pesticides pour nos pelouses. À ce titre, je crois qu'il est important de noter l'agriculture biologique qui a pour objet de promouvoir et de protéger la biodiversité, le développement durable et l'environnement. En fait, l'agriculture traditionnelle cause l'érosion des sols et leur dégradation. L'agriculture biologique comporte donc trois avantages.

Premièrement, le fait de ne pas utiliser des pesticides et des engrais synthétiques élimine le danger éventuel de dommages à l'environnement. Deuxièmement, l'absence d'engrais synthétique force l'agriculteur à observer l'éthique de conservation des sols, qui consiste à maintenir et à recycler les éléments nutritifs sur sa terre, réduisant ainsi le risque de pollution aux alentours de sa ferme. Troisièmement, l'accent est mis sur le recouvrement des sols en hiver à l'aide de plantes fourragères, de céréales d'hiver et de cultures de couvertures, ce qui améliore l'état du sol et diminue le risque d'érosion, de dégradation et de compaction.

● (1740)

Plusieurs villes du Canada et du Québec ont déjà entrepris d'utiliser des moyens écologiques, qui se rapprochent de l'agriculture biologique, pour l'entretien de leurs parcs et de leurs espaces verts. Selon l'expertise du groupe Nature-Action Québec, il est possible d'obtenir une belle pelouse sans avoir recours à des produits chimiques. Je n'ai pas l'intention de faire un cours 101 de jardinage et d'entretien paysager, mais à l'annexe 11.1 du rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, les députés intéressés y trouveront des trucs pratiques pour avoir une pelouse esthétique, sans pour autant utiliser des pesticides.

Initiatives ministérielles

Voici tout de même des trucs pratiques extrêmement simples. Le compagnonnage des plantes fait merveille dans les jardins. Plusieurs insectes sont rebutés par l'ail, la ciboulette, la menthe, l'anis, la coriandre, les géraniums, les capucines et bien d'autres plantes. Par exemple, en planter près des rosiers éloigne les pucerons.

On peut aussi utiliser des substances naturelles pour prendre au piège les ravageurs. Un contenant rempli d'un mélange de mélasse, de jus de citron et d'eau attire les perce-oreilles qui s'y noient. Les limaces réagissent de la même manière à la bière et au miel. Quant aux fourmis charpentières, elles sont attirées et empoisonnées par une mixture de beurre d'arachides et d'acide borique.

Plusieurs «tisanes» naturelles font d'excellents pesticides et chasse-insectes. Mentionnons les mixtures faites de rhubarbe, d'oignon, d'ail et de savon. On peut les pulvériser sur les légumes, en arroser le sol, en badigeonner les troncs d'arbres ou en arroser directement les plantes.

Nous n'avons donc pas besoin d'étendre des produits cancérigènes sur nos pelouses. Des produits naturels suffisent. En ce sens, le gouvernement aurait pu interdire l'épandage des pesticides à des fins esthétiques puisqu'il y a des solutions de rechange naturelles et efficaces. Malheureusement, le projet de loi semble avoir laissé de côté l'importance de la recherche et du développement en matière de biopesticides.

Toutefois, il n'en demeure pas moins que le projet de loi C-53 est un pas dans la bonne direction. Il permettra de revoir une loi vieille de plus de 30 ans, maintenant dépassée par les événements et les progrès de la science, en plus de faire prévaloir le principe de sûreté et de la protection de la santé de la société en général. Certes, il comporte des lacunes que j'ai déjà mentionnées précédemment dans mon intervention. Cela étant dit, ce projet de loi permettra une plus grande transparence et une participation accrue du public. Il prévoit des peines pécuniaires très sévères pour les compagnies qui tenteraient de biaiser leurs analyses. Nous allons maintenant pouvoir progresser, mais il ne faut pas s'arrêter là.

Ce projet de loi doit devenir un élément déclencheur qui fera réaliser à la population que les pesticides sont nocifs. Il s'agit de produits qui ont pour seul objectif de tuer. Savez-vous que les pomiculteurs pouvaient faire jusqu'à 16 applications de pesticides par année pour combattre la tavelure de la pomme, alors que ce champignon, en faible quantité, n'a qu'un effet négligeable sur la valeur nutritive du fruit?

Tôt ou tard, il faudra faire un choix en tant que société: voulons-nous manger des pommes empoisonnées et avoir des pelouses qui sentent les produits chimiques à plein nez, ou vivre dans un environnement plus sain?

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je veux féliciter ma collègue de Jonquière pour la qualité de sa présentation. Elle démontre clairement que le Bloc québécois est capable de faire des analyses qui ne sont pas que partisans et qui tiennent compte de la réalité. Ce projet de loi, sans nécessairement combler tous les besoins, est un progrès et le Bloc le reconnaît comme tel.

Cependant, j'aimerais lui demander s'il ne serait pas souhaitable de présenter un amendement qui permettrait de mettre de l'avant des incitatifs en faveur de l'agriculture biologique.

Dans ma circonscription, il y a un Institut de technologie agricole, l'ITA de La Pocatière. Des étudiants et des professeurs y ont développé des expertises dans le domaine de l'agriculture biologique et dans le secteur particulier de l'horticulture. À mon sens, on aurait dû effectivement inclure dans ce projet de loi la possibilité qu'il y ait

des incitatifs pour que ce type d'activités puisse se développer. En bout de ligne, dans une perspective environnementale, cela aurait été un progrès très significatif et très important.

J'aimerais savoir de la part de ma collègue si elle a effectivement l'intention, soit de déposer un amendement, ou de tenter d'influencer le gouvernement pour qu'il puisse en venir à corriger son projet de loi afin que dans cinq ou dix ans, on se rende compte qu'on aura posé des gestes qui auront fait disparaître des pesticides de nature un peu artificielle, pour les remplacer par des mécanismes et des façons de faire biologiques qui amélioreront la qualité de vie de tous nos milieux?

• (1745)

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Monsieur le Président, lorsque le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a déposé son rapport, nous avons précisé que le gouvernement devrait agir dans ce sens.

Il faudra que le gouvernement subventionne des projets pilotes qui permettent d'avoir des cultures biologiques. Comme l'a dit mon collègue, c'est aujourd'hui qu'on doit agir. D'ici cinq ans, ce sera trop tard. Nous avons le projet de loi, donc on a mis la table. Le Bloc québécois dit: «Oui, nous avons fait un bon pas.» Mais il faudrait avoir une vision du futur.

Pour tout ce qui touche les pesticides et la culture biologique, pour tout ce qui touche ce qui interpellera de plus en plus les générations futures, on doit mettre la table aujourd'hui avec des projets de loi qui ont du mordant, de façon à leur permettre d'avoir des instruments pour avancer.

Oui, il va falloir que quelqu'un propose un amendement allant en ce sens et j'espère que le gouvernement sera très ouvert à cet amendement.

M. Paul Crête: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa réponse. Effectivement, c'est encourageant. J'espère que le gouvernement prêtera une bonne attention à notre suggestion et qu'en bout de ligne, lorsque le projet de loi reviendra devant la Chambre pour études ultérieures, il aura été bonifié d'un amendement comme celui que le Bloc québécois désire voir mis de l'avant et intégré au projet de loi.

J'aimerais rappeler que la présidente de l'Ordre des agronomes du Québec, Mme Claire Bolduc, a déclaré que le fait que ce projet de loi n'empêche pas dans les juridictions provinciales ne créerait pas vraiment de problème au Québec. Nous avons déjà une législation qui, comme elle le dit, n'est pas parfaite, mais qui est une des plus sévères dans ce domaine.

Est-ce que finalement, le projet de loi qui est devant nous et les amendements qui seront proposés prochainement, ne sont pas une victoire des gens qui veulent un environnement de meilleure qualité? Ne faudrait-il pas s'assurer aujourd'hui qu'on aura un projet de loi prévoyant l'avenir, prévoyant le futur et qui pourra avoir une application concrète pour cinq, dix, quinze ou vingt ans, pour les prochaines années, parce qu'on avait besoin d'un sérieux ménage dans ce domaine? Le fait d'appuyer le projet de loi montre qu'il y a une préoccupation, tant des Québécois que des autres Canadiens au plan de l'environnement.

N'y a-t-il pas un appel à faire aux citoyens pour qu'ils se responsabilisent encore plus, qu'ils approchent leur gouvernement, municipal, fédéral ou provincial, chacun dans sa juridiction, pour qu'il intervienne afin qu'on ait un milieu de vie qui soit toujours de plus grande qualité?

Initiatives ministérielles

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Monsieur le Président, c'est ce que je souhaite avec mon collègue. On a un instrument pour voir l'avenir. Il n'y a personne qui ne pense pas à protéger l'environnement.

Le rapport déposé par le Comité permanent de l'environnement et du développement durable était très étoffé; il y a tout dans ce rapport. Je demande aux personnes de s'en procurer des copies—il y en a encore en français et en anglais—pour voir à quel point le comité a fait un travail sérieux. Les témoins qui ont comparu ont dit vers quoi le gouvernement devrait se lancer pour le futur. Nous avons eu de bons témoins qui ont fait des propositions musclées.

Il y a tout ce qu'il faut dans ce rapport pour que, enfin, le gouvernement soit le leader dans tout ce qui touche les pesticides et la culture biologique, tout ce qui touche la conscience collective. Tous les jours, les gens sont interpellés et ils auront des moyens pour réaliser que demain ce sera peut-être trop tard et qu'il faut agir aujourd'hui.

• (1750)

[Traduction]

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec mon éminent collègue d'Île de Vancouver-Nord.

C'est un plaisir pour moi de participer au débat sur le projet de loi C-53, qui traite des pesticides. De nombreux renseignements, certains justes et d'autres moins, ont été communiqués au sujet des pesticides, et je crois que nous devons avant tout nous assurer que le principe de précaution est respecté. Tous les députés de la Chambre veulent s'assurer que la santé et la sécurité du public passent avant tout, mais nous voulons aussi nous assurer que toutes les décisions que nous prenons dans le dossier des pesticides sont basées sur des données scientifiques. Or, c'est là que réside la difficulté. Il faut d'abord obtenir les faits.

Le recours aux pesticides est une épée à deux tranchants. D'un côté, ils servent à faire disparaître les ennemis des cultures, ce qui est essentiel pour la production des aliments que nous ingérons tous, mais d'un autre côté, ils entraînent des effets secondaires. Je prendrai l'exemple du DDT. Nous savons que le DDT a sauvé des millions de gens au monde en prévenant la malaria et d'autres maladies. En fait, le DDT a aussi sauvé bon nombre de cultures. D'un autre côté, nous avons constaté sur ce continent que le DDT avait eu des effets dévastateurs sur les rapaces. La population des aigles à tête blanche, des aigles royaux, des faucons pèlerins et de bon nombre d'autres familles a été décimée lorsque leurs oeufs sont devenus trop fragiles pour assurer la survie des petits. En conséquence, le DDT a été à juste titre banni en Amérique du Nord. Nous voulons assurer le respect de la sécurité du public et de la science.

Puisque je n'ai que quelques minutes, je parlerai d'un sujet qui m'est cher et qu'ont aussi à coeur un grand nombre de mes électeurs, soit la sécurité de nos enfants. Nous savons que nous vivons tous dans une soupe chimique composée d'éléments chimiques provenant des pesticides et des produits agricoles déversés dans l'eau qui entrent dans notre environnement. Malheureusement, quant on regarde ce qui s'est passé au cours des 25 dernières années, on constate une tendance très troublante. On note une augmentation des cas d'asthme et des tumeurs infantiles, depuis les leucémies lymphoïdes jusqu'aux tumeurs dans le système nerveux central, dans les os et dans les muscles. C'est un phénomène très troublant parce que ces tumeurs ont toujours été et demeurent très rares, mais leur nombre augmente de façon assez considérable.

En regardant les données démographiques et les différents endroits où se manifestent ces tumeurs et ces cancers, on constate dans certains cas que ceux-ci sont plus fréquents dans des endroits où les gens sont fortement exposés aux pesticides. Dans ma province, la Colombie-Britannique, plus précisément dans la vallée de l'Okanagan et les environs de Prince George, et aussi bien sûr dans ma circonscription, à Sooke, je note une tendance très alarmante, soit une augmentation incroyable de la quantité de tumeurs relativement rares ailleurs, mais très fréquentes dans ces régions, et un lien entre ce phénomène et l'adoption et l'utilisation de certains pesticides.

Notre parti dit qu'il faut s'assurer que les pesticides ne soient pas dangereux. Nous avons accueilli chaleureusement le projet de loi, parce qu'il traite de questions comme les enfants et l'utilisation de la science, mais nous croyons qu'il peut aller plus loin. Selon nous, le gouvernement et le ministre devraient utiliser l'information scientifique qui existe non seulement au Canada, mais partout dans le monde. Pourquoi n'établissons-nous pas des liens avec d'autres chercheurs dans le monde et n'utilisons-nous pas la meilleure information, les meilleures données scientifiques, pour les appliquer au travail que nous faisons ici? Tous les pays au monde sont certainement dans la même situation que nous. Nous voulons tous savoir si certains pesticides devraient être utilisés ou non. Nous prions le gouvernement d'établir des relations officielles avec des chercheurs du monde entier pour faire en sorte que les meilleures données de recherche soient utilisées dans l'évaluation des pesticides.

D'autres mesures peuvent être prises. Il y a des solutions de rechange à l'emploi de produits antiparasitaires, par exemple, l'utilisation de certains arbres et arbustes, l'emploi de certains produits pour la pelouse qui ne sont pas des produits antiparasitaires, l'extraction manuelle des mauvaises herbes et le maintien de pelouses bien arrosées et fertilisées. Il ne faut pas oublier qu'une pelouse en santé est un obstacle sain aux mauvaises herbes. On peut aussi aménager différemment nos potagers. D'ailleurs, planter des espèces de remplacement peut également avoir l'avantage de protéger les jardins contre certains parasites. On peut aussi utiliser des produits biodégradables, cultiver nos jardins et faire la rotation des cultures chaque année. Ce sont là des mesures de rechange à la solution toute simple qui consiste à vaporiser des produits antiparasitaires sur nos pelouses.

• (1755)

Le gouvernement fédéral peut, en collaboration avec les deux autres paliers de compétence, les provinces et les municipalités, mettre en oeuvre un programme de sensibilisation de la population visant à renseigner les Canadiens sur les autres façons de protéger nos pelouses et sur les solutions de rechange à l'emploi de produits antiparasitaires. Si l'on faisait cela, on constaterait une réduction spectaculaire de l'utilisation de produits antiparasitaires parmi les propriétaires de maison. Même si ces propriétaires ne représentent que 15 p. 100 de tous les utilisateurs de produits antiparasitaires, c'est important parce que ce sont les propriétaires de maison qui utilisent les produits antiparasitaires de manière inadéquate. Voilà la clé. Je demanderais au ministre de l'Environnement de travailler avec ses homologues à l'échelle du Canada afin de mettre en place un programme d'information du public qui réduirait de manière spectaculaire l'emploi de produits antiparasitaires, en montrant des solutions de rechange à l'emploi de ces produits. Il convient de rappeler que les produits antiparasitaires ne sont qu'un des choix qui s'offrent à nous dans ce domaine.

Initiatives ministérielles

Il y a d'autres mesures que nous devons prendre. Nous devons examiner la gestion des risques, l'obligation de rendre compte et la transparence. Selon nous, un des problèmes de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire vient du manque de transparence et d'obligation de rendre compte lorsqu'il s'agit de déterminer le processus d'évaluation. Dans ma circonscription et dans de nombreuses autres, j'en suis certain, les Canadiens sont préoccupés. Ils ne sont pas informés. Ils craignent de devenir malades après avoir été exposés à des produits antiparasitaires. Ils n'ont pas les réponses, mais ils veulent et ils méritent des réponses du gouvernement. Pourquoi le ministre et ses homologues ne répondent-ils pas aux questions de la population?

Prenons le programme de lutte contre les spongieuses mené dans l'île de Vancouver. Des avions volant à basse altitude ont répandu des produits antiparasitaires sur la totalité du territoire de Victoria. Je me demande si cette action a été utile et même si elle a été nécessaire. Non, à mon avis. Non, elle a été ni utile, ni nécessaire. De toute évidence, ce n'est pas avec des solutions réactives, au lieu de programmes réfléchis et raisonnés de lutte antiparasitaire, que l'on règlera le problème.

Le dendroctone du pin nous pose un autre problème dans le nord de la Colombie-Britannique. Cet insecte ravageur a des effets dévastateurs pour l'industrie forestière de la province. Il suffit de survoler le nord de la Colombie-Britannique pour observer les dégâts causés à des pans entiers de la forêt par le dendroctone du pin. C'est effarant. L'effet sur l'économie de la province a été dévastateur. Avec les droits tarifaires punitifs imposés par les Américains pour notre bois d'oeuvre, cette infestation a ruiné l'industrie du bois d'oeuvre de la province. Mes collègues alliancistes ont supplié le ministre d'intervenir auprès des représentants de l'industrie et des parties prenantes pour régler le problème, à défaut de quoi, l'été s'annonce fort sombre pour l'industrie forestière tandis que le dendroctone du pin poursuit son action dévastatrice, détruisant des pans toujours plus importants de la forêt septentrionale et de l'activité forestière dans le Nord du Canada.

Un mouvement important s'amorce au Canada en faveur de l'interdiction des organismes génétiquement modifiés. La question suscite les passions. Or, n'eut été des OGM, une bonne partie de nos récoltes d'aujourd'hui auraient été détruites. On ne peut pas passer sous silence le fait que les OGM nous permettent d'alimenter une population en pleine croissance. Qui sommes-nous, nous, qui avons les moyens de nous offrir des produits n'ayant subi aucune transformation, pour interdire aux pays en développement des aliments transgéniques?

Les aliments génétiquement modifiés sauvent des millions de vies partout dans le monde. Nous ne pouvons pas refuser les produits et les semences génétiquement modifiés aux pays menacés par la famine. Si nous devions en priver les pays en développement, leurs récoltes seraient détruites par des ravageurs courants. Nous devons prendre fait et cause pour les organismes génétiquement modifiés à la condition de nous assurer de leur innocuité et de mener des travaux de recherche à cette fin. Par ailleurs, nous ne pouvons pas réagir en interdisant aux populations des pays en développement le bénéfice d'aliments transgéniques qui sont susceptibles de leur sauver la vie.

C'est une question de juste équilibre. Nous sommes favorables à une action qui garantisse la protection des populations, certes, mais employons-nous à relever ce défi en nous appuyant sur des faits et des données scientifiques, et non pas sur des impressions.

● (1800)

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir au sujet du projet de loi C-53 sur les produits antiparasitaires. Je suis heureux de participer au débat parce qu'avant d'entrer à la Chambre des communes, j'ai été titulaire d'un permis d'épandage de pesticides pendant environ 20 ans et j'ai utilisé les pesticides dans un cadre très vaste, en l'occurrence les forêts de la Colombie-Britannique. Bien sûr, l'usage des pesticides s'avère parfois controversé, mais personnellement, j'en ai fait un usage très responsable. J'estime que compte tenu de mon expérience en la matière, je suis en mesure de présenter un point de vue différent de celui de la plupart des députés.

Lorsqu'il entend le mot «pesticide», le contribuable moyen doit réfléchir une minute à sa signification. Ce mot désigne non seulement le petit vaporisateur contre les insectes mais aussi le produit qui est épandu par avion, au Vietnam par exemple pour percer la voûte forestière. Nombre d'images nous viennent à l'esprit quand on parle de pesticides. Le mot «pesticide» est un terme générique qui désigne les herbicides, les fongicides et les insecticides. Par conséquent, lorsqu'il est question d'utiliser un pesticide, il faut d'abord déterminer à quel genre de parasite on a affaire, ce qui je l'avoue est une notion subjective. Ce qu'on considère parasite aujourd'hui ne le sera peut-être plus demain.

Nous sommes tous assez raffinés pour reconnaître qu'en matière de régime de gestion, il importe de préciser l'objectif visé et de le cibler avec le plus de précision possible. C'est une approche dont je suis fier, parce que dans la plupart des cas, j'ai fait l'épandage à la main, un arbre à la fois.

Cette expérience m'a permis d'avoir un point de vue particulier sur le mode de fonctionnement de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. À l'époque, si l'étiquette d'un produit précisait qu'il était destiné à un usage agricole, même si sa formule était idéale pour un usage forestier, il pouvait être interdit de l'utiliser dans ce secteur. Comme le marché agricole était à ce moment nettement plus vaste que le marché de la gestion des ressources forestières, de nombreuses entreprises refusaient de déboursier des sommes considérables pour ce genre d'étiquetage parce que cela n'en valait tout simplement pas la peine.

À maintes reprises, nous aurions préféré ne pas utiliser certains pesticides, mais c'étaient les seuls autorisés en vertu du processus fédéral. Je n'ai pas suivi la situation de très près, mais il est fort possible que la même situation prévale encore. Le projet de loi prévoit toujours que l'efficacité des produits chimiques doit être précisée, mais j'estime que c'est improductif. C'est une partie du projet de loi que j'aimerais voir modifier. Il faut laisser le client et l'industrie déterminer si le produit est efficace, peu importe le secteur où il est utilisé.

● (1805)

Je peux donner un exemple assez amusant. Lorsqu'on abat des érables, ils ont tendance à repousser en broussailles à partir de la souche. Il y a beaucoup d'énergie accumulée dans les racines, et de nombreuses tiges jaillissent. Le phénomène était déconcertant dans certains secteurs où il y avait beaucoup d'érables. Nous voulions cultiver d'autres arbres, mais pas ceux-là. Nous avons essayé différents produits chimiques et des combinaisons de produits pour les éliminer, mais rien ne donnait de résultats. Nous avons demandé à une équipe de parcourir tout un flanc de colline et d'injecter des produits dans chacune des tiges. Cette solution donnait parfois des résultats, et parfois non.

Ajournement

Par essais et erreurs et au moyen d'analyses scientifiques, nous avons cherché à voir pourquoi la solution était efficace à un endroit et pas ailleurs. Nous avons constaté qu'elle marchait lorsque des préposés paresseux ne traitaient pas toutes les tiges ou toutes les repousses. Nous avons déduit que, si nous gardions quelques tiges vivantes, le produit était recyclé assez souvent pour se répandre partout et tuer tout le réseau des repousses.

Nous avons appris beaucoup de choses grâce à un travailleur qui ne suivait pas les instructions. C'est ainsi que certaines de nos plus grandes découvertes scientifiques ont été le produit d'accidents de laboratoire ou d'observations de phénomènes qui s'étaient produits du jour au lendemain dans un boîte de Pétri ou une autre expérience.

Le gouvernement devrait s'abstenir de réglementer tous les usages effectifs ou possibles et laisser ce genre de décision à l'industrie et à l'utilisateur. Bien entendu, la sécurité doit être la première préoccupation.

Voilà quelques-unes de mes principales observations. Je suis convaincu de l'importance de traitements bien ciblés. Il faut encourager les recherches opérationnelles et les autres types de R et D. La façon de les encourager est de ne pas trop préciser les modalités d'utilisation des produits.

Autrement, le projet de loi va dans le bon sens. Je trouve rassurant qu'on ait laissé aux autorités locales le soin de se prononcer sur les utilisations locales. C'est très important.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens dans ce débat pour appuyer le projet de loi C-53, Loi sur les produits antiparasitaires.

Ce projet de loi est très important, non seulement pour les raisons soulignées par la ministre, mais pour bien d'autres encore. C'est une mesure qui a une grande portée. Nous voyons pour la première fois une chose qui devrait avoir des répercussions directes sur notre collectivité. Les politiciens de la ville d'Ottawa appuient publiquement le projet de loi, ce qui est une chose assez rare.

Ce projet de loi doit aider à garantir que nos enfants auront droit à une protection spéciale contre les risques pour la santé causés par les pesticides. Dans ce but, le gouvernement a inscrit dans la mesure législative la nécessité de prévoir un concept moderne d'évaluation des risques incluant des facteurs de sécurité supplémentaires en vue de la protection de nos enfants.

Du point de vue de la santé et de l'environnement, le projet de loi exige que l'on tienne compte à partir de maintenant de l'exposition globale aux pesticides par l'intermédiaire des aliments, de l'eau ou de l'utilisation résidentielle et des effets cumulatifs des pesticides qui agissent de la même façon.

Un autre élément très important de ce projet de loi porte sur le fait que le gouvernement continue de faire des efforts pour accroître la protection de la santé des Canadiens. La nouvelle Loi sur les produits antiparasitaires prévoira une protection particulière pour les enfants et les femmes enceintes, facilitera le partage des données d'essai avec d'autres organismes de réglementation et professionnels de la santé et rendra obligatoire la réévaluation périodique des pesticides plus anciens.

Il est très important que le Parlement adopte ce projet de loi le plus rapidement possible pour en assurer une mise en application opportune.

Je félicite la ministre de cette initiative. Je félicite également tous les groupes d'intérêts communautaires qui ont écrit au gouvernement et à nos bureaux pour exiger l'adoption rapide de cette mesure législative. Je ne veux pas prendre davantage de temps, mais je tiens

à préciser à nouveau que j'espère que cette mesure sera adoptée sans délai.

● (1810)

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée. Le projet de loi est donc renvoyé au Comité permanent de la santé.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

M. Joe Jordan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que vous obtiendrez le consentement pour considérer qu'il est 18 h 30.

Le vice-président: La Chambre a entendu les termes de la proposition faite par le secrétaire parlementaire. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Français]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, le 22 mars dernier, je posais une question à la Chambre sur le prix de l'essence. On se rappelle ce qui s'est passé l'année dernière. En effet, l'année dernière, les pétrolières et les compagnies d'essence avaient décidé de se calmer un peu les nerfs. On ne voyait pas les prix de l'essence fluctuer à la hausse d'une journée à l'autre, comme on l'a vu au cours des dernières semaines.

Par exemple, avant le 22 mars, à l'Île-du-Prince-Édouard, le prix de l'essence à la pompe était de 64¢, alors qu'au Nouveau-Brunswick, il était de 74¢ lors de la même journée. Partout au Canada, même ici à Ottawa, le prix de l'essence avait augmenté.

Ma question a donc été la suivante: pourquoi le gouvernement fédéral n'établit-il pas une commission d'examen du prix de l'essence, comme le fait l'Île-du-Prince-Édouard?

Le prix du baril d'essence était à peu près de l'ordre de 25 \$. Il n'avait pas augmenté. C'est comme si Shell, Esso ou Petro Canada, toutes ensemble, avaient communiqué entre elles et avaient décidé ceci: «À 15 heures, on monte tous dans l'échelle et on change nos prix en même temps.»

Il fut un temps où il y avait au moins une compétition entre les compagnies. Si une compagnie d'essence baissait le prix de l'essence ou en augmentait le prix, l'autre compagnie réagissait en conséquence par la suite. Maintenant, elles réagissent toutes en même temps. Comme aujourd'hui on est à l'ère des ordinateurs, elles s'envoient peut-être des messages électroniques. Je ne sais pas comment elles font.

Ajournement

Toutefois, je trouve inacceptable que les compagnies pétrolières puissent augmenter le prix de l'essence de la manière dont elles le font. Je peux assurer que les Canadiens et les Canadiennes, partout au pays, sont mécontents de cela. En outre, je suis certain que je parle présentement au nom de toute personne qui représente chaque parti politique. Les citoyens et les citoyennes, les Canadiens et les Canadiennes, sont mécontents des agissements des pétrolières au Canada.

Ma question s'adresse au ministre responsable. Sera-t-il capable d'amener les parties ou les provinces à un consensus? Je sais que la représentante du gouvernement, c'est-à-dire la secrétaire parlementaire, va dire: «Ce n'est pas notre responsabilité, c'est de responsabilité provinciale.»

Cependant, je suis certain que si le gouvernement fédéral voulait, il serait capable de coordonner une réunion de tous les responsables de chaque province et territoires du Canada pour pouvoir en venir à une entente afin de régler le problème de l'essence. On constate que même si le prix du baril de pétrole n'augmente pas, celui à la pompe augmente de 10¢ à la fois, passant par exemple de 64¢ à 74¢ du litre. C'est inacceptable. C'est un vol qui se fait directement dans la poche des consommateurs. C'est inacceptable.

Si le gouvernement veut être sérieux, j'aimerais que la réponse de ce soir ne soit pas: «Ce n'est pas notre responsabilité.» À titre de gouvernement du pays, il a une responsabilité nationale. C'est à lui de réunir les joueurs pour pouvoir mettre en place et coordonner une commission d'examen du prix de l'essence, comme à l'Île-du-Prince-Édouard. Même Terre-Neuve étudie présentement l'implantation d'une telle commission. Le gouvernement fédéral devrait alors pouvoir prévenir et être capable de réunir les gens afin de faire avancer la cause afin qu'on arrête de se faire voler par les pétrolières.

• (1815)

[Traduction]

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai certes pas l'intention de dire que c'est une question de compétence provinciale, mais plutôt de faire connaître aux députés ce qui se fait au niveau fédéral.

Une caractéristique de la loi fédérale traitant de l'industrie pétrolière est le Bureau de la concurrence. Ce dernier voit à ce que les prix dépendent des forces du marché. Quand le marché est équitable, efficace et compétitif, les Canadiens ont droit aux prix les plus avantageux et les entreprises sont encouragées à innover et à offrir de nouveaux choix de produits.

Plus précisément, le rôle du Bureau de la concurrence consiste à veiller à l'application de la Loi sur la concurrence. Cette loi renferme des dispositions pénales qui interdisent la fixation et le maintien des prix ainsi que des dispositions civiles qui traitent des fusions et d'un comportement abusif de la part de ceux qui se trouvent dans une position dominante par rapport à d'autres.

Toutes ces dispositions visent déjà l'essence et les autres produits pétroliers. Le but de la Loi sur la concurrence est de maintenir et d'encourager la concurrence au Canada. Je rappelle par ailleurs aux députés que cela n'a rien à voir avec la protection de concurrents individuels ou de certains types de concurrents.

En ce qui concerne ce que la Loi sur la concurrence peut faire pour empêcher les abus dont le député a parlé, il faut aussi tenir compte de certains facteurs tels que les arrêts de production de l'OPEP, la tension politique au Proche-Orient, facteur énorme s'il en est un, et la reprise de l'économie nord-américaine, laquelle a véritablement

amorcé une phase ascendante. Voilà autant de facteurs qui exercent des pressions sur les coûts du brut, lesquelles se font ensuite sentir sur les coûts de l'essence. Peu importe le niveau de gouvernement vers lequel nous nous tournons, il importe d'accepter qu'il y a de nombreux facteurs au-delà des compétences des gouvernements provinciaux ou fédéral.

Le Bureau de la concurrence a examiné les marchés de l'industrie canadienne des produits pétroliers. Je peux assurer aux députés que lorsque le Bureau de la concurrence constate que des sociétés ou des personnes ont eu une conduite anticoncurrentielle, il n'hésite pas un instant à prendre rapidement les mesures qui s'imposent. De fait, huit des 12 cas ayant fait l'objet de litige se sont soldés par des condamnations. Un cas est toujours devant le tribunal.

Il est important de signaler que dans la majorité des examens du secteur des détaillants d'essence au Canada, le Bureau de la concurrence a constaté que les prix avaient été établis ou déterminés par les forces du marché. Quiconque peut fournir des preuves du contraire doit en saisir le Bureau de la concurrence.

Bien que j'aie encore beaucoup de choses à dire à la Chambre, je crois que la période qui m'était allouée tire à sa fin. Il me tarde déjà de réagir aux commentaires du député.

• (1820)

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, nous parlons du Bureau de la concurrence. Examinons la situation actuelle. Je ne comprends pas pourquoi, au milieu de la semaine, l'essence se vend à un tel prix, puis arrive la fin de semaine et le prix grimpe. Le lundi, le prix diminue. Je ne vois pas en quoi cette pratique est concurrentielle.

J'ai dit que les compagnies devaient s'entendre, parce que leurs prix changent en même temps. Il n'y a pas de concurrence entre elles. Le lundi, à 15 heures, on monte dans l'échelle et on change les prix sur les grands panneaux tous en même temps. Il n'y a pas de concurrence. Le seul but est de faire de grands profits au détriment des Canadiens, et cela est inadmissible.

Au delà de 300 députés siègent à la Chambre des communes et je suis sûr qu'ils achètent tous de l'essence et qu'ils tiennent à défendre les intérêts de leurs électeurs. Alors, je leur dis qu'ils devraient faire leur boulot et mettre un terme à l'augmentation du prix de l'essence. La fluctuation du prix de l'essence ne plaît vraiment pas à la population.

Mme Aileen Carroll: Monsieur le Président, je signalerai simplement au député de Acadie—Bathurst, qui semble croire que nous ne pouvons subir les soubresauts des forces du marché en l'espace d'un week-end, que la semaine dernière, en l'espace de deux jours seulement, le chef de gouvernement du Venezuela, un intervenant clé au sein de l'OPEP, organisme qui influe grandement sur le prix de l'essence, a été renversé le vendredi et reporté au pouvoir le lundi.

Il y a des choses qui se passent la fin de semaine, qui ont un impact sur le prix de l'essence et qui échappent totalement au contrôle du gouvernement.

Ajournement

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, au début de la session parlementaire, je suis intervenu pour obtenir du gouvernement, particulièrement du ministère du Développement des ressources humaines, qu'il alloue des ressources additionnelles pour le traitement des demandes d'assurance-emploi. Dans l'industrie du bois d'oeuvre, particulièrement à cause de la crise avec les Américains et aussi pour d'autres conditions dans le marché, il y a eu une hausse soudaine de 15 p. 100 des demandes de l'assurance-emploi.

À ce moment-là, la ministre m'a répondu qu'on ajoutait des ressources, que l'on traitait les demandes plus rapidement. Je pense que c'est un exemple intéressant de ce qui devrait être fait au cours des 18 à 24 mois à venir. On sait que maintenant, un tarif de 29 p. 100 est imposé par les Américains et nous devons jouer contre la montre. Pendant cette période de 18 à 24 mois, il faudra apporter un soutien suffisant aux travailleurs et aux entreprises pour aller jusqu'à la décision de l'OMC qui, je crois, permettra au Québec et au Canada de gagner leur cause et de revenir au libre-échange sur le bois d'oeuvre.

D'ici là, serait-il possible que le gouvernement, particulièrement dans des régions comme la mienne où il y a beaucoup de travailleurs du bois, maintienne le moratoire actuel sur le nombre de semaines de prestations qui seront couvertes à l'avenir? Il y a une situation un peu aberrante: lorsque l'économie va mieux, donc que le taux de chômage baisse, on exige plus de semaines pour se qualifier. Cela peut se comprendre dans une région où l'économie n'est pas de nature saisonnière, mais lorsqu'on est dans une région où l'économie est saisonnière, chaque fois que le taux de chômage baisse, cela a un effet négatif pour les travailleurs saisonniers.

Dans la situation vécue dans les semaines, dans les mois, dans les deux années à venir, il serait pertinent que le gouvernement ait une approche préventive, une approche proactive. On n'a pas vu cela en début de session. Nous avons été obligés d'intervenir pour que le gouvernement fédéral s'ajuste et pose les gestes pertinents dans le cas présent pour aider les communautés, les entreprises et les travailleurs à demeurer solidaires de la position prise par le gouvernement, afin de pouvoir gagner notre cause.

Ne serait-il pas possible que le gouvernement adopte une attitude préventive, qu'il mette sur la table des propositions qui assureront aux travailleurs un nombre suffisant de semaines de prestations pour leur éviter le trou noir du printemps?

[Traduction]

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous savons que les prestataires d'assurance-emploi doivent réussir à joindre les deux bouts. C'est une situation qui suscite chez nous beaucoup d'empathie. Nous sommes très préoccupés lorsque des paiements d'assurance-emploi sont en retard.

La majorité des CRHC du Québec ont un minimum d'arriérés en dépit d'une augmentation du nombre de demandes. Il y a eu jusqu'à 8,7 p. 100 d'augmentation du nombre de demandes en 2001-2002. Toutefois, depuis la fin de 2001, le total des demandes en souffrance dans la région a chuté de 54 000 à 21 000.

Des secteurs de la ville de Montréal présentent un nombre de demandes en souffrance supérieur à ce qui est prévu dans nos lignes directrices. Ces demandes ont effectivement entraîné des retards. Les

employés du CRHC s'efforcent de résoudre ces problèmes. Je répète de nouveau que ce sont des situations isolées.

L'objectif du ministère est de donner suite aux demandes dans un délai de 28 jours et de maintenir les arriérés au minimum. Nous faisons tout en notre pouvoir afin de donner suite aux demandes d'assurance-emploi, en dépit du fait que leur nombre soit beaucoup plus élevé que prévu.

Dans le but de maintenir le meilleur niveau de service possible, le ministère applique les pratiques ayant cours pendant les périodes où le volume est élevé. Tous les employés disponibles sont affectés au traitement des demandes, de sorte qu'il y a eu une réorientation afin de répondre aux besoins. Les demandes des personnes qui attendent depuis longtemps sont traitées en premier lieu, comme ce devrait être le cas. Je donne l'assurance au député que la formation des employés et la mise en oeuvre de systèmes nouveaux et de méthodes nouvelles se déroulent sur une base prioritaire.

Nous réagissons aussi directement à la situation des travailleurs licenciés dans le secteur du bois d'oeuvre. Le programme d'assurance-emploi est là dès maintenant pour aider ces travailleurs. Nous avons un processus nous permettant de faire face aux licenciements massifs, et cela en est un exemple, bien sûr. Les employeurs peuvent désormais nous transférer l'information voulue électroniquement. Des demandes imprimables automatiquement sont transmises aux employeurs, qui les remettent aux employés touchés.

● (1825)

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le Président, je suis d'accord avec la secrétaire parlementaire pour dire que ce n'est pas la responsabilité des fonctionnaires qui sont là. Effectivement, ces gens ont le coeur à l'ouvrage.

Je peux lui rappeler qu'avant les compressions d'il y a quelques années, à La Pocatière, il y avait un centre d'emploi; on avait le meilleur taux d'efficacité au Québec, et peut-être au Canada. On a fermé ce centre d'emploi; maintenant c'est centralisé à Rimouski. Les fonctionnaires sont très bons, mais ils sont quand même en nombre insuffisant et quand il y a tout à coup un accroissement du nombre de demandes, comme cela a été le cas au Lac-Saint-Jean, il serait bien possible qu'il faille des ressources additionnelles et plus de flexibilité en ce domaine.

Je voudrais terminer sur une question pour la secrétaire parlementaire. Quelle serait la réaction des députés de la Chambre, quelle serait la réaction des ministres si, soudainement, au lieu d'avoir un chèque à chaque mois, on retardait notre chèque de paie de deux ou trois semaines? N'y aurait-il pas une levée de boucliers pour corriger la situation?

Quelqu'un qui est au chômage a un délai de carence de deux semaines, un délai additionnel de deux semaines. Ne serait-il pas pertinent de s'assurer, par respect pour ces travailleurs et pour la survie de leur famille, d'avoir la garantie de livrer la marchandise dans les délais prescrits?

[Traduction]

Mme Aileen Carroll: Monsieur le Président, j'éprouve de l'empathie parce que le client n'a pas reçu un chèque mensuellement, mais des semaines plus tard. Une telle situation aurait été très difficile pour ma famille et pour toutes les familles dont le député a fait mention.

Ajournement

Cependant, j'ai passé presque tout le temps qui m'était imparti à essayer de réagir rapidement au problème. Nous accordons la priorité à ceux qui attendent le plus longtemps. Nous avons mis sur pied de nouveaux systèmes. Nous traitons avec les gens au téléphone comme jamais on ne l'avait fait auparavant. Tout cela en raison du problème décrit par le député. Le gouvernement fait de son mieux pour empêcher les gens d'attendre plus longtemps que nécessaire.

LE MOYEN-ORIENT

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, le 18 mars, j'ai posé au premier ministre une question sur l'intensification de la violence au Moyen-Orient, notamment dans les territoires occupés. J'ai souligné que de nombreux Canadiens étaient consternés par la violence brutale dont font preuve les forces israéliennes dans les territoires occupés, par la destruction d'habitations et de cliniques, par les détentions massives dégradantes et par le nombre de personnes tuées. Par la même occasion, j'ai fermement condamné les attentats perpétrés contre des civils israéliens innocents.

J'ai exhorté le premier ministre à donner à la Chambre et à tous les Canadiens l'assurance que le Canada appuierait les résolutions présentées à la prochaine séance de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, résolutions qui préconisaient le respect intégral des lois internationales et la fin de l'occupation illégale de tous les territoires saisis par Israël en 1967. C'était le 18 mars.

À la fin de mars, avec un certain nombre de collègues de la Chambre et du Sénat, j'ai fait partie d'une délégation parlementaire qui a assisté à la séance que la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a tenue à Genève. La délégation comprenait des députés libéraux. Elle comprenait la députée de Vancouver-Centre, la sénatrice libérale de la Colombie-Britannique Mobina Jaffer, la sénatrice conservatrice Raynell Andreychuk, le député bloquiste de Châteauguay et moi-même. Tous les membres de la délégation sans exception ont été absolument consternés par la position que le gouvernement du Canada a adoptée devant la commission, relativement à la question des droits de la personne.

Une résolution a été proposée à la Commission des droits de l'homme, à Genève, fondée sur le plaidoyer émouvant et éloquent de Mary Robinson, haut commissaire aux droits de l'homme. Mme Robinson avait plaidé auprès de la commission pour que l'on reconnaisse qu'une tragédie humanitaire et une attaque contre les droits de la personne se déroulaient sous nos yeux en Israël et dans les territoires occupés. Elle avait exhorté la commission à envoyer une délégation de dirigeants respectés dont elle-même pour qu'elle se rende compte directement de la situation des droits de la personne.

Quelle a été la position du Canada? Le Canada, honteusement, a voté contre l'envoi d'une délégation en Israël et dans les territoires occupés pour observer la situation des droits de la personne. Seuls deux des 53 pays représentés ont voté contre l'envoi d'une délégation. Le Guatemala était l'autre. Beaucoup de Canadiens ont été choqués, inquiets et attristés de voir que le gouvernement libéral n'était pas disposé à appuyer l'envoi d'une délégation. Beaucoup de députés d'autres pays m'ont posé la même question.

Ma question s'adresse au gouvernement, par l'intermédiaire du secrétaire parlementaire. Le Canada fera-t-il enfin montre de leadership et se prononcera-t-il vigoureusement en faveur de la fin de l'occupation illégale? Réclamerons-nous l'intervention d'une solide force internationale de protection dans les territoires occupés pour protéger les Palestiniens contre la brutalité et la violence incessantes des forces de défense israéliennes? Mes collègues et moi du Nouveau Parti démocratique condamnons également le plus

énergiquement possible les attentats suicides et les attaques contre d'innocents civils israéliens survenus pas plus tard que le week-end dernier sur la place du marché à Jérusalem.

La violence doit cesser. Le Canada doit réclamer l'intervention d'une force internationale de protection et la fin de l'occupation.

• (1830)

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Burnaby—Douglas de poser la question. Il sera difficile d'apaiser toutes ses inquiétudes en quatre minutes. Il a plus l'expérience de la concision que moi.

Nous appuyons vigoureusement l'initiative actuelle du président Bush et les discussions que le secrétaire d'État, Colin Powell, a eues avec le premier ministre Sharon et le président Arafat. Ces entretiens n'ont pas abouti à un accord, mais elles constituent un signe encourageant de ce que les deux camps cherchent à sortir de cette terrible confrontation dans laquelle les Israéliens et les Palestiniens sont enfermés. Je les exhorte à en sortir.

Le 8 avril dernier, devant le Conseil de sécurité de l'ONU, notre ambassadeur à l'ONU, Paul Heinbecker, a déclaré ceci:

Cette escalade de la violence ne menace pas que la paix et la stabilité de la région où se déroulent les combats. La paix au Proche-Orient est l'affaire de tout le monde.

Je me tourne maintenant vers la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, qui siège actuellement à Genève et qui est saisie d'un certain nombre d'ébauches de résolutions concernant le conflit au Moyen-Orient et, notamment, ses conséquences sur les droits de l'homme. Certaines de ces ébauches reflètent des affirmations excessives et partiales. En effet, il est souvent demandé à la commission de faire des choses qui ne sont pas de son ressort et pour lesquelles elle ne dispose pas des moyens nécessaires.

Je voudrais parler de certaines des erreurs qu'on semble faire en critiquant la position du Canada au sein de la Commission des droits de l'homme. Nous votons en fonction de principes fondamentaux, conformément à notre politique concernant le Moyen-Orient. Je rappelle à la Chambre que des gouvernements successifs ont souscrit à ces principes et que cela a bien servi le Canada.

Pour que nous les appuyions, ces résolutions doivent refléter les principes fondamentaux du droit relatif aux droits de l'homme. Elles doivent être conformes aux traités, aux accords et à la jurisprudence des Nations Unies qu'appuie le Canada et qui sous-tendent les négociations entre les parties au conflit. Elles ne devraient pas miner le processus de paix ni condamner injustement une partie ni renfermer un langage incendiaire. Nous tenons compte de l'intention de vote d'États pensant comme nous, mais notre décision nous appartient toujours.

L'agitation et l'acrimonie provoquées par la confrontation de plus en plus violente dans la région ont suscité un climat encore plus émotif que d'habitude dans les délibérations de la commission cette année. Nous examinons de près toutes les résolutions. La délégation canadienne à la commission travaille avec vigilance pour modifier les résolutions futiles ou s'y opposer. Les objectifs que nous poursuivons à la commission sont conformes à notre politique dans la région, qui consiste à mettre fin à la violence et à rétablir le dialogue et la négociation.

Ajournement

•(1835)

M. Svend Robinson: Monsieur le Président, je voudrais demander à la secrétaire parlementaire de clarifier notre position relativement à l'importante résolution invitant Mary Robinson, en tant que haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, à diriger une délégation chargée d'examiner de première main la situation relative aux droits de l'homme dans les territoires occupés en Israël.

Elle dit que nous examinons les résolutions avec soin et que nous passons en revue la position d'États pensant comme nous. La France, l'Espagne et la Suède ont appuyé cette résolution. Un seul pays sur 53, le Guatemala, s'y est opposé. Ce qui est clair pour nombre de Canadiens, c'est que, depuis l'expulsion des États-Unis de la Commission des droits de l'homme, le Canada est devenu le porte-parole des Américains à la commission. C'est un bien triste jour pour la diplomatie canadienne au sein de la Commission des droits de l'homme à Genève. Pourquoi le Canada a-t-il été, outre le Guatemala, le seul des 53 pays membres à s'opposer à Mary Robinson?

Mme Aileen Carroll: Monsieur le Président, notre décision de voter contre une résolution visant à envoyer une mission d'observation dans la région a beaucoup retenu l'attention. Je puis donner l'assurance à la Chambre que cette décision n'a pas été prise à

la légère, compte tenu du soutien que le Canada accorde généralement à la Commission des droits de l'homme, du respect que nous avons pour le haut commissaire et de la gravité de la situation dans la région.

Notre décision reflétait les graves préoccupations que nous avons au sujet de la nature de ladite résolution et des effets qu'une telle mission d'observation et cette résolution pourraient avoir sur la recherche de la paix dans la région. Comme d'autres pays, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Russie, notamment, nous estimions que la portée et le mandat de la mission n'étaient pas suffisamment bien définis. Notre position reflétait notre évaluation des chances de succès. Nous estimons, dans le contexte politique actuel, que le Conseil de sécurité des Nations Unies constitue l'organisme le plus susceptible de résoudre les questions liées au maintien de la paix et de la sécurité.

[Français]

Le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24 du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 38.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 15 avril 2002

INITIATIVES PARLEMENTAIRES			
Le Code criminel		La Ville de Saguenay	
M. Cannis	10363	Mme Girard-Bujold	10383
Projet de loi C-429. Deuxième lecture	10363	Le secteur social	
M. Goldring	10364	M. Harvey	10383
M. Macklin	10365	Ernie Eves	
M. MacKay	10366	M. Reid	10384
M. Cannis	10367	Les Jeux olympiques d'hiver de Salt Lake City	
Suspension de la séance		Mme Bulte	10384
Suspension de la séance à 11 h 45	10368	Les anciens combattants	
Reprise de la séance		M. Martin (Winnipeg-Centre)	10384
Reprise de la séance à midi	10368	Les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver	
		M. Lanctôt	10384
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		Les Jeux paralympiques d'hiver de 2002	
Loi sur les produits antiparasitaires		M. Harvard	10384
Projet de loi C-53. Deuxième lecture	10368	Les athlètes des Jeux olympiques et paralympiques	
Mme Kraft Sloan	10368	M. MacKay	10385
M. Mills (Red Deer)	10369	Le premier ministre	
M. Penson	10370	Mme Sgro	10385
M. Cummins	10371	Les techniques de reproduction	
M. Laframboise	10371	M. Merrifield	10385
Recours au Règlement		Présence à la tribune	
Période des questions orales		Le Président	10385
Mme Gallant	10371		
Loi sur les produits antiparasitaires		QUESTIONS ORALES	
Projet de loi C-53. Deuxième lecture	10371	Les dépenses gouvernementales	
Mme Jennings	10371	M. Reynolds	10385
M. Laframboise	10373	M. Chrétien	10386
Mme Wasylcyia-Leis	10373	M. Reynolds	10386
M. Martin (Winnipeg-Centre)	10374	M. Chrétien	10386
M. Cummins	10376	M. Reynolds	10386
M. Reid	10377	M. Chrétien	10386
M. Mills (Red Deer)	10377	M. Reynolds	10386
M. Borotsik	10378	M. Chrétien	10386
M. Solberg	10380	M. Hill (Macleod)	10386
M. Casson	10381	M. Boudria	10386
		M. Hill (Macleod)	10386
		M. Boudria	10386
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS		L'environnement	
Les affaires étrangères		M. Duceppe	10386
M. Harb	10382	M. Chrétien	10386
L'école primaire Haldane		M. Duceppe	10386
Mme Hinton	10382	M. Chrétien	10386
Les parcs nationaux		M. Gauthier	10387
M. Adams	10382	M. Chrétien	10387
Harry MacLauchlan		M. Gauthier	10387
M. Murphy	10382	M. Chrétien	10387
Les prix Juno		Mme McDonough	10387
M. Savoy	10383	M. Chrétien	10387
L'industrie forestière		Mme McDonough	10387
M. Mayfield	10383	M. Chrétien	10387
L'organisation Hadassah-WIZO du Canada		Les dépenses gouvernementales	
Mme Bennett	10383	M. Brisson	10387
		M. Chrétien	10388

M. Brison	10388	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	10392
M. Chrétien	10388	M. Day	10392
M. Reynolds	10388	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	10392
M. Boudria	10388		
M. Reynolds	10388	Le transport ferroviaire	
M. Boudria	10388	M. Laframboise	10392
		M. Colletette	10393
Le Proche-Orient		Les pêches	
Mme Lalonde	10388	M. MacKay	10393
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	10388	M. Thibault	10393
Mme Lalonde	10388		
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	10388	Le réseau routier	
Les campagnes à la direction du parti		M. Crête	10393
M. Moore	10389	M. Colletette	10393
M. Martin (LaSalle—Énard)	10389		
M. Moore	10389	Le transport du grain	
La Société Radio-Canada		M. Proctor	10393
Mme Gagnon (Québec)	10389	M. Colletette	10393
Mme Copps	10389	L'agriculture	
Mme Gagnon (Québec)	10389	M. Casson	10393
Mme Copps	10389	M. Vanclief	10393
Les campagnes à la direction		Les athlètes olympiques et paralympiques du Canada	
M. Abbott	10389	Le président suppléant (M. Milliken)	10394
M. Chrétien	10389		
M. Abbott	10390	Recours au Règlement	
M. Chrétien	10390	La période des questions	
L'immigration		Mme Skelton	10394
M. Peric	10390	M. Boudria	10394
M. Coderre	10390		
Les dépenses du gouvernement		AFFAIRES COURANTES	
M. Nystrom	10390	Loi sur les termes laitiers	
M. Boudria	10390	M. Vellacott	10394
Les affaires étrangères		Projet de loi C-440. Présentation et première lecture	10394
M. Robinson	10390	Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	10395
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	10390		
Les pêches		Pétitions	
M. Hearn	10390	Les affaires autochtones	
M. Thibault	10390	M. Martin (Winnipeg-Centre)	10395
M. Hearn	10391	Le prix de l'essence	
M. Thibault	10391	M. Robinson	10395
Les campagnes à la direction		Les pêches	
M. Rajotte	10391	M. MacKay	10395
M. Chrétien	10391		
M. Rajotte	10391	Questions au <i>Feuilleton</i>	
M. Chrétien	10391	M. Jordan	10395
Les sports		Question de privilège	
M. Lanctôt	10391	Le Comité permanent du patrimoine canadien	
M. DeVillers (Simcoe-Nord)	10391	M. Gallaway	10395
M. Lanctôt	10391	M. Abbott	10396
M. DeVillers (Simcoe-Nord)	10391		
L'environnement		INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
M. Chatters	10392	Loi sur l'activité physique et le sport	
M. Anderson (Victoria)	10392	Projet de loi C-54. Deuxième lecture	10397
M. Chatters	10392	M. DeVillers (Simcoe-Nord)	10397
M. Anderson (Victoria)	10392	M. Abbott	10399
Les affaires étrangères		M. Lanctôt	10400
M. Day	10392	M. Proctor	10405
		M. Martin (Winnipeg-Centre)	10406
		M. DeVillers (Simcoe-Nord)	10407
		M. Lanctôt	10407

M. MacKay.....	10408
M. Hearn.....	10410
M. Lanctôt.....	10410
Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité...	10411
Loi sur les produits antiparasitaires	
Projet de loi C-53. Deuxième lecture.....	10411
Mme Girard-Bujold.....	10411
M. Crête.....	10413
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	10414
M. Duncan.....	10415
M. Harb.....	10416
Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité...	10416

MOTION D'AJOURNEMENT

Le prix de l'essence

M. Godin.....	10416
Mme Carroll.....	10417

L'assurance-emploi

M. Crête.....	10418
Mme Carroll.....	10418

Le Moyen-Orient

M. Robinson.....	10419
Mme Carroll.....	10419

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**